

La Maire

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE STRASBOURG
du lundi 27 juillet 2020 à 14h00
en salle des Conseils du centre administratif
et à distance**

Ordre du Jour

Affaires Générales

1	Affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget de la ville de Strasbourg.	1
2	Affectation du résultat de l'Œuvre Notre-Dame.	4
3	Budget supplémentaire 2020 de la ville de Strasbourg.	7
4	Budget supplémentaire de l'Œuvre Notre-Dame.	20
5	Création de la commission "Finances et budget municipal".	25
6	Approbation de la méthode et des modalités d'élaboration des remboursements calculés par la Commission mixte paritaire régissant les remboursements de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2019.	26
7	Adoption du règlement intérieur.	152
8	Fixation des indemnités de fonction des membres du Conseil municipal.	183
9	Affectation d'enveloppes budgétaires pour les collaborateurs de groupes.	189
10	Emplois de cabinet.	194
11	Avis sur les emplois Ville.	196
12	Application des articles L 2122-18 à 2122-22 du Code général des collectivités territoriales - délégations du Conseil à la Maire.	199
13	Actes authentiques établis en la forme administrative.	201
14	Désignation d'un correspondant défense.	204
15	Désignation des membres de la Commission d'aménagement de la Ville de Strasbourg.	206
16	Désignation des membres de diverses commissions.	210
17	Désignation des représentants de la Ville de Strasbourg au sein des sociétés, établissements publics et organismes divers.	219

18	Désignation des représentants de la ville de Strasbourg au sein de divers établissements scolaires et d'accueil des établissements de la petite enfance.	231
19	Conseil d'administration du centre communal d'action sociale et commission municipale d'aide sociale plénière : fixation du nombre de membres et désignation.	241

Interpellations

20	Interpellation de M. Pierre JAKUBOWICZ: "l'écologie ne doit pas être un privilège".
21	Interpellation de Mme Rebecca BREITMAN : "un plan d'urgence pour nos associations dès cet été".
22	Interpellation de Mme Isabelle MEYER relative au Marché de Noël.
23	Interpellation de M. Jean-Philippe VETTER concernant le stationnement et la gratuité.

Délibération au Conseil Municipal du lundi 27 juillet 2020

Affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget de la ville de Strasbourg.

BUDGET PRINCIPAL

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2019 à affecter s'élève à **29,2M€** (29 155 047,46 €).

Il est proposé d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement du budget principal en section d'investissement.

Cette affectation en section d'investissement permet de couvrir pour partie le besoin de financement correspondant d'une part au solde d'exécution de la section d'investissement de **-35,3 M€** (-35 275 580,88 M€) et d'autre part au report des restes à réaliser de l'exercice 2019 à hauteur de **3,1 M€** (3 133 212,93 €)

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil

sur proposition de la Commission plénière

après en avoir délibéré

décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 2019 du budget principal de la Ville de Strasbourg, soit 29 155 047,46 € au financement complémentaire de la section d'investissement.

**Adopté le 27 juillet 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

Rendu exécutoire après

**transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 28 juillet 2020**

Affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget de la ville de Strasbourg.

Pour

55

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

5

BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MATT Nicolas

Délibération au Conseil Municipal du lundi 27 juillet 2020

Affectation du résultat de l'Œuvre Notre-Dame.

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2019 à affecter s'élève à **0,1 M€** (134 221,60 €).

Il est proposé d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Cette affectation en section d'investissement permet de couvrir partiellement le besoin de financement correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement de **1,4 M €** (1 452 033,99€).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
décide*

d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019, soit 134 221,60 € en section d'investissement.

**Adopté le 27 juillet 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

Rendu exécutoire après

**transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 28 juillet 2020**

Affectation du résultat de l'Œuvre Notre-Dame.

Pour

63

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Délibération au Conseil Municipal du lundi 27 juillet 2020

Budget supplémentaire 2020 de la ville de Strasbourg.

Le budget supplémentaire a pour objet, d'une part, d'intégrer au sein du budget 2020 de la ville de Strasbourg le résultat issu du compte administratif 2019 et, d'autre part, de procéder à des ajustements techniques de crédits indispensables au bon fonctionnement de la collectivité (ajustement de crédits inscrits au budget primitif, prise en compte du calendrier effectif des travaux, dépenses et recettes supplémentaires).

Ce budget est aussi l'occasion de faire un point sur les dépenses et les recettes liées à la crise sanitaire engendrée par la COVID 19 et de transcrire budgétairement les premières mesures décidées par le nouvel exécutif.

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

La **section de fonctionnement** s'équilibre à **-9,8 M€**.

Budget de fonctionnement lié à la COVID 19.

Le montant du budget supplémentaire est principalement expliqué par les dépenses et les recettes liées à la Covid 19, les dépenses étant en diminution globale de 1,9 M€, et les recettes étant en baisse de 12,1 M€, soit un besoin de financement provisoire lié à la crise sanitaire, et en l'état de nos connaissances actuelles, actualisé depuis le conseil municipal du 8 juin 2020, de **10,2 M€**.

Au sein de ces dépenses en diminution globale de 1,9 M€, on retrouve les réajustements suivants :

- +1,3 M€ de complément d'aides et de subvention, dont +0,5 M€ d'aide aux familles les moins aisées suite à la fermeture des cantines scolaires, +0,5 M€ de subvention au budget de l'Œuvre Notre-Dame suite à la fermeture de la plateforme de la Cathédrale pendant plusieurs mois, +0,2 M€ de soutien aux cinémas ou encore +0,1 M€ d'aides sociales ;
- +1,3 M€ d'achat de masques et de produits divers, dont 1 M€ de remboursement à l'Eurométropole ;

- +0,6 M€ de remboursement de charges de personnel à l'Eurométropole correspondant à la part Ville de la prime versée aux agents qui étaient en première ligne pendant la période du confinement ;
- -0,6 M€ pour le contrat de la délégation de service public voirie ;
- -1 M€ d'annulations de manifestations ou de déplacements ;
- -1,6 M€ de dépenses dans le domaine de l'éducation et de la petite enfance, lié notamment à la fermeture des cantines scolaires ;
- -1,9 M€ d'économies dans les services (eau, énergie, maintenance et gardiennage).

Parmi les recettes en diminution globale de 12,1 M€, on recense les ajustements ci-dessous :

- -4 M€ de recettes de stationnement;
- -3,1 M€ de recettes dans le domaine de l'éducation et de la petite enfance, principalement la restauration scolaire ;
- -2 M€ de taxe additionnelle aux droits de mutation ;
- -1 M€ de droits de place ;
- - 0,9 M€ de redevance et de loyers ;
- -0,6 M€ de moindres recettes et subventions suite à l'annulation de manifestations
- -0,5 M€ de recettes d'entrées dans les musées.

Budget de fonctionnement hors COVID 19.

Hors crise sanitaire, le budget supplémentaire a toujours constitué une étape d'ajustement des crédits inscrits lors du budget primitif.

Les dépenses augmentent de 0,5 M€ et les recettes croissent de 2,3 M€.

En matière de dépenses, à +0,5 M€, il y a lieu de signaler +0,3 M€ de dépenses complémentaires pour l'installation de la foire St Jean sur la plateforme Kieffer et +0,2 M€ pour des écritures techniques de régularisation comptables.

Sont par ailleurs inscrits +0,7 M€ de mesures liées aux décisions du nouvel exécutif, financées par des redéploiements de crédits, à savoir :

- +300 K€ pour le lancement de 100 nouvelles places d'hébergement d'urgence,
- +130 K€ pour de la végétalisation éphémère de l'espace public. Ces installations ont vocation à animer et introduire de la végétation sur des espaces peu valorisés ou trop minéralisés,
- +100 K€ de dépenses de personnel pour l'embauche de 15 nouvelles ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) sur les derniers mois de l'année,
- +100 K€ pour le dispositif vacances apprenantes, financé à 80% par l'Etat (soit +80 K€ inscrits en recettes dans ce budget supplémentaire)
- +50 K€ d'élargissement du dispositif d'animation d'été dans les différents quartiers de Strasbourg,
- +50 K€ pour la première conférence citoyenne, à tenir à la rentrée.

Les recettes, qui évoluent à +2,3 M€ comprennent pour

- +1 M€ un complément de taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) correspondant au 4^{ème} trimestre 2019 qui n'avait pas été titré,

- +1 M€ des recettes dans le domaine social, incluant notamment +0,7 M€ de remboursement du Département concernant la délégation sociale ;
- +0,6 M€ les dotations et les compensations de taxe de la part de l'Etat suite à leur notification.
- -0,3 M€ pour les ventes de bois.

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par une diminution de l'autofinancement de la section d'investissement de **7,9 M€** (soit une moindre dépense de fonctionnement et une diminution de la recette d'investissement d'autant), et une réduction du poste des dépenses imprévues de **0,5 M€**.

La **section d'investissement** s'équilibre à hauteur de + **44,3 M€**.

Elle comprend en dépenses :

- 35,3 M€ de reprise de résultat de 2019, soit un solde négatif,
- 4,8 M€ de crédits financiers,
- 3,1 M€ de report de crédits issus des restes à réaliser,
- 1,1 M€ de crédits opérationnels.

Le **résultat d'investissement** de l'exercice 2019 s'élève à – **35,3 M€**. Ce montant est compensé par l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 (+ **29,2 M€**).

Les crédits financiers, à + **4,8 M€**, concernent pour

- + 3 M€ la créance pour la cession du lot E du quartier d'affaires du Wacken
- +0,8 M€ une recapitalisation de LOCUSEM, dans le cadre du soutien de la collectivité aux TPE,
- +0,8 M€ la créance pour la vente concernant l'ilot bois,
- +0,1 M€ de finalisation d'adhésion à l'Agence France locale.

S'agissant des crédits opérationnels, à + **1,1 M€**, il convient de signaler les inscriptions suivantes :

- a) au niveau **des autorisations de programmes** à **-2,5 M€**, correspondant principalement à des modifications de l'avancée des chantiers :
 - + **1,9 M€** dans le domaine de l'éducation, pour les travaux de mise en sécurité des écoles (+1,2 M€), la mise en place de modulaires dans les écoles (+0,5 M€), la restructuration des écoles maternelles et élémentaires Gustave Doré (+0,3 M€), le nouveau groupe scolaire Mentelin (+0,2 M€), la mise en sécurité de l'école du Hohberg (+0,2 M€), compensé par la diminution des travaux pour le restaurant du groupe scolaire Erckmann Chatrian (-0,4 M€) ;
 - +1 M€ pour un programme de déminéralisation et de végétalisation des places et des espaces extérieurs des équipements sur le territoire de la Ville. L'objectif de ce programme est de contribuer à la lutte contre les ilots de chaleur urbain, à favoriser

l'infiltration des eaux pluviales et la biodiversité ainsi que d'améliorer la qualité du paysage urbain : travaux de suppression de surfaces minérales, reprise des pentes et réalisation de système d'infiltration/rétention d'eau, aménagements d'espaces verts et plantations d'arbres.

- + **0,7 M€** dans le domaine du sport, notamment la rénovation du stade Walter (+1 M€), les rénovations des gymnases Karine et de la Robertsau (+0,4 M€), compensé par des diminutions concernant le terrain synthétique au stade Exès à Cronembourg (-0,2 M€), le transfert du Red Star (-0,2 M€), la salle de boxe à l'Elsau (-0,2 M€) ou encore la 2^{ème} phase de la réfection de l'Ill tennis club (-0,2 M€) ;
- + **0,3 M€** pour les ressources logistiques, dans le cadre du renouvellement habituel du parc automobile ;
- -**0,3 M€** pour le patrimoine municipal, dont +1 M€ pour la 2^{ème} tranche du palais des fêtes, -1 M€ pour la maîtrise d'ouvrage déléguée et -0,3 M€ pour la construction des équipements de proximité ;
- -**0,4 M€** pour la part ville de la feuille de route digitale ;
- -**0,6 M€** pour les projets urbains dont -0,2 M€ pour les parcs naturels urbains, -0,2 M€ pour la porte des romains et -0,1 M€ pour le secteur forgerons ;
- - **0,9 M€** pour la culture, dont +0,5 M€ pour le programme du Maillon afin de solder les dernières factures, +0,3 M€ pour les travaux au musée zoologique, +0,3 M€ pour le solde des travaux au 5^{ème} lieu et -2,1 M€ pour l'équipement des réserves des musées ;
- -**0,9 M€** pour la part ville des projets sur l'espace public, dont +1,1 M€ pour l'accompagnement de projet de voirie, -0,3 M€ pour le géoréférencement, -0,5 M€ pour l'éclairage public dans le cadre des extensions de tramways ou encore -0,9 M€ pour les projets de rénovation urbaine ;
- -**3,3 M€** dans le domaine du développement économique, dont -3,1 M€ pour le quartier d'affaires et -0,2 M€ pour l'institut des droits de l'homme.

b) au sein des dépenses **de crédits annuels**, à + **3,6 M€** :

- + **1,7 M€** de complément pour des acquisitions foncières ;
- + **1 M€** correspondant à la réalisation de la première année du budget participatif ;
- + **0,5 M€** pour la foire St Jean ;
- +**0,4 M€** pour la végétalisation et la déminéralisation de la cour d'école Catherine à HautePierre ;
- + **0,3 M€** pour l'économie sociale et solidaire ;

- **+0,1 M€** pour des travaux à l'Hôtel de la rue ;
- **+0,1 M€** de subvention complémentaire pour des capacités supplémentaires d'hébergement liées à la salle de consommation à moindre risque ;
- **- 1 M€** de remboursement des dépenses informatiques à l'Eurométropole, le montant calculé étant moindre que celui prévu au budget primitif.

Outre la reprise d'une partie du résultat de fonctionnement en investissement de **+ 29,2 M€**, la diminution de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (**-7,9 M€**), il y a lieu de signaler, en recettes, **-15,4 M€** de cessions, principalement des décalages, **+0,7 M€** de subventions et **+2 M€** de crédits financiers dont **+1,4 M€** pour le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA).

L'équilibre est assuré par une augmentation de la prévision d'emprunt de **35,7 M€**.

Mise à jour des autorisations de programmes

Le budget supplémentaire a modifié les autorisations de programme à hauteur de **+ 11,5 M€** en dépenses et de **+ 6,6 M€** en recettes. Le montant total des autorisations de programme s'élève désormais à **923,6 M€** en dépenses et **212 M€** en recettes.

Comme à chaque budget supplémentaire, **55,3 M€** d'AP ont été clôturées en dépenses et **11,8 M€** d'AP ont été clôturées en recettes.

S'agissant des dépenses à **+ 11,5 M€**, il convient de signaler les modifications suivantes :

- **+4 M€** pour le patrimoine municipal, dont **+1,6 M€** concernent la rénovation de la 2^{ème} tranche du palais des fêtes et **+1,3 M€** sont dédiés à la rénovation de l'immeuble de la Bourse ;
- **+3,9 M€** pour la culture, dont **+2 M€** en direction du projet Manufacture, **+1 M€** pour le musée zoologique, **+0,5 M€** en faveur du Maillon et **+0,3 M€** pour le 5^{ème} lieu ;
- **+1,6 M€** pour l'enfance et l'éducation, en particulier pour l'AP de rénovation des écoles ;
- **+1,4 M€** pour l'aménagement de l'entrée de Koenigshoffen ;
- **+1,1 M€** pour l'AP de rénovation des centres socio-culturels dont **+0,7 M€** pour le CSC de l'Elsau et **+0,4 M€** pour celui du Port du Rhin ;
- **+1 M€** pour la création d'une AP concernant la végétalisation et la déminéralisation des espaces publics ;
- **-0,5 M€** pour l'institut des droits de l'homme, le montant de participation de la ville ayant été revu à la baisse ;
- **-0,3 M€** pour le sport, correspondant principalement à des soldes d'opérations ;
- **-0,3 M€** pour les espaces publics dont **-0,1 M€** pour l'aménagement des berges de Strasbourg et **-0,2 M€** pour l'accompagnement des projets de voirie.

Les AP de recettes augmentent de **6,6 M€**, dont :

- +4,1 M€ pour l'aménagement du quartier d'affaires européen ;
- +1 M€ pour l'AP ilot bois et cliniques ;
- +0,6 M€ dans le domaine des solidarités, dont +0,5 M€ pour la restructuration de l'accueil de jour rue Fritz Kiener ;
- +0,5 M€ pour l'AP concernant les travaux divers dans les bâtiments scolaires.

BUDGET ANNEXE DE L'ECOLE EUROPEENNE

La clôture de l'exercice 2019 de ce budget annexe a fait apparaître un résultat de 39 905,34 € en section de fonctionnement et de 70 062,02 € en section d'investissement qu'il convient de reprendre au sein de ce budget supplémentaire.

La section de fonctionnement s'équilibre à + **40 000 €**, qui comprend principalement en recettes la reprise de résultat (+ 39,9 K€), permettant de prévoir en dépenses d'éventuelles nouvelles dépenses concernant l'entretien de la structure (+ 40 K€).

La section d'investissement s'équilibre à + **70 000 €**, et comprend en recettes la reprise de résultat (+ 70,1 K€), qui permet de prévoir d'éventuelles dépenses de travaux complémentaires.

Dépenses imprévues de l'exercice 2020

Conformément à l'article L 2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'utilisation de la ligne « crédits pour dépenses imprévues » doit faire l'objet d'une communication au Conseil.

Le poste des dépenses imprévues (compte 020) a fait l'objet d'un virement sur décision du avril 2020, pour un montant de 12 500 €, sur le programme 9144 nature 261, afin de payer un premier acompte pour la prise de participation dans la SCIC OFSA (Office Foncier Solidaire d'Alsace), conformément à la délibération de la ville votée le 25 novembre 2019. Le solde est inscrit dans ce budget supplémentaire.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

- a) *arrête par chapitre le budget supplémentaire 2020 du budget principal de la Ville de Strasbourg tel que figurant au document budgétaire ci-joint en annexe, aux sommes suivantes :*

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
011	Charges à caractère général	-3 746 811,80 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	450 000,00 €
014	Atténuation de produits	-56 000,00 €
022	Dépenses imprévues	-494 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	-6 800 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-1 100 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 582 152,00 €
66	Charges financières	-100 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	215 513,27 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	249 146,53 €
		<hr/>
		-9 800 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
013	Atténuations de charges	-50,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-8 455 117,97 €
73	Impôts et taxes	-1 150 000,00 €
74	Dotations et participations	1 313 263,80 €
75	Autres produits de gestion courante	-1 187 060,88 €
76	Produits financiers	-241 493,00 €
77	Produits exceptionnels	7 600,00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	-87 141,95 €
		<hr/>
		-9 800 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	35 275 580,88 €
020	Dépenses imprévues	-46 051,34 €
041	Opérations patrimoniales	62 108,40 €
13	Subventions d'investissement	129 270,00 €
20	Immobilisations incorporelles	191 129,63 €
204	Subventions d'équipement versées	-519 857,90 €
21	Immobilisations corporelles	2 041 297,19 €
23	Immobilisations en cours	-616 417,29 €

26	Participations et créances rattachées à des participations	850 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	3 799 727,50 €
		41 166 787,07 €

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	
021	Virement de la section de fonctionnement	-6 800 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	-15 430 718,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-1 100 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	62 108,40 €
10	Dotation fonds divers et réserves	30 575 504,46 €
13	Subventions d'investissement	699 288,81 €
16	Emprunts et dettes assimilées	35 700 136,33 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	120 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	473 680,00 €
		44 300 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

<i>EN DEPENSES</i>	923 557 467,55
<i>EN RECETTES</i>	212 044 825,47

- b) *approuve la liste des autorisations de programme disponible dans le document réglementaire ci-joint*
- c) *arrête par chapitre le budget supplémentaire 2020 du budget annexe de l'école européenne tel que figurant au document budgétaire ci-joint en annexe, aux sommes suivantes :*

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	
011	Charges à caractère général	35 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-62,02 €
67	Charges exceptionnelles	62,02 €
		40 000,00 €

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	
002	Résultat de fonctionnement reporté	39 905,34 €
77	Produits exceptionnels	94,66 €
		<hr/>
		40 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	
21	Immobilisations corporelles	70 000,00 €
		<hr/>
		70 000,00 €

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	70 062,02 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-62,02 €
		<hr/>
		70 000,00 €

- d) *approuve la demande de rachat des 6 000 parts sociales restantes de la Société Locale d'Épargne de Strasbourg d'une valeur nominale de 20 € chacune, pour un montant total de 120 000 €, conformément à la délibération n°3 du 17 décembre 2018 et suite au rachat d'une 1ère phase de 5 400 parts sociales pour une valeur de 108 000 € intervenu en décembre 2019,*
- décide l'encaissement de la recette sur la ligne budgétaire 01 / 261 / FP02 pour un total de 120 000 €*
 - autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer, pour le compte de la ville de Strasbourg, tous les documents utiles à cette vente*
- e) *approuve les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :*
- le rattrapage d'amortissement de la nature 21531 Réseaux d'adduction d'eau, avec les écritures suivantes :*
débit 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés pour 70 322,34€
crédit 281531 amortissements des réseaux d'adduction d'eau pour 70 322,34€
 - le rattrapage d'amortissement de la nature 21532 Réseaux d'assainissement avec les écritures suivantes :*
débit 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés pour 6721,10€
crédit 281532 Amortissements des réseaux d'adduction d'assainissement pour 6721,10€

- *le rattrapage d'amortissement de la nature 2185 Cheptel avec les écritures suivantes :*

*débit 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés pour 282 240,04 €
crédit 28185 Amortissements du cheptel pour 282 240,04 €*

- *la correction historique de l'annulation du titre 2014 numéro 3547-1 sur le bien 63453 qui génère un montant négatif de 460 000 € au compte 20422 car ce titre n'a pas pu être rattaché au bien initial de 2010 49563 entièrement amorti. Il en résulte les écritures suivantes :*

crédit 1068 excédents de fonctionnements capitalisés pour 460 000€

débit 280422 amortissement Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations pour 460 000€

f) approuve le versement d'une contribution complémentaire à l'Opéra du Rhin de 250 000 € sur l'imputation AU18D/311/6558 correspondant au transfert de l'enveloppe de vacation lui étant allouée habituellement chaque année dans le cadre des moyens que la Ville met à disposition pour le « théâtre en ordre de marche » et ce, afin de lui confier désormais la gestion directe des agents vacataires nécessaires aux levers de rideaux du théâtre et qui relèvent de sa responsabilité. Cette enveloppe est intégrée désormais dans la contribution que la Ville verse à l'Opéra.

g) approuve l'opération budgétaire d'intégration des frais d'études suivants :

Débit		Crédit	
2313 Constructions	23 093,40	2031 Frais d'études	
23 093,40			

h) approuve les augmentations et reprises de provisions suivantes :

Libellé de la provision	Nature	Augmentation de provision	Reprise de provision	Modif
Dotations créances irrécouvrables	6817	29 471,57		Ajustement annuel
Fondation Apffel	7815		188 571,05	Reprises de résultat N-1 Ajustement annuel
Fondation Apffel	6815	105 245,80		
Fondation Blanck	6815	102,80		
Fondation Henri-Louis	6815	14 133,16		
Fondation Lippmann	6815	44 111,21		
Fondation Spach	6815	5 942,71		

Fondation Strauss Durckheim	7815		522,00	
Fondation Trubner	6815	30 057,26		
Fondation Ungemach	6815	753 682,02		
Autres fondations	7815		2 365,00	
Total		982 746,53	191 458,05	

- i) *approuve le versement complémentaire pour le budget de l'Œuvre Notre-Dame Subvention de fonctionnement (subvention d'équilibre) sur la nature 65738 pour un montant de 450 000 €*
- j) *approuve la révision, pour 2021, des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) conformément aux dispositions des articles L 2333-9 à L 2333-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020*

2021	
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques	32,4
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de plus de 50 m ²	64,8
Dispositifs publicitaires numériques	97,2
Dispositifs publicitaires numériques de plus de 50 m ²	194,4
Enseignes de 7 à 12 m ² scellées au sol	21,7
Enseignes de 12 à 20 m ²	21,7
Enseignes de 20 m à 50 m ²	43,4
Enseignes de plus de 50 m ²	86,8

Les enseignes de 7 m² à 12 m² non scellées au sol sont exonérées

- k) *informe que le document budgétaire est consultable à partir du lien suivant :*
<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=7ATBz8xvnQwWGBHg0brQ2A>

**Adopté le 27 juillet 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 28 juillet 2020**

Pour

52

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MASTELLI Dominique, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

5

MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe

Abstention

5

FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila



**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUILLET 2020
REUNI EN LA SALLE DES CONSEILS
ET A DISTANCE**

POINT 3 : Budget supplémentaire 2020 de la Ville de Strasbourg.

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation du résultat de vote :

Mme Rebecca BREITMAN a eu un souci technique. Elle souhaitait s'abstenir.

Délibération au Conseil Municipal du lundi 27 juillet 2020

Budget supplémentaire de l'Œuvre Notre-Dame.

Le budget supplémentaire proposé doit permettre, d'une part, d'intégrer au sein du budget 2020 de l'Œuvre Notre-Dame les résultats issus du compte administratif 2019 et, d'autre part, de procéder aux ajustements incontournables liés à la situation sanitaire actuelle.

La section de Fonctionnement affiche un total de -280 000 €

Les impacts de cette crise nécessitent une révision à la baisse des prévisions budgétaires faites au budget primitif 2020, tant en dépenses qu'en recettes.

En Dépenses :

La pandémie Covid-19 permet quelques économies, liées notamment à la fermeture des activités économiques et touristiques :

- -28 200 € pour la surveillance de la plateforme avec une fermeture durant 3 mois,
- -21 600 € pour les mécénats, dons et acquisition de produits dérivés,
- -8 800 €, de moindres dépenses énergétiques.

En Recettes :

Les pertes subies se chiffrent à -730.000 € :

- -630 000 € en raison de la fermeture de la montée à la plateforme de la Cathédrale,
- -60 000 € pour les ventes de produits dérivés, les mécénats et les dons,
- -40 000 € pour la suspension des paiements de loyer (Maison Kammerzell, Terrasse des Rohan).

Cette forte diminution, soit -20,3 % par rapport au BP 2020, est financée par :

- la neutralisation du virement prévu vers la section d'investissement, soit -200 000 €,

- un réajustement à la hausse de la subvention versée par la Ville de Strasbourg de +450 000 €.

En section d'Investissement un total de 2 700 000 €

incluant, en dépenses :

- une reprise de résultat d'investissement négatif de l'exercice 2019 pour 1 452 033,99 €
- la création d'une autorisation de programme en vue de l'acquisition d'un bâtiment sis à la Meinau ainsi que sa réhabilitation pour 830 000 €
- des augmentations à hauteur de 60 000 € dont :
 - 20 000 € pour la campagne diagnostic amiante sur les bâtiments de la Fondation,
 - 50 000 € pour l'acquisition de parcelles forestières à Balbronn.

L'équilibre de cette section est assuré par l'inscription en recettes :

- de la vente du bâtiment 23/24 Quai des Bateliers pour 2 400 000 €,
- d'un don par testament du 23 septembre 2009 de Mme Janine BUBBEL pour 558.633,92 €, comprenant 483.633,92 € en numéraire et 75.000 € qui représentent la valeur d'un appartement, d'un parking et d'un garage à Koenigshoffen,
- du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 pour 134 221,60 €,
- d'une annulation de la prévision d'emprunt pour -194 000€.

Modification des autorisations de programmes

Ce budget supplémentaire permet d'inscrire une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 830 000 € et correspondant à l'acquisition et à la réhabilitation d'un bâtiment sis à la Meinau.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

a) arrête par chapitre le budget supplémentaire 2020 de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame tel que figurant au document budgétaire ci-joint en annexe, aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

	Chapitre	Libellé chapitre	
011		Charges à caractère général	-108 600,00 €
022		Dépenses imprévues	10 000,00 €
023		Virement à la section d'investissement	-200 000,00 €
67		Charges exceptionnelles	18 600,00 €
			<hr/>
			-280 000,00 €

Recettes

	Chapitre	Libellé chapitre	
70		Produits des services, du domaine et ventes diverses	-655 000,00 €
74		Dotations et participations	450 000,00 €
75		Autres produits de gestion courante	-40 000,00 €
77		Produits exceptionnels	-35 000,00 €
			<hr/>
			-280 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

	Chapitre	Libellé chapitre	
001		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 452 033,99 €
020		Dépenses imprévues	40 911,04 €
041		Opérations patrimoniales	75 000,00 €
16		Emprunts et dettes assimilées	1 144,48 €
20		Immobilisations incorporelles	20 000,00 €
21		Immobilisations corporelles	880 000,00 €
23		Immobilisations en cours	194 405,30 €
			<hr/>
			2 663 494,81 €

Recettes

Chapitre Libellé chapitre

021	Virement de la section de fonctionnement	-200 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	2 400 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	75 000,00 €
10	Dotations fonds divers et réserves	617 855,52 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-192 855,52 €
		<hr/>
		2 700 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En dépenses	
En recettes	9 515 057,51 €
	500 402,68 €

b) *approuve la liste des autorisations de programme telles que figurant dans le document réglementaire,*

c) *informe que le document budgétaire est consultable à partir du lien suivant*
<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=i5Ax2rrT.302AHwI2tQtSC>

Adopté le 27 juillet 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 28 juillet 2020

Budget supplémentaire de l'Œuvre Notre-Dame.

Pour

65

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

5

Délibération au Conseil Municipal du lundi 27 juillet 2020

Création de la commission "Finances et budget municipal".

Cette délibération est retirée

**Retiré de l'ordre du jour le 27 juillet 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 28 juillet 2020**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 27 juillet 2020

Approbation de la méthode et des modalités d'élaboration des remboursements calculés par la Commission mixte paritaire régissant les remboursements de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2019.

Suite à la tenue, le 28 janvier 2020, de la réunion annuelle de la Commission mixte paritaire (CMP) validant les remboursements de la Ville et des organismes partenaires à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2019, il convient de rendre compte de l'issue de ces travaux à l'assemblée délibérante.

Cette délibération doit permettre aux élu(e)s de mieux appréhender la méthodologie employée, en s'appuyant sur le rapport de cette commission, joint en annexe de la présente délibération.

La tenue de la Commission mixte paritaire s'appuie sur la convention de 1972 dans laquelle la Ville de Strasbourg charge la CUS (devenue Eurométropole) des activités de la gestion relevant des compétences municipales. En contrepartie, dans l'article 5, la Ville « indemnise la Communauté urbaine de Strasbourg sur la base d'un décompte annuel dûment justifié ».

Plusieurs évolutions ont été validées par les réunions méthodologiques de la CMP, qui se sont tenues les 14 juin 2019 et le 12 décembre 2019, et qui ont exclusivement concerné les remboursements de personnel :

- révision des critères pour la **direction urbanisme et territoires** :
 - du service conduite des projets d'aménagement, auparavant à 100% EMS et désormais répartis en fonction de l'activité du service (soit 22,60% Ville en 2019)
 - du service aménagement du territoire et projets urbains, auparavant à 100% EMS et désormais à 100% EMS hormis le sous-service écologie du territoire (soit 17,02% Ville en 2019) ;
 - de la mission politique de la ville, répartis auparavant en fonction de l'activité, et désormais de compétence métropolitaine eu égard à l'arrêté des compétences de l'Eurométropole du 15 mai 2018 ;
 - du service police du bâtiment, auparavant réparti en fonction de l'activité, et désormais répartis en fonction des compétences des sous-services (Autorisation d'occupation des sols à 100% EMS s'agissant d'une activité proposée gratuitement par l'Eurométropole aux communes hors Schiltigheim, expert-conseils à 100% EMS, changement des usages, enseignes et sécurité des ERP à 100% Ville), soit un taux à 21,07% Ville en 2019 ;

- du service politique foncière et immobilière, auparavant réparti en fonction des actes et du nombre de contrats, dont les critères restent globalement les mêmes mais affinés pour chaque agent selon que sa sphère géographique de travail, soit à Strasbourg ou hors Strasbourg (soit 33,25% pour la Ville en 2019) ;
 - de la mission ville en transition, correspondant au parc naturel urbain, auparavant répartie en fonction du taux moyen de la direction, et désormais répartie en fonction des crédits inscrits des autorisations de programme PNU sur chaque collectivité (soit 17,39% pour la Ville en 2019) ;
 - de la mission domanialité publique, auparavant répartie en fonction du taux moyen de la direction, et désormais répartie par compétence des agents (domaine public métropolitain à 100% EMS, juriste à 50/50 et arpentage à 10% Ville), soit 13,57% pour la Ville en 2019.
- révision des critères pour la **direction générale**, qui étaient jusqu'en 2018, sauf exception, réparties à 50/50 :
- Prévention de la radicalisation à 100% Ville ;
 - Conseil de développement à 100% EMS ;
 - Mission énergie à 10% Ville (auparavant 100% EMS) ;
 - Manager de centre-ville à 100% Ville (nouveau) ;
 - Patrimoine UNESCO et dénomination des rues à 20% Ville ;
 - Projet digital à 10% Ville ;
 - Dématérialisation au taux global de regroupement ;
 - Sécurité civile à 20% Ville (auparavant à 100% EMS).

L'ensemble de ces révisions portait sur 17,2 M € de masse salariale. L'écart entre le calcul de 2018 avec les anciens critères et celui de 2019 avec les nouveaux critères a été de +66 K€ pour la Ville, soit une évolution de 0,3% de la masse salariale auditée.

Tenant compte de ces évolutions dans les modes de calcul, la CMP, réunie le 28 janvier 2020, a statué sur les remboursements à l'Eurométropole, pour l'exercice 2019.

I. Pour les dépenses de personnel

- au sein de groupe Ville (composé de la Ville de Strasbourg, de la HEAR – Haute Ecole des Arts du Rhin –, de l'Œuvre Notre-Dame et de la Caisse des Ecoles), les montants suivants, pour un total de **200 039 360,58 €** :

GROUPE VILLE	Montant 2019
VILLE	196 611 973,07
EPCC HEAR	1 275 220,97
CAISSE DES ECOLES	449 625,06
OND	1 702 541,48

- au sein du groupe de l'Eurométropole de Strasbourg (budget principal, budgets annexes de l'Eurométropole et CCAS), les montants suivants pour un total de **132 681 510,27 €** :

GROUPE EUROMETROPOLE	Montant 2019
Eurométropole (budget principal)	113 117 420,50
CCAS	3 529 491,06
EAU	8 237 386,89
ASSAINISSEMENT	6 496 802,62
TRANSPORTS COLLECTIFS	1 214 465,13
ORDURES MENAGERES (ex-CCLC)	85 944,06

Soit un taux Ville à 60,13% et un taux Eurométropole à 39,87%.

II. Pour les frais d'administration générale,

- a. un montant de **9 870 115,21 €** à rembourser par la Ville de Strasbourg, détaillé comme suit :

	2019
Remboursement des frais généraux	8 299 693,98
Fournitures Administratives	38 329,90
Remboursement des pièces détachées	342 896,98
Remboursement du carburant	360 930,05
SITE ETOILE Fluides - Eaux - Gardiennage - Maintenance	654 632,79
SITE FEDERATION Chauffage - Eau - Electricité	144 541,60
Audit interne	29 089,91
Total	9 870 115,21

- b. un montant de **5 615 476,24 €** à rembourser par les budgets annexes de l'Eurométropole, détaillé comme suit :

Budget annexe	Montant 2019
EAU	2 882 250,81
ASSAINISSEMENT	2 273 222,67
TRANSPORTS COLLECTIFS	429 939,75
ORDURES MENAGERES (Ex-CCIC)	30 063,01

III. Pour les dépenses d'investissement informatiques, un montant de **3 077 716,10 €** à rembourser par la Ville de Strasbourg ;

IV. Pour les travaux d'investissement courants du Site Etoile et les travaux aux restaurants administratifs, un montant de **220 737,47 €** à rembourser par la Ville de Strasbourg ;

V. Pour le mobilier, un montant de **51 957,04 €** à rembourser par la Ville de Strasbourg,

- VI. Pour les Travaux sur AP sur le Site Etoile, 89 463,92 € à rembourser par la Ville pour les travaux du centre administratif et 37 280,27 € à rembourser par l'Eurométropole pour les travaux à l'immeuble de la bourse, pour 2019,**
- VII. Pour le renouvellement du parc machines, 194 175,11 € à rembourser par la ville de Strasbourg pour l'exercice 2019,**
- VIII. Pour les dépenses diverses, remboursement par la Ville de bornes payées initialement sur le budget de l'Eurométropole pour un montant de 118 259,40 €.**

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
après en avoir délibéré*

- a) approuve la répartition des charges de personnel à 60,13% pour le groupe Ville (Ville de Strasbourg, Œuvre Notre-Dame, Haute école des arts du Rhin) et à 39,87% pour le groupe Eurométropole (budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des transports collectifs, des ordures ménagères et du budget du CCAS) pour l'exercice 2019 ;*
- b) approuve les nouveaux critères exposés dans l'énoncé des motifs ;*
- c) donne mandat à la Commission mixte paritaire pour valider les répartitions Ville/Eurométropole pour l'exercice 2020 ;*
- d) donne mandat à la commission mixte Paritaire pour travailler sur de nouvelles répartitions pouvant notamment être issues d'évolutions d'organigramme.*

**Adopté le 27 juillet 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 28 juillet 2020**

**RAPPORT A LA
COMMISSION MIXTE
PARITAIRE**

VILLE/EMS

Exercice 2019

SOMMAIRE

Rapport à la Commission Mixte paritaire 2019	5
<i>Annexe 1 – Répartition de la Masse Salariale 2019.....</i>	<i>23</i>
<i>Annexe 2 – Fiches détaillées des proratas calculés</i>	<i>43</i>
Fiche 1 Direction de la communication	44
Fiche 2 Moyens Généraux – Frais Postaux	45
Fiche 3 Service des médiathèques	52
Fiche 4 Service de la commande publique.....	53
Fiche 5 Direction de la construction et du patrimoine bâti	54
Fiche 6 Direction du développement économique et de l’attractivité.....	56
Fiche 7 Direction des espaces publics et naturels	57
Fiche 8 Service comptabilité.....	63
Fiche 9 Mission Wacken Europe	64
Fiche 10 Direction des relations européennes et internationales	65
Fiche 11 Service imprimerie – reprographie.....	66
Fiche 12 Service Parc des Véhicules et Ateliers	72
Fiche 13 Direction Urbanisme et Territoire.....	73
Fiche 14 Direction des sports.....	79
Fiche 15 Protocole.....	80
Fiche 16 Prévention au travail / Habillement.....	81
<i>Annexe 3 – Etat des dépenses et des recettes de personnel</i>	<i>83</i>
<i>Annexe 4 – Répartition des frais de fonctionnement communs.....</i>	<i>99</i>
<i>Annexe 5 – Etat de répartition des frais d’équipement informatique</i>	<i>113</i>
<i>Annexe 6 – Etat de répartition pour le mobilier et les travaux - Site Etoile</i>	<i>117</i>

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg sont gérées par une administration commune depuis 1972.

Par conséquent, chaque collectivité peut être amenée à porter des dépenses pour le compte de l'autre, avec remboursement équivalent.

L'Eurométropole de Strasbourg emploie l'ensemble des agents et refacture à la Ville de Strasbourg la partie des coûts de personnel correspondant aux compétences de cette dernière, ainsi que les frais généraux y afférents. A contrario, c'est la Ville qui verse les pensions de droit local, l'Eurométropole de Strasbourg remboursant celles relatives aux agents de sa compétence. De la même façon, l'Eurométropole porte les budgets relatifs aux frais d'administration générale et aux dépenses d'investissement informatique qui donnent lieu à un remboursement de la Ville de Strasbourg pour la part qui lui est imputable. Enfin, la Ville rembourse le mobilier et les travaux effectués sur le Site Etoile pour la part la concernant.

Ces dépenses sont ventilées entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg selon la méthode suivante :

- ❖ détermination des clés de répartition (I)
- ❖ ventilation des frais de personnel (II)
 - calcul de la masse salariale Ville/Eurométropole par application des clés de répartition à la masse salariale de chaque service/sous-service (II-1)
 - détermination du taux global de répartition Ville/Eurométropole (II-1)
 - application de ce taux global de répartition à l'ensemble des dépenses de personnel (II-2 et II-3)
- ❖ ventilation des frais d'administration générale (III)
- ❖ ventilation des dépenses d'investissement informatique (IV)
- ❖ ventilation des dépenses pour le mobilier et les travaux – Site Etoile (V)
- ❖ ventilation de dépenses diverses intervenues au cours de l'exercice (VI)

I - DETERMINATION DES CLES DE REPARTITION

Ces clés de répartition, exprimées en pourcentage Ville/Eurométropole sont basées :

- ❖ sur la compétence générale du service/sous-service,
- ❖ ou sur l'application de proratas forfaitaires,
- ❖ ou sur l'application de proratas calculés soit sur des critères d'activité, soit sur une estimation du temps de travail des agents.

Ces clés de répartition sont revues et modifiées chaque année si nécessaire.

Ainsi, 67,7 % de la masse salariale est ventilée selon les **compétences** respectives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg :

- sont à 100 % Ville les services à compétence exclusivement municipale, soit la quasi-totalité de la direction de la Culture (hors réseau médiathèques métropolitaines 100 %

Eurométropole, archives (au taux global de regroupement) et audiovisuel 100 % Eurométropole), la quasi-totalité de la direction des solidarités et de la santé sauf les gens du voyage (100% Eurométropole), le service soutien à l'autonomie (90% Ville) et la part dédiée au FSL/FAJ du service insertion, la direction de la réglementation urbaine (hormis le service hygiène et santé environnementale à 90% Ville), la direction de la police municipale, les services événements et vie associative, la direction de l'Enfance et de l'Education, les directions de territoire et le service Etat civil et élections.

- sont à 100 % Eurométropole les services à compétence exclusivement métropolitaine, soit les services habitat, la direction de l'environnement et des services publics urbains, la mission Intercommunalité, le service tramway et grands projets, le SIRAC, le réseau des médiathèques métropolitaines.

6,5% de la masse salariale concerne une partie des services « supports » qui travaillent pour les deux collectivités et se voient appliquer un **prorata forfaitaire** selon les principes suivants :

- pour 3,3% de la masse salariale : on considère que l'activité des services de la direction des Finances (hors comptabilité, du service des Moyens généraux (hors sous-service courrier), de la direction du conseil, performance et affaires juridiques (hormis le service achat et commande publique), de l'administration générale du cabinet et de la direction générale (hormis les missions) se répartit à 50/50 entre les deux collectivités ;
- pour 3,2% de la masse salariale : l'activité de la direction des Ressources Humaines, de la médecine du travail, du service des archives, de la communication interne, de la veille stratégique et documentaire, est répartie entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg selon le taux global de répartition de la masse salariale.

Le reste de la masse salariale, soit 25,8 % est réparti par application de **proratas calculés**. Ces proratas sont retracés dans des **fiches spécifiques, au nombre de 16 (voir annexe 2)**.

Les proratas sont calculés sur des **critères d'activités** :

- ✓ le service des achats et de la commande publique, s'agissant du nombre de marchés passés dans l'année (34,64% Ville en 2019),
- ✓ le service de la politique foncière et immobilière avec le nombre de transactions, contrats et baux gérés dans l'année (33,25% Ville en 2019),
- ✓ le service comptabilité avec le nombre de titres et mandats (50,09% Ville en 2019),
- ✓ le service parc des véhicules et ateliers, avec le nombre d'interventions enregistrées sur les véhicules appartenant à la Ville et à l'Eurométropole (29,79% Ville en 2019).
- ✓ l'imprimerie-reprographie, sur la base de la masse salariale mobilisée pour les prestations de chaque service à laquelle est affecté le taux de répartition des crédits (62,23% Ville en 2019),

- ✓ le service informatique, en fonction du parc informatique des services et de leur taux Ville/Eurométropole (59,17% Ville en 2019),
- ✓ la direction des sports, sur la base de proratas fixes par service et sous service (39,56% Ville en 2019),
- soit sur le **prorata des dépenses réalisées par collectivité** :
 - ✓ la direction de la construction et du patrimoine bâti, hormis les services Maintenance bâtiment et Gestion de l'inventaire du patrimoine bâti, avec la moyenne des dépenses d'investissement réalisés par collectivité sur les trois derniers exercices (52,08% Ville en 2019),
 - ✓ la direction de la communication, hors communication interne, au prorata des dépenses de fonctionnement réalisées par collectivité (58,69 % Ville en 2019),
 - ✓ le protocole, au prorata des dépenses de fonctionnement réalisées par collectivité (62,80% Ville en 2019)

Comme chaque année, la répartition des dépenses intègre les modifications décidées lors des commissions mixtes paritaires méthodologiques préalables (dont celles de 2019 se sont tenues les 14 juin 2019 et 12 décembre 2019), soit :

- révision des critères pour la direction urbanisme et territoires :
 - du service conduite des projets d'aménagement, auparavant à 100% EMS et désormais répartis en fonction de l'activité du service (soit 22,60% Ville en 2019)
 - du service Aménagement du territoire et projets urbains, auparavant à 100% EMS et désormais à 100% EMS hormis le sous-service écologie du territoire (soit 17,02% Ville en 2019);
 - de la mission politique de la ville, répartis auparavant en fonction de l'activité, et désormais de compétence métropolitaine eu égard à l'arrêté des compétences de l'Eurométropole du 15 mai 2018 ;
 - du service police du bâtiment, auparavant réparti en fonction de l'activité, et désormais répartis en fonction des compétences des sous-services (Autorisation d'occupation des sols à 100% EMS s'agissant d'une activité proposée gratuitement par l'Eurométropole aux communes hors Schiltigheim, expert-conseils à 100% EMS, changement des usages, enseignes et sécurité des ERP à 100% Ville), soit un taux à 21,07% Ville en 2019 ;
 - du service politique foncière et immobilière, auparavant réparti en fonction des actes et du nombre de contrats, dont les critères restent globalement les mêmes mais affinés pour chaque agent selon que sa sphère géographique de travail, soit à Strasbourg ou hors Strasbourg (soit 33,25% pour la Ville en 2019) ;
 - de la mission ville en transition, correspondant au parc naturel urbain, auparavant répartie en fonction du taux moyen de la direction, et désormais répartie en fonction des crédits inscrits des autorisations de programme PNU sur chaque collectivité (soit 17,39% pour la Ville en 2019) ;
 - de la mission domanialité publique, auparavant répartie en fonction du taux moyen de la direction, et désormais répartie par compétence des agents (domaine public métropolitain à 100% EMS, juriste à 50/50 et arpentage à 10% Ville), soit 13,57% pour la Ville en 2019.

- Révision des critères pour les missions de la direction générale, qui étaient jusqu'en 2018, sauf exception, réparties à 50/50 :
 - Prévention de la radicalisation à 100% Ville ;
 - Conseil de développement à 100% EMS ;
 - Mission énergie à 10% Ville (auparavant 100% EMS) ;
 - Manager de centre-ville à 100% Ville (nouveau) ;
 - Patrimoine UNESCO et dénomination des rues à 20% Ville ;
 - Projet digital à 10% Ville ;
 - Dématérialisation au taux global de regroupement ;
 - Sécurité civile à 20% Ville (auparavant à 100% EMS).

L'annexe 1 récapitule les clés de répartition par services/sous-services pour 2019.

L'annexe 2 est composée des fiches détaillant la méthode de détermination des proratas calculés service par service.

II – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL

1) Calcul de la masse salariale Ville/Eurométropole

Ces clés de répartition sont appliquées à la masse salariale de chaque service.

Il en résulte la masse salariale globale de la Ville et de l’Eurométropole et donc le taux global de répartition.

Le remboursement de la Ville est calculé par l’application de ce taux global de répartition aux frais de personnel dans leur ensemble.

Ces clés de répartition sont appliquées à la masse salariale¹ de chaque service ou sous-service.

Une fois la masse salariale Ville/Eurométropole des services et/ou sous-services définie selon la méthode ci-dessus, sauf exception, le pourcentage de l’administration générale de chaque direction est la moyenne pondérée des masses salariales Ville/Eurométropole de chacun des services qui la compose.

La masse salariale Ville/Eurométropole de chaque direction, service et/ou sous-service étant connue, en résulte la masse salariale globale de la Ville et de l’Eurométropole et donc le taux global de répartition.

Ce pourcentage global de ventilation Ville/Eurométropole est appliqué à l’ensemble des frais de personnel. Il s’établit avant retraitement à 60,33 % pour la Ville en 2019.

La part Ville nécessite ensuite les retraitements suivants, qui font l’objet de remboursements spécifiques :

Retraitements		Commentaire
Agents mis à disposition (Direction de la culture)	127 741,71	Remboursement spécifique
Décompte budget annexe de l'école européenne	32 153,10	Remboursement spécifique
Décompte accompagnateur restauration scolaire de l'école européenne	65 874,20	Remboursement spécifique
Décompte enseignement supérieur du Conservatoire	411 000,00	Pris en charge par l'EPCC
Total	636 769,01	

Il en découle, en 2019, après retraitements, la répartition suivante :

Masse salariale globale 320 217 026,72 €	
Ville	Eurométropole
192 554 532,25 €	127 662 494,47 €
Taux après retraitement	
60,13 %	39,87 %

2) Périmètre des frais de personnel à rembourser

Les frais de personnel faisant l'objet d'un remboursement de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg sont composés de l'ensemble des dépenses de la DRH (*qui inclut notamment la masse salariale globale, à 320,2 M€*), à savoir :

Chapitre	Réalisé
011 – Charges à caractère général	3 397 576,38
012 – Charges de personnel	330 772 430,84
65 – Autres charges de gestion courante	5 603 169,86
6586 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	230 665,85
I. MONTANT DES DEPENSES BRUTES	340 003 842,93

Il y a lieu, ensuite, de déduire de ce montant l'ensemble des dépenses relevant exclusivement de l'Eurométropole de Strasbourg, d'un montant total de **9 492 076,30 €** à savoir:

- le remboursement par la DRH aux communes hors Strasbourg des personnels municipaux employés sur des compétences métropolitaines (*RH01B - 6218.J – 2 150 €*).
- le remboursement à la Ville de Strasbourg des pensions de droit local des personnels autrefois employés sur les compétences métropolitaines (*RH01B - 6488.J2 – 983 145,81 €*).
- les indemnités des élus métropolitains et des collaborateurs du cabinet de l'Eurométropole (la Ville de Strasbourg prenant elle aussi directement en charge ses propres dépenses), (*dépenses figurant sous les activités RH01F, G, I, L et RH02H* soit **3 114 678,46 €** en 2019).

Font l'objet d'un traitement particulier les dépenses liées à l'achat et au nettoyage des vêtements de travail (*RH05D – 60636 et 61558 – 781 255,04 €- pris en compte dans le remboursement des frais d'administration générale*) et la rémunération des intermittents du spectacle (*RH01K – 1 772 854,06 €*), qui était, jusqu'en 2007, exclusivement remboursée par la Ville. Est également déduit, depuis 2013, la part de subvention versée à l'Amicale pour couvrir ses dépenses de personnel, mis à disposition par l'Eurométropole (et donc intégré dans la masse salariale), d'un montant de **380 000 €**. Les allocations de retour à l'emploi sont quant à elle retraitées pour la première fois (**2 457 992,93 €** désormais réparties en fonction des taux Ville/EMS des services pour lesquels les agents travaillaient).

Il faut enfin déduire là aussi les recettes encaissées par l'Eurométropole de Strasbourg en sa qualité d'employeur d'un montant de **1 572 382,74 €** (hors emplois aidés).

Il en résulte le tableau suivant :

DEPENSES TOTALES		340 003 842,93
A DEDUIRE	VETEMENTS TRAVAIL	781 255,04
	SALAIRES COMMUNES	2 150,00
	PENSIONS	983 145,81
	ELUS ET CABINET	3 114 678,46
	INTERMITTENTS DU SPECTACLE	1 772 854,06
	AMICALE	380 000,00
	ALLOCATIONS DE RETOUR A L'EMPLOI	2 457 992,93
	RECETTES	1 572 382,74
A REPARTIR		328 939 383,89

9 492 076,30

L'annexe 3 détaille les lignes budgétaires entrant dans le périmètre de calcul du remboursement Ville/Eurométropole.

3) Calcul du remboursement

La masse salariale fait l'objet d'une ventilation Ville/Eurométropole par service, selon la méthode énoncée plus haut.

Les dépenses de personnel nettes sont ventilées entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg par application du taux après retraitements résultant de la ventilation de la masse salariale. Il y a lieu ensuite,

- pour la Ville, de réintégrer les intermittents la concernant et de déduire sa part des remboursements concernant les emplois aidés.
- Pour l'Eurométropole, de réintégrer les pensions de droit local et de déduire sa part des remboursements concernant les emplois aidés.

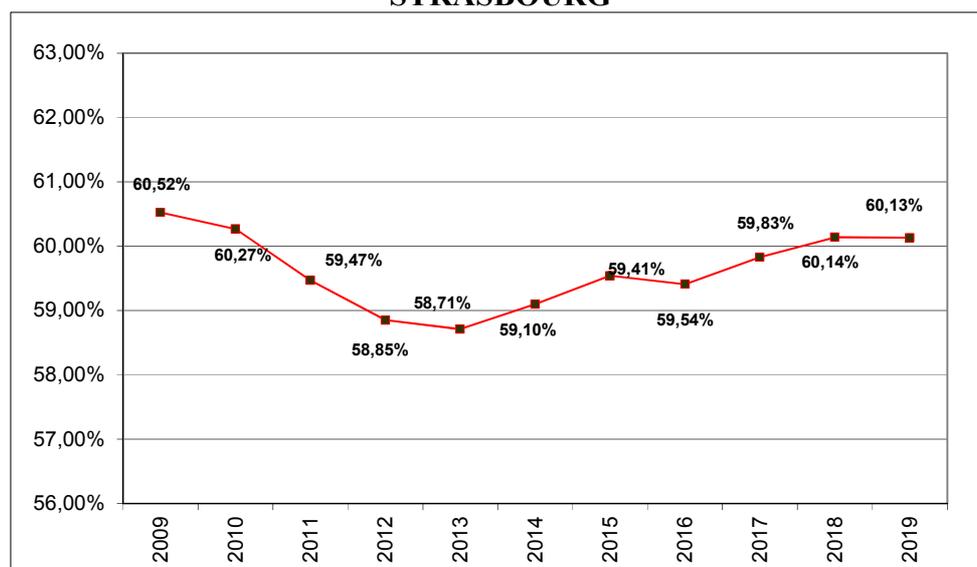
	% VILLE	TOTAL VILLE*	% EMS	TOTAL EMS**
A REPARTIR 328 939 383,89	60,13%	197 799 504,45	39,87%	131 139 879,44
	INTERMITTENTS VILLE	1 739 126,51	PENSIONS DROIT LOCAL	983 145,81
	PART EMPLOIS AIDES (91,69%)	-1 282 554,14	PART EMPLOIS AIDES (8,31%)	-116 224,15
	PART ALLOCATIONS DE RETOUR A L'EMPLOI (72,55%)	1 783 283,76	PART ALLOCATIONS DE RETOUR A L'EMPLOI (27,45%)	674 709,17
	TOTAL	200 039 360,58	TOTAL	132 681 510,27

*groupe Ville soit Ville + CE + OND + EPCC HEAR

**groupe Eurométropole soit EUROMETROPOLE +CCAS+ EAU + ASSAINISSEMENT + TRANSPORTS COLLECTIFS+ORDURES MENAGERES

L'évolution du pourcentage de répartition Ville/Eurométropole est retracée dans le tableau ci-dessous pour les exercices 2009 à 2019.

EVOLUTION DU POURCENTAGE DE REMBOURSEMENT DE LA VILLE DE STRASBOURG



4) Répartition entre l'Eurométropole, le C.C.A.S., les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des transports collectifs.

En 1998 a été mis en place le **Centre Communal d'Action Sociale** de la Ville de Strasbourg (C.C.A.S.), avec un dispositif de conventionnement pour la mise à disposition de personnel, identique à celui en vigueur pour la Ville de Strasbourg. Les compétences exercées par le C.C.A.S. sur la période 1998-2006 ressortissant en totalité de la Ville, le CCAS était intégré dans le "groupe Ville" pour le partage Ville-Eurométropole. A partir de l'exercice 2007, ses compétences étant partagées entre Ville et Eurométropole, le calcul du remboursement des frais de personnel le concernant se fait de façon indépendante.

La part de dépenses de personnel imputable en 2019 au CCAS s'élève à **3 438 374,15 €**. Elle est conventionnellement majorée des frais de 2,65% mis à sa charge, qui prennent en compte les frais de structure d'utilisation des services fonctionnels (hors RH) de la collectivité, tels que le service informatique et une partie du service des moyens généraux. Le montant total à rembourser par le CCAS s'élève donc pour 2019 à **3 529 491,06 €**.

Les autres remboursements du groupe de l'Eurométropole concernent les budgets annexes.

Pour **les budgets de l'eau et de l'assainissement**, le calcul des remboursements repose :

- ❖ sur les parts respectives de masse salariale des sous-services eau et assainissement (hormis les cellules du sous-service de l'eau gestion des abonnés et RH, répartis à 50/50 entre l'eau et l' assainissement),
- ❖ sur les parts respectives des agents de la direction de la mobilité et des espaces publics et naturels travaillant sur ces budgets annexes.

Ce montant est majoré du taux de charges RH indirectes de l'Eurométropole (total des charges RH Eurométropole/total de la masse salariale Eurométropole), de 3,9%.

Le budget annexe de l'eau doit ainsi rembourser au budget principal **8 237 386,89 €** en 2019, et celui de l'assainissement **6 496 802,62 €**.

Pour **le budget annexe des transports collectifs**, le calcul du remboursement a été mis à jour lors de la réunion de la commission mixte paritaire méthodologique du 22 juin 2018. La moitié de la masse salariale du service des déplacements, la totalité du sous-service tramway, 30% de la part EMS du sous-service gestion du stationnement ainsi que 5% de la part EMS des services ressources, programmation études et évaluation et qualité et concertation sont affectés à ce budget annexe.

Le remboursement du budget annexe des transports collectifs s'établit ainsi pour 2019 à **1 214 465,13 €**.

Pour **le budget annexe des ordures ménagères (Ex-CCIC)**, il est proposé un remboursement pour la première fois, le calcul reposant sur le temps de travail d'agents identifiés. Ainsi, un agent est spécifiquement affecté à ce budget, deux agents pour une part de 43% et deux autres agents pour une part de 5%. Ces taux reposent sur le temps de travail et seront revus chaque année.

Il en résulte un remboursement de ce budget qui s'établit à **85 944,06 €**.

En conclusion, les montants des dépenses de personnel remboursés par le groupe Eurométropole sont les suivants :

EMS	113 117 420,50
CCAS	3 529 491,06
EAU	8 237 386,89
ASSAINISSEMENT	6 496 802,62
TRANSPORTS COLLECTIFS	1 214 465,13
ORDURES MENAGERES	85 944,06
TOTAL	132 681 510,27

5) Répartition entre la Ville, l'Œuvre Notre-Dame, la Caisse des Ecoles et la HEAR.

En 2006, a été créée la **Caisse des Ecoles** de la Ville de Strasbourg, avec un schéma de fonctionnement conventionnel similaire à celui régissant les liens entre Ville et CCAS. Les dépenses de personnel de la Caisse des Ecoles, portant sur l'exercice 2019, se sont élevées à **449 625,06 €**. A noter que suite à l'avenant passé entre l'Eurométropole et cette structure, le montant remboursé prend désormais en compte les charges d'administration générales (8 169,66 € en 2019).

L'Œuvre Notre Dame rembourse à l'Eurométropole pour ce qui la concerne **1 702 541,48 €** s'agissant du personnel.

La HEAR (Haute Ecole des Arts du Rhin) est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) regroupant les écoles d'arts de Strasbourg (ex ESAD) et de Mulhouse (Le Quai), ainsi que l'enseignement supérieur de musique du Conservatoire de Strasbourg. Le personnel titulaire est pour partie mis à disposition par l'Eurométropole. Par conséquent, la HEAR doit rembourser l'Eurométropole de Strasbourg pour la part du personnel mis à disposition pour l'exercice 2019, soit **1 275 220,97 €**. Ce montant est majoré des frais d'édition des fiches de paye, sur la base de 125 € par fiche et par an, soit un total de **2 750 €** pour 22 fiches.

En conclusion, les montants des dépenses de personnel remboursés par le groupe Ville sont les suivants :

VILLE	196 611 973,07
EPCC HEAR	1 275 220,97
CAISSE DES ECOLES	449 625,06
OND	1 702 541,48
TOTAL	200 039 360,58

III - REPARTITION DES FRAIS D'ADMINISTRATION GENERALE

1) Répartition entre la Ville de Strasbourg et le budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg

Comme pour les dépenses de personnel, la Ville de Strasbourg rembourse à l'Eurométropole de Strasbourg la quote-part correspondant à l'utilisation qu'elle fait de ces services communs.

Cette quote-part est calculée en fonction de la clé de répartition du service concerné, telle qu'elle a été déterminée pour la ventilation des frais de personnel.

Outre le personnel, la Ville et l'Eurométropole partagent les ressources logistiques d'un certain nombre de services communs aux deux collectivités. Il s'agit des dépenses de fonctionnement engagées par certains services supports pour le compte des deux collectivités mais qui sont centralisées sur le budget de l'Eurométropole de Strasbourg pour des raisons pratiques.

Elles peuvent cependant faire l'objet de dépenses sur les deux collectivités (pour les fournitures administratives), et dans ce cas, un décompte du montant dû par collectivité est proposé.

Pour les remboursements, il y a lieu de prendre en compte le périmètre des services suivants ;

- Achat et commande publique,
- Veille stratégique et documentaire,
- Prévention et qualité de vie au travail,
- Imprimerie-Reprographie,
- Service informatique
- Communication interne, Percussion.

Il convient d'y ajouter :

- le parc des véhicules et ateliers, service principalement Eurométropole qui fait en majeure partie l'objet d'un remboursement spécifique,
- les dépenses des moyens généraux dont une petite partie concerne la Ville
- les dépenses de fluides et de maintenance du Site Étoile (à répartir selon les taux de RH de chaque service locataire),
- et les dépenses des fournitures administratives (dont les crédits sont inscrits sur les deux collectivités et pour lesquelles une proposition de répartition est effectuée en fonction du pourcentage Ville/Eurométropole des services bénéficiaires, aboutissant à un solde à payer).

La répartition des charges ainsi calculée fait apparaître pour 2019 pour la Ville une participation de **8 299 693,98 € au titre des frais généraux** (*Détails en annexe 4*), auxquels il y a lieu d'ajouter un complément de **38 329,90 €** de fournitures administratives, selon la nouvelle méthode de calcul actée lors de la commission mixte paritaire méthodologique du 11 décembre 2018, à savoir un décompte des services bénéficiaires, en fonction des clés de répartition RH Ville/Eurométropole desdits services.

Sont également pris en compte dans le remboursement des frais d'administration générale **les frais de carburant et l'achat des pièces détachées** de valeur inférieure à 500 €. Ces dépenses sont centralisées sur le budget de l'Eurométropole de Strasbourg pour des raisons d'efficacité de la gestion des stocks.

Les données de facturation sont extraites du logiciel GESCAR qui assure la gestion de l'activité du service Parc Véhicules Ateliers (PVA). Sur cette base, la Ville rembourse à l'Eurométropole **360 930,05 €** pour les dépenses de carburant et **342 896,98 €** pour les dépenses de pièces détachées.

S'ajoutent à ces montants **les remboursements des dépenses du Site Etoile** (énergie, eau, gardiennage et maintenance). Le principe repose sur la méthode de calcul suivante : la collectivité locataire rembourse en TTC la part des dépenses en fonction de ses métrages d'utilisation des bureaux, couplés aux clés de répartition RH de chaque service locataire du bâtiment.

Le montant à prendre en compte pour 2019 est de **654 632,79 €**.

Enfin, suite à la réunion de la commission mixte paritaire méthodologique du 14 décembre 2018 :

- **29 089,91 €** sont remboursés par la Ville à l'Eurométropole s'agissant des dépenses effectuées par l'Audit interne, et qui concernent en 2019 la certification du service (remboursé à 50%), la maintenance Bâtiment (pour 79,92%) et l'audit transversal concernant l'attribution des subventions (remboursé au TGR, soit 60,33%), Le remboursement global s'élève à 43 674,14€ et fait l'objet d'une diminution de 14 584,23€ en régularisation d'un trop perçu par l'EMS en 2018 ;
- **144 541,60 €** sont remboursés par la Ville à l'Eurométropole s'agissant des fluides du site de la fédération.

Le remboursement des frais de fonctionnement de la Ville à l'Eurométropole pour 2019 s'élève en conséquence à **9 870 115,21 €**.

L'annexe 4 détaille la répartition des frais de fonctionnement communs entre la Ville et l'Eurométropole.

2) Répartition entre l'Eurométropole, et les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des transports collectifs.

A l'instar de la ville, un remboursement des frais d'administration générale est calculé pour les budgets annexes eau, assainissement, transports collectifs et ordures ménagères de l'Eurométropole. Chacun de ces budgets rembourse une quote-part des dépenses de fonctionnement engagées pour leur compte au budget principal de l'Eurométropole par certains services support.

La méthode de calcul est déterminée ainsi :

- 1) Une part personnel correspondant à la masse salariale des services travaillant comme support aux budgets annexes eau, assainissement et transports collectifs.

Il s'agit des directions/services suivants :

- Direction Conseil, performance et affaires juridiques,
- Direction de la Communication,
- Direction des Finances et de la Programmation,
- Direction des Ressources Humaines,
- Direction des Ressources Logistiques,
- Direction de la Construction et du Patrimoine Bâti
- Veille stratégique et documentaire, **45**
- Archives.

La part personnel est de 25 455 114,51 € en 2019

- 2) Une part d'administration générale correspondant aux dépenses de fonctionnement du chapitre 011 « Charges à caractère générale » de la fonction 020 « Administration générale », (hors Direction des ressources humaines), auxquels il y a lieu de déduire le montant du remboursement de la Ville de Strasbourg.

La part d'administration générale est de 20 956 146,11 € en 2019.

A ce périmètre est appliqué le **taux de masse salariale de chaque budget annexe** sur l'ensemble de la masse salariale du groupe Eurométropole de Strasbourg (Budget principal + Budgets annexes + Centre Communal d'Action Sociale).

En 2019, les taux sont les suivants :

	Montant de masse salariale	Taux de masse salariale
EAU	8 237 386,89	6,21%
ASSAINISSEMENT	6 496 802,62	4,90%
TRANSPORTS COLLECTIFS	1 214 465,13	0,92%
ORDURES MENAGERES	85 944,06	0,06%
TOTAL MASSE SALARIALE Groupe EUROMETROPOLE	132 681 510,27	

Ainsi, au titre de l'exercice 2019, le remboursement des frais d'administration générale des budgets annexes s'élèvent donc à :

	Budget annexe de l'eau	Budget annexe de l'assainissement	Budget annexe des transports collectifs	Budget annexe des ordures ménagères
Part personnel	25 455 114,51	25 455 114,51	25 455 114,51	25 455 114,51
Part frais d'administration	20 956 146,11	20 956 146,11	20 956 146,11	20 956 146,11
Total du Périmètre	46 411 260,62	46 411 260,62	46 411 260,62	46 411 260,62
Taux RH 2019	6,21%	4,90%	0,92%	0,06%
Montant par budget CMP 2019	2 882 250,81	2 273 222,67	424 939,75	30 063,01

IV - REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT INFORMATIQUE

Les dépenses d'investissement informatiques sont composées de :

- charges communes (hors téléphonie) et dépenses bureautiques (achats de PC, imprimante, scanners...), ventilées en fonction du parc informatique de chaque service,
- dépenses de téléphonie ventilées au taux global de répartition,
- acquisitions de logiciels métiers, ventilées par service et réparties entre les deux collectivités sur la base des proratas définis par service

La Ville de Strasbourg a, par délibération du 19 décembre 1994, décidé la prise en charge des dépenses d'investissement informatique par l'Eurométropole de Strasbourg qui procède à l'acquisition des équipements et logiciels nécessaires à l'ensemble de l'administration.

La Ville de Strasbourg a confié le contrôle de la répartition à la commission mixte paritaire et procède sur cette base à un remboursement à l'Eurométropole.

Les dépenses d'investissement informatiques sont composées de :

- charges communes (réseau, serveurs,...),
- dépenses bureautiques (achats de PC, imprimante, scanners...),
- acquisition de logiciels métiers.

Les charges communes (hors téléphonie) sont ventilées selon la répartition du parc informatique de chaque service en fonction du taux Ville/Eurométropole de ce service, à savoir 59,17% pour la Ville en 2019. Le montant à répartir est de 4 610 654,74 €. Par conséquent, le montant à rembourser par la Ville de Strasbourg est de **2 728 124,41 €**.

La téléphonie est quant à elle remboursée sur la base du taux global Ville/Eurométropole (avant régularisations), à savoir 60,33% pour la Ville. Le montant à répartir est de 32 096,95 €, soit un remboursement de **19 364,09 €**.

Les dépenses d'acquisition de logiciels métiers sont ventilées par service et réparties entre les deux collectivités sur la base des proratas définis par service comme précédemment. Elles s'élèvent en 2019 à 1 441 537,87 €. Le remboursement à effectuer pour ce type de dépense est de **934 166,24 €**.

A noter que le reversement de la quote-part des dépenses d'équipement informatique de la Ville s'effectue sous forme de subvention d'équipement, inscrite en section d'investissement de son budget, et calculée à partir des montants TTC, déduction faite du FCTVA.

Le montant remboursable avant correction du FCTVA est de **3 681 654,74 €**.

Après correction, la subvention à verser par la Ville de Strasbourg à l'Eurométropole s'élève à **3 077 716,10 €** tel que ce montant ressort du tableau *en annexe 5 du document*.

V - REPARTITION DU MOBILIER ET DES TRAVAUX COURANTS DU SITE ETOILE

1) Remboursements croisés des travaux d'investissement courants sur les bâtiments administratifs du site Etoile

Le Site Etoile comprend les immeubles suivants :

Inscription des crédits de travaux	Bâtiments concernés
Ville de Strasbourg	Immeuble rue de la Bourse Immeuble rue Fustel Immeuble rue de Berne Immeuble 38 RH
Eurométropole de Strasbourg	Centre administratif Immeuble rue de Soleure

Pour ces travaux, le **principe** est le suivant :

La collectivité propriétaire du bâtiment réalise les travaux. La collectivité locataire rembourse la part des travaux en fonction des métrages d'utilisation des bureaux couplés aux clés de répartition RH de chaque service locataire du bâtiment.

2) Remboursement des travaux d'investissement courants des restaurants administratifs (au centre administratif et du site de la fédération)

Le **principe** est le suivant :

La Ville de Strasbourg rembourse les travaux d'investissement courants des restaurants administratifs payés préalablement par l'Eurométropole, en fonction du taux global de répartition RH des services.

3) Remboursements de la Ville de Strasbourg à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'acquisition du matériel et du mobilier de bureau

Le principe est le suivant :

La Ville de Strasbourg rembourse le mobilier et le matériel payé préalablement par l'Eurométropole en fonction des clés de répartition RH de chaque service.

Ainsi, pour les travaux d'investissement courant du Site Etoile et les travaux aux restaurants administratifs, le montant remboursable avant correction du FCTVA est de 264 052,67 €. Le montant à rembourser s'élève par conséquent à **220 737,47 €, déduction faite du FCTVA.**

S'agissant du **mobilier**, le remboursement de la Ville à l'Eurométropole pour l'exercice 2019, avant correction du FCTVA est de 62 152,55 €. Le montant à rembourser s'élève par conséquent à **51 957,04 €.**

Les calculs sont détaillés en annexe 6 du document.

VI – REPARTITION DES TRAVAUX SUR Autorisations de programme (AP) POUR LE SITE ETOILE

Les travaux sur AP effectués sur le Site Etoile font l'objet d'un remboursement spécifique lié aux consommations 2019 effectuées par les collectivités propriétaires des bâtiments.

La collectivité locataire rembourse la part des travaux en fonction des métrages d'utilisation des bureaux couplés aux clés de répartition RH de chaque service locataire du bâtiment.

	Propriétaire	EMS - locataire % rapporté à la superficie totale	DEPENSES 2019 EFFECTUEES PAR LA VILLE A REPARTIR ENTRE LA VILLE ET L'EMS	Remboursement par l'EMS à la VILLE Budget EMS 2018 AP0305 Programme 1288
Immeuble de la Bourse VDS 2009 AP0134	Ville	32,53%	137 105,28	44 595,75
	<i>CORRECTION FCTVA</i>	0,16404	22 490,75	7 315,49
				37 280,27

	Propriétaire	VILLE - locataire % rapporté à la superficie totale	DEPENSES 2019 EFFECTUEES PAR L'EMS A REPARTIR ENTRE LA VILLE ET L'EMS	Remboursement par la VILLE à l'EMS Budget VILLE 2019 AP0232 Programme 1252
Centre Administratif EMS 2016 AP0262	EMS	54,07%	197 927,47	107 019,38
	<i>CORRECTION FCTVA</i>	0,16404	32 468,02	17 555,46
				89 463,92

VII – REPARTITION DES DEPENSES DE RENOUVELLEMENT DU PARC MACHINE

L'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée à renouveler le parc machines du service Imprimerie-reprographie.

La Ville s'engage à rembourser à l'Eurométropole sa part, basée sur le pourcentage de la masse salariale du service Imprimerie-reprographie, qui est fonction des taux de ventilation Ville/Eurométropole des services utilisateurs. Le taux du service s'élève en 2019 à 62,23%

Les dépenses mandatées pour le renouvellement du parc machine en 2019 s'élèvent, après correction du FCTVA à 312 028,13 € soit un remboursement à effectuer par la Ville de Strasbourg de

$$312\,028,13 * 62,23\% = 194\,175,11 \text{ €}$$

VIII - REPARTITION DES DEPENSES DIVERSES

Remboursement par la ville de dépenses engagées par l'Eurométropole

Dans le cadre de la sécurité des manifestations organisées par la ville de Strasbourg au centre-ville, l'Eurométropole de Strasbourg a réalisé la mise en œuvre de bornes de contrôle d'accès rue du sanglier et place Kléber.

Les montants sont les suivants :

- Site rue du sanglier : 89 096,16 € TTC
- Site place Kléber (côté Aubette) : 29 163,24 €

Soit un total de **118 259,40 € TTC** à rembourser par la ville de Strasbourg à l'Eurométropole de Strasbourg.

RAPPORT A LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE

VILLE/EMS

Exercice 2019

Annexe 1

**Répartition de
la masse salariale pour 2019**

Direction	Service	Sous service	Masse salariale	% VDS	Masse salariale VDS	Mode de calcul	Taux 2018 si modifié	Fiche
Affectations périphériques	AFP/Amicale	AFP/Amicale	365 492,38	60,33%	220 506,54	TGR		
Affectations périphériques	AFP/DRH	AFP/DRH	55 257,59	60,33%	33 337,66	TGR		
Affectations périphériques	SYNDICATS	SYNDICATS	773 979,60	60,33%	466 952,45	TGR		
CABINET	Admin Gén du Cabinet	Admin Gén du Cabinet	39 902,80	50,00%	19 951,40	Service support		
CABINET	Admin Gén du Cabinet	Administration Cabinet	441 376,19	50,00%	220 688,10	Service support		
CABINET	Admin Gén du Cabinet	Cab/AdmGén/Voit. officielles	188 326,04	50,00%	94 163,02	Service support		
CABINET	Admin Gén du Cabinet	Cabinet du Maire / Président	7 225,38	50,00%	3 612,69	Service support		
CABINET	Admin Gén du Cabinet	Pole représentations	124 200,62	50,00%	62 100,31	Service support		
CABINET	Admin Gén du Cabinet	Secrétariat particulier 1er Ad	112 336,31	100,00%	112 336,31	Compétence		
CABINET	Admin Gén du Cabinet	Secr particulier du Maire	68 968,61	100,00%	68 968,61	Compétence		
CABINET	Admin Gén du Cabinet	Secr particulier du Président	152 761,10	0,00%	0,00	Compétence		
CABINET	CABINET CUS	CABINET CUS	267 896,45	0,00%	0,00	Compétence		
CABINET	Secrétariat des élus	SDE/Groupes politiques	42 437,67	50,00%	21 218,84	Service support		
CABINET	Secrétariat des élus	SDE/Secr Adjts de quartier	427 540,72	100,00%	427 540,72	Compétence		
CABINET	Secrétariat des élus	SDE/Secr Adjts thématiques	362 027,09	100,00%	362 027,09	Compétence		
CABINET	Secrétariat des élus	SDE/Secr Vice-présidents	210 451,94	0,00%	0,00	Compétence		
CABINET	Secrétariat des élus	Secrétariat des élus	485 761,77	50,00%	242 880,89	Service support		
DGS	DIR. GENERALE DES SERVICES	DIR. GENERALE DES SERVICES	172 881,07	50,00%	86 440,54	Service support		
DGS	DGS/Administration générale	DGS/Administration générale	1 479 738,41	50,00%	739 869,21	Service support		
DGS	Mission droit des femmes et égalité de	DGS/Miss Dr Femmes Egal Genres	77 788,68	100,00%	77 788,68	Compétence		
DGS	Direction de l'audit interne	Direction de l'audit interne	272 352,75	50,00%	136 176,38	Taux calculé		
DGS	Mission Energie	DPREC/Mission Energie	502 223,11	10,00%	50 222,31	Taux calculé		
DGS	Conseil de développement	Conseil de développement	88 732,30	0,00%	0,00	Compétence		
DGS	Dématérialisation	Dématérialisation	58 005,08	60,33%	34 995,26	TGR		
DGS	Manager de centre ville	Manager de centre ville	51 954,09	100,00%	51 954,09	Compétence		
DGS	Mission lutte contre la radicalisation	Mission lutte contre la radicalisation	58 509,97	100,00%	58 509,97	Compétence		
DGS	Mobilités innovantes	Mobilités innovantes	63 073,84	0,00%	0,00	Compétence		
DGS	Patrimoine unesco	Patrimoine unesco	89 213,69	20,00%	17 842,74	Taux calculé		
DGS	Plan climat	Plan climat	140 257,07	20,00%	28 051,41	Taux calculé		
DGS	Projet digital	Projet digital	74 806,44	10,00%	7 480,64	Taux calculé		
DGS	Mission Sécurité Civile	SPS/Mission Sécurité Civile	116 020,67	80,00%	92 816,54	Taux calculé		
DGS	Mission Wacken Europe	Mission Wacken Europe	202 155,15	8,39%	16 960,82	Taux calculé		9
DGS	Mission des temps	Mission des temps	47 807,07	50,00%	23 903,54	Service support		
DGS	Mission Intercommunalité	Mission Intercommunalité	220 493,74	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Solid et Santé	Dir. Solidarités Santé Jeunesse	Dir. Solidarités Santé Jeunesse	150 303,76	80,11%	120 402,30	Taux direction	79,21%	

Direction	Service	Sous service	Masse salariale	% VDS	Masse salariale VDS	Mode de calcul	Taux 2018 si modifié	Fiche
Dir Solid et Santé	DSS/Département ressources	DSS/Département ressources	94 371,98	80,11%	75 597,60	Taux direction	79,21%	
Dir Solid et Santé	DSS/Département ressources	DSS/Ress/Documentation	21 055,32	80,11%	16 866,57	Taux direction	79,21%	
Dir Solid et Santé	DSS/Département ressources	DSS/Ress/Entretien locaux	15 775,22	80,11%	12 636,89	Taux direction	79,21%	
Dir Solid et Santé	DSS/Département ressources	DSS/Ress/Finances	82 838,34	80,11%	66 358,46	Taux direction	79,21%	
Dir Solid et Santé	DSS/Département ressources	DSS/Ress/RH	51 502,71	80,11%	41 256,75	Taux direction	79,21%	
Dir Solid et Santé	DSS/Département ressources	DSS/Ress/Subventions aux assoc	66 994,70	80,11%	53 666,76	Taux direction	79,21%	
Dir Solid et Santé	DSS/Département ressources	DSS/Ress/Syst information&comm	73 675,31	80,11%	59 018,33	Taux direction	79,21%	
Dir Solid et Santé	DSSJ/Admin Générale Ressources	DSSJ/Admin Générale Ressources	231 748,94	80,11%	185 644,76	Taux direction	79,21%	
Dir Solid et Santé	DSSJ/Admin Générale Ressources	DSSJ/AGR/Communication	26 040,63	80,11%	20 860,10	Taux direction	79,21%	
Dir Solid et Santé	DSSJ/Admin Générale Ressources	DSSJ/AGR/Comptabilité Finances	126 430,46	80,11%	101 278,36	Taux direction	79,21%	
Dir Solid et Santé	DSSJ/Admin Générale Ressources	DSSJ/AGR/Gest Pat Marchés Publ	84 264,57	80,11%	67 500,96	Taux direction	79,21%	
Dir Solid et Santé	DSSJ/Admin Générale Ressources	DSSJ/AGR/Obs Evaluation	35 904,27	80,11%	28 761,47	Taux direction	79,21%	
Dir Solid et Santé	DSSJ/Admin Générale Ressources	DSSJ/AGR/RH Prévention Doc	129 598,67	80,11%	103 816,28	Taux direction	79,21%	
Dir Solid et Santé	DSSJ/Admin Générale Ressources	DSSJ/AGR/Subventions	79 259,45	80,11%	63 491,56	Taux direction	79,21%	
Dir Solid et Santé	DSSJ/Admin Générale Ressources	DSSJ/AGR/Systèmes d'Informatio	125 268,81	80,11%	100 347,81	Taux direction	79,21%	
Dir Solid et Santé	DSSJ/Administration Générale	DSS/AG/Equipe psychologues	106 668,22	80,11%	85 447,62	Taux direction	79,21%	
Dir Solid et Santé	DSSJ/Administration Générale	DSSJ/Administration Générale	448 940,29	80,11%	359 628,02	Taux direction	79,21%	
Dir Solid et Santé	DSS/Insertion	DSS/Insertion	349 877,15	100,00%	349 877,15	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSS/Insertion	DSS/Ins/Aides locales	52 423,87	100,00%	52 423,87	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSS/Insertion	DSS/Ins/Mission RSA	85 439,20	100,00%	85 439,20	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/Jeunesse Educ Populaire	DSSJ/JEP/Dév Politiques Jeunes	189 687,60	100,00%	189 687,60	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/Jeunesse Educ Populaire	DSSJ/JEP/Protections Mineurs	1 351 574,32	100,00%	1 351 574,32	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/Jeunesse Educ Populaire	DSSJ/Jeunesse Educ Populaire	65 442,97	100,00%	65 442,97	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/Jeunesse Educ Populaire	DSSJ/FAJ	55 170,58	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/PIDS/Act Sociale Proximit	AST/COORD TERRIT DEVEL SOCIAL	124 304,64	100,00%	124 304,64	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/PIDS/Act Sociale Proximit	DSSJ/PIDS/Act Sociale Proximit	1 144 719,66	100,00%	1 144 719,66	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/PIDS/Act Sociale Proximit	DSSJ/PIDS/ASP/Unité Gestion RS	166 100,02	100,00%	166 100,02	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/PIDS/Act Sociale Proximit	DSSJ/PIDS/ASP/UT Centre Nord	1 870 112,14	100,00%	1 870 112,14	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/PIDS/Act Sociale Proximit	DSSJ/PIDS/ASP/UT Est	1 402 132,62	100,00%	1 402 132,62	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/PIDS/Act Sociale Proximit	DSSJ/PIDS/ASP/UT Ouest	1 711 950,53	100,00%	1 711 950,53	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/PIDS/Act Sociale Proximit	DSSJ/PIDS/ASP/UT Sud	1 704 886,23	100,00%	1 704 886,23	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/PIDS/Act Sociale Proximit	DSSJ/PIDS/ASP/UT Sud Ouest	1 368 562,07	100,00%	1 368 562,07	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/PIDS/Dpt Dév Pol Sociales	DSSJ/PIDS/Dpt Dév Pol Sociales	180 072,07	100,00%	180 072,07	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/PIDS/Dpt Logement FSL	DSSJ/PIDS/Dpt Logement FSL	246 501,02	0,00%	0,00	Compétence		

Direction	Service	Sous service	Masse salariale	% VDS	Masse salariale VDS	Mode de calcul	Taux 2018 si modifié	Fiche
Dir Solid et Santé	DSSJ/PIDS/Gens du Voyage	DSSJ/PIDS/GdV/Gest Disp Accuei	213 337,85	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/PIDS/Gens du Voyage	DSSJ/PIDS/GdV/Mainten Techniqu	174 537,76	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/PIDS/Gens du Voyage	DSSJ/PIDS/Gens du Voyage	503 374,11	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/PIDS/Lutte Contre Exclusi	DSSJ/PIDS/LCE/Admin Générale	4 807,72	100,00%	4 807,72	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/PIDS/Lutte Contre Exclusi	DSSJ/PIDS/LCE/Pole Acc Accomp	184 346,73	100,00%	184 346,73	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/PIDS/Lutte Contre Exclusi	DSSJ/PIDS/LCE/Vulnérab Esp Pub	47 152,74	100,00%	47 152,74	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/PIDS/Lutte Contre Exclusi	DSSJ/PIDS/Lutte Contre Exclusi	4 035,90	100,00%	4 035,90	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/Pole Insertion Dév Social	DSSJ/Pole Insertion Dév Social	27 281,18	100,00%	27 281,18	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/PIDS/Lutte Contre Exclusi	DSS/CCAS/	3 308 323,93	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/Santé Autonomie	DSSJ/SA/Développement Projets	525 393,05	100,00%	525 393,05	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/Santé Autonomie	DSSJ/SA/Equipe Psychologues	228 227,78	100,00%	228 227,78	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/Santé Autonomie	DSSJ/Santé Autonomie	804 482,09	100,00%	804 482,09	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/Santé Autonomie	DSSJ/SA/Santé de la Personne	2 945 317,65	100,00%	2 945 317,65	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/Santé Autonomie	DSS/PSP/Admin générale	36 298,93	100,00%	36 298,93	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSSJ/Santé Autonomie	DSS/PSP/SP/Prévention	61 682,55	100,00%	61 682,55	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSS/Soutien à l'autonomie	DSS/Soutien à l'autonomie	542 880,80	90,00%	488 592,72	Taux calculé		
Dir Solid et Santé	DSS/Mission jeunesse	DSS/Mission jeunesse	66 217,50	100,00%	66 217,50	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSS/Mission Lutte Discriminati	DSS/Mission Lutte Discriminati	32 992,64	100,00%	32 992,64	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSS/Protection des mineurs	DSS/Protection des mineurs	944 787,28	100,00%	944 787,28	Compétence		
Dir Solid et Santé	DSS/Vie assoc et anim sociocul	DSS/Vie assoc et anim sociocul	162 354,00	100,00%	162 354,00	Compétence		
Dir Solid et Santé	z DSS/Santé publique et enviro	DSS/Santé de la personne	12 218,72	100,00%	12 218,72	Compétence		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Admin générale DPEC	DPEC/Admin générale DPEC	266 716,22	97,79%	260 818,70	Taux direction		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Département ressources	DPEC/Département ressources	182 466,37	97,79%	178 431,75	Taux direction		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Accueil de la Population	DPEC/Accueil de la Population	435 858,89	96,00%	418 424,53	Taux calculé		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Accueil de la Population	DPEC/AP/Cel Assist Prest et Qu	413 798,85	96,00%	397 246,90	Taux calculé		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Accueil de la Population	DPEC/AP/Cel Fonctionnelle Logi	203 477,71	96,00%	195 338,60	Taux calculé		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Accueil de la Population	DPEC/AP/Cel Prestation Centre	563 654,73	96,00%	541 108,54	Taux calculé		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Accueil de la Population	DPEC/AP/Cel Prestation Est	645 725,12	96,00%	619 896,12	Taux calculé		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Accueil de la Population	DPEC/AP/Cel Prestation Ouest	464 042,03	96,00%	445 480,35	Taux calculé		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Etat civil et élections	DPEC/EtatCivilelec/Administr	53 744,69	100,00%	53 744,69	Compétence		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Etat civil et élections	DPEC/EtatCivilelec/Décès	140 247,45	100,00%	140 247,45	Compétence		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Etat civil et élections	DPEC/EtatCivilelec/Elections	209 311,74	100,00%	209 311,74	Compétence		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Etat civil et élections	DPEC/EtatCivilelec/Formalités	84 747,41	100,00%	84 747,41	Compétence		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Etat civil et élections	DPEC/EtatCivilelec/Mariages	234 473,20	100,00%	234 473,20	Compétence		

Direction	Service	Sous service	Masse salariale	% VDS	Masse salariale VDS	Mode de calcul	Taux 2018 si modifié	Fiche
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Etat civil et élections	DPEC/EtatCivilElec/Naissances	251 732,17	100,00%	251 732,17	Compétence		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Etat civil et élections	DPEC/EtatCivilElec/ObjTrouvés	41 600,04	100,00%	41 600,04	Compétence		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Etat civil et élections	DPEC/EtatCivilElec/Registres	433 678,65	100,00%	433 678,65	Compétence		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Etat civil et élections	DPEC/Etat civil et élections	430 333,44	100,00%	430 333,44	Compétence		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Relations Cultes et Mémoi	DPEC/Relations Cultes et Mémoi	123 946,57	100,00%	123 946,57	Compétence		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Service Funéraire	DPEC/Funér/Cellule EV-logist	13 061,10	98,00%	12 799,88	Taux calculé		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Service Funéraire	DPEC/Funér/Cimetière Nord	75 111,43	98,00%	73 609,20	Taux calculé		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Service Funéraire	DPEC/Funér/Cimetière Ouest	77 311,33	98,00%	75 765,10	Taux calculé		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Service Funéraire	DPEC/Funér/Cimetière Polygone	30 656,62	98,00%	30 043,49	Taux calculé		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Service Funéraire	DPEC/Funér/Cimetière SteHélène	24 401,51	98,00%	23 913,48	Taux calculé		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Service Funéraire	DPEC/Funér/Cimetière StGall	21 563,68	98,00%	21 132,41	Taux calculé		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Service Funéraire	DPEC/Funér/Cimetière StUrbain	21 659,62	98,00%	21 226,43	Taux calculé		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Service Funéraire	DPEC/Service Funéraire	398 618,58	98,00%	390 646,21	Taux calculé		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Service Funéraire	DPEC/SF/Dpt Administratif	290 167,64	98,00%	284 364,29	Taux calculé		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Service Funéraire	DPEC/SF/Dpt Opérationnel	1 101 273,90	98,00%	1 079 248,42	Taux calculé		
Dir Pop Elec Cultes	DPEC/Service Funéraire	Z_750208_NE_PAS_UTILISER	61 310,30	98,00%	60 084,09	Taux calculé		
Dir Enfance Education	DEE/Administration générale	DEE/Administration générale	544 428,16	100,00%	544 428,16	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Administration générale	DEE/Dépt Information Animation	108 490,90	100,00%	108 490,90	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Caisse des écoles	DEE/Caisse des écoles	441 455,40	100,00%	441 455,40	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Inscriptions et scolarité	DEE/Insc/Acc Informations	222 297,25	100,00%	222 297,25	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Inscriptions et scolarité	DEE/Insc/Dépt Inscriptions	253 696,01	100,00%	253 696,01	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Inscriptions et scolarité	DEE/Inscriptions et scolarité	144 704,57	100,00%	144 704,57	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Patrim Enfance & Education	DEE/Patr/Cell Ressources	707 444,63	100,00%	707 444,63	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Patrim Enfance & Education	DEE/Patr/Dépt Projets	120 038,87	100,00%	120 038,87	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Patrim Enfance & Education	DEE/Patr/Gest* Logistique	498 506,56	100,00%	498 506,56	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Patrim Enfance & Education	DEE/Patrim Enfance & Education	1 294 486,17	100,00%	1 294 486,17	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Patrim Enfance & Education	DEE/Patr/Maintenance	390 937,05	100,00%	390 937,05	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Patrim Enfance & Education	DEE/Patr/Terr Centre	3 808 861,04	100,00%	3 808 861,04	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Patrim Enfance & Education	DEE/Patr/Terr Est	3 370 848,09	100,00%	3 370 848,09	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Patrim Enfance & Education	DEE/Patr/Terr Ouest	3 147 998,19	100,00%	3 147 998,19	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Patrim Enfance & Education	DEE/Patr/Terr Sud	2 960 415,55	100,00%	2 960 415,55	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Patrim Enfance & Education	Z_461108_NE_PAS_UTILISER	16 337,41	100,00%	16 337,41	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Patrim Enfance & Education	z DEE/Patr/Centre-ouest	66 061,66	100,00%	66 061,66	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Patrim Enfance & Education	z DEE/Patr/Nord-Est	138 008,93	100,00%	138 008,93	Compétence		

Direction	Service	Sous service	Masse salariale	% VDS	Masse salariale VDS	Mode de calcul	Taux 2018 si modifié	Fiche
Dir Enfance Education	DEE/Périscolaire et éducatif	DEE/P&Educ/Cell Ressources	336 756,64	100,00%	336 756,64	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Périscolaire et éducatif	DEE/P&Educ/Cronbrg-Htepierre	3 538 109,59	100,00%	3 538 109,59	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Périscolaire et éducatif	DEE/P&Educ/Ctre-Gare-Brse-Krut	3 186 712,57	100,00%	3 186 712,57	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Périscolaire et éducatif	DEE/P&Educ/Educ thématique	307 596,82	100,00%	307 596,82	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Périscolaire et éducatif	DEE/P&Educ/Koenig-Els-MV-Poter	3 353 988,17	100,00%	3 353 988,17	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Périscolaire et éducatif	DEE/P&Educ/Meinau-Neuhof	3 381 202,11	100,00%	3 381 202,11	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Périscolaire et éducatif	DEE/P&Educ/Neudorf	2 939 171,51	100,00%	2 939 171,51	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Périscolaire et éducatif	DEE/P&Educ/Rob-Cseil XV-Espl	3 670 765,56	100,00%	3 670 765,56	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Périscolaire et éducatif	DEE/P&Educ/Territ éducatifs	251 936,16	100,00%	251 936,16	Compétence		
Dir Enfance Education	DEE/Périscolaire et éducatif	DEE/Périscolaire et éducatif	3 286 204,12	100,00%	3 286 204,12	Compétence		
Dir Enfance Education	Dir Enfance et Education	Dir Enfance et Education	48 832,08	100,00%	48 832,08	Compétence		
Dir Enfance Education	EDUC/Famille et petite enfance	DEE/FPE/Dépt 0-4 ans	6 354 231,02	100,00%	6 354 231,02	Compétence		
Dir Enfance Education	EDUC/Famille et petite enfance	DEE/FPE/Dépt des LAPE	767 313,38	100,00%	767 313,38	Compétence		
Dir Enfance Education	EDUC/Famille et petite enfance	DEE/FPE/Dépt des RAM	400 069,30	100,00%	400 069,30	Compétence		
Dir Enfance Education	EDUC/Famille et petite enfance	DEE/FPE/Maison de l'enfance	1 645 142,50	100,00%	1 645 142,50	Compétence		
Dir Enfance Education	EDUC/Famille et petite enfance	EDUC/Famille et petite enfance	126 247,26	100,00%	126 247,26	Compétence		
Dir Enfance Education	EDUC/Famille et petite enfance	FPE/Coordination Gest Admin	1 247 334,65	100,00%	1 247 334,65	Compétence		
Dir Enfance Education	EDUC/Famille et petite enfance	FPE/Coord Maison Enfance	84 291,55	100,00%	84 291,55	Compétence		
Dir Enfance Education	EDUC/Famille et petite enfance	FPE/Gare Porte Schirmeck Trib	41 264,84	100,00%	41 264,84	Compétence		
Dir Enfance Education	EDUC/Famille et petite enfance	FPE/Koenigsh Montagne Verte	410,67	100,00%	410,67	Compétence		
Dir Enfance Education	EDUC/Famille et petite enfance	FPE/Neudorf Port du Rhin Musau	1 782,53	100,00%	1 782,53	Compétence		
Dir Enfance Education	EDUC/Famille et petite enfance	FPE/Q. Bourse Esplan Krutenau	42 191,26	100,00%	42 191,26	Compétence		
Dir Enfance Education	EDUC/Famille et petite enfance	FPE/Q. Meinau	61 562,14	100,00%	61 562,14	Compétence		
Dir Enfance Education	EDUC/Pôle ressources	EDUC/Pôle ressources	298,71	100,00%	298,71	Compétence		
Dir Enfance Education	Serv Adm Dir. Enfance Educ	DEE/Dépt Finances	547 014,56	100,00%	547 014,56	Compétence		
Dir Enfance Education	Serv Adm Dir. Enfance Educ	DEE/Dépt Informatique	143 098,62	100,00%	143 098,62	Compétence		
Dir Enfance Education	Serv Adm Dir. Enfance Educ	DEE/Dépt Ress Humaines	294 182,63	100,00%	294 182,63	Compétence		
Dir Enfance Education	z EDUC/Action territoriale	z EDUC/Action territoriale	15 462,28	100,00%	15 462,28	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Administration générale	DC/Administration générale	968 912,17	86,33%	836 446,52	Taux direction		
Dir Culture (hors archives)	DC/Administration générale	DC/AG/Finces - Marchés publics	318 661,51	86,33%	275 095,43	Taux direction		
Dir Culture (hors archives)	DC/Administration générale	DC/AG/Ress humaines	233 835,83	86,33%	201 866,77	Taux direction		
Dir Culture (hors archives)	DC/Administration générale	DC/AG/Sécurité prévention	39 419,80	86,33%	34 030,49	Taux direction		
Dir Culture (hors archives)	Dir de la culture	Dir de la culture	396 838,61	86,33%	342 584,48	Taux direction		
Dir Culture (hors archives)	SERV.ADM. CULTURE	CULTURE/COMMUNICATION	110,86	86,33%	95,70	Taux direction		

Direction	Service	Sous service	Masse salariale	% VDS	Masse salariale VDS	Mode de calcul	Taux 2018 si modifié	Fiche
Dir Culture (hors archives)	SERV.ADM. CULTURE	CULTURE/SUIVI DES ASSOCIATIONS	235 993,96	86,33%	203 729,84	Taux direction		
Dir Culture (hors archives)	SERV.ADM. CULTURE	SERV.ADM. CULTURE	133 371,40	86,33%	115 137,42	Taux direction		
Dir Culture (hors archives)	SERV.DEVELOPPEMENT CULTUREL	SERV.DEVELOPPEMENT CULTUREL	1 054 506,87	79,09%	834 050,00	Taux service		
Dir Culture (hors archives)	SERV.DEVELOPPEMENT CULTUREL	CULTURE/AUDIOVISUEL ET CINEMA	195 745,37	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	SERV.DEVELOPPEMENT CULTUREL	CULTURE/ECOLE DE DANSE	682 250,87	100,00%	682 250,87	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	SERV.DEVELOPPEMENT CULTUREL	CULTURE/ECOLE DE MUSIQUE	58 308,61	100,00%	58 308,61	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Conservatoire de musique	ADM.GENERALE CONSERVATOIRE	734 787,30	100,00%	734 787,30	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Conservatoire de musique	CONSERV./PEDAGO-ENSEIGNEMENT	4 106 109,21	100,00%	4 106 109,21	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Conservatoire de musique	DC/Conservatoire de musique	2 935 152,92	100,00%	2 935 152,92	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Conservatoire de musique	PROMOTION DU CONSERVATOIRE	158 646,50	100,00%	158 646,50	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Ecole sup arts décoratifs	DC/Ecole sup arts décoratifs	343 490,75	100,00%	343 490,75	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Ecole sup arts décoratifs	ESAD/ENSEIGNEMENTS	968 915,80	100,00%	968 915,80	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Médiathèques	Bibl-Services transversaux	2 013 274,78	49,86%	1 003 761,26	Taux service		
Dir Culture (hors archives)	DC/Médiathèques	DC/Médiathèques	537 485,88	49,86%	267 975,10	Taux service		
Dir Culture (hors archives)	DC/Médiathèques	BIBL./BIBLIOTHEQUE DE QUARTIER	2 793 326,37	100,00%	2 793 326,37	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Médiathèques	BIBL./CENTRE TECH DU LIVRE	118 220,88	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Médiathèques	BIBL./RUE KUHN	1 682 133,80	100,00%	1 682 133,80	Compétence	50,83%	3
Dir Culture (hors archives)	DC/Médiathèques	CUS-Médiath.Malraux	3 068 369,88	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Médiathèques	CUS-Médiath. Nord	59 172,48	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Médiathèques	CUS-Médiath. Ouest	658 024,94	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Médiathèques	CUS-Médiath. Sud	597 319,51	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Musées	DC/Musées	875 089,03	100,00%	875 089,03	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Musées	DC/Musées/Equipe Technique	1 480 121,38	100,00%	1 480 121,38	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Musées	MUSEE/DIRECTION	1 567 368,10	100,00%	1 567 368,10	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Musées	MUSEE/ETABLISSEM. MUSEOLOG.	6 628 639,55	100,00%	6 628 639,55	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Musées	MUSEE/SERV.SCIENTIFIQ. COMMUNS	924 824,43	100,00%	924 824,43	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Oeuvre Notre Dame	DC/Oeuvre Notre Dame	1 657 394,07	100,00%	1 657 394,07	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Orchestre philharmonique	DC/Orchestre philharmonique	4 264 581,60	100,00%	4 264 581,60	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Orchestre philharmonique	OPS/DIRECTION ADMINISTRATIVE	217 185,97	100,00%	217 185,97	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Orchestre philharmonique	OPS/DIRECTION ARTISTIQUE	3 485 664,83	100,00%	3 485 664,83	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Théâtre - opéra du Rhin	DC/Théâtre - opéra du Rhin	174 590,28	100,00%	174 590,28	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Théâtre - opéra du Rhin	DC/Théâtre/Ouvreuses contr	267 949,15	100,00%	267 949,15	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Théâtre - opéra du Rhin	THEATRE/AGENTS D'ENTRETIEN	199 406,72	100,00%	199 406,72	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Théâtre - opéra du Rhin	THEATRE/ELECTRICIENS	46 630,99	100,00%	46 630,99	Compétence		

Direction	Service	Sous service	Masse salariale	% VDS	Masse salariale VDS	Mode de calcul	Taux 2018 si modifié	Fiche
Dir Culture (hors archives)	DC/Théâtre - opéra du Rhin	THEATRE/ENTRETIEN	181 622,80	100,00%	181 622,80	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	DC/Théâtre - opéra du Rhin	THEATRE/MEINAU	51 540,60	100,00%	51 540,60	Compétence		
Dir Culture (hors archives)	TAPS	TAPS	534 867,23	100,00%	534 867,23	Compétence		
Archives	DC/Archives	DC/Archives	1 218 714,67	60,33%	735 267,19	TGR		
Dir Dévt Eco	DDEA/Administration Générale	DDEA/Administration Générale	573 462,46	17,78%	101 980,12	Taux direction	17,47%	6
Dir Dévt Eco	DDEA/Administration Générale	DDEA/Agriculture périurbaine	64 027,76	60,00%	38 416,66	Taux calculé		
Dir Dévt Eco	DDEA/Administration Générale	DDEA/Programmes européens	118 639,41	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Dévt Eco	DDEA/Administration Générale	DDEA/Entreprises créatives	24 400,34	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Dévt Eco	DDEA/Administration Générale	DDEA/Suivi des corporations	67 471,87	100,00%	67 471,87	Compétence		
Dir Dévt Eco	DDEA/Administration Générale	DDEA/Suivi du commerce	81 511,91	50,00%	40 755,96	Taux calculé		
Dir Dévt Eco	DDEA/Eco Résidentielle et Prod	DDEA/Eco Résidentielle et Prod	403 914,17	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Dévt Eco	DDEA/Emploi et Eco Solidaire	DDEA/Emploi et Eco Solidaire	427 435,29	42,00%	179 522,82	Taux calculé		
Dir Dévt Eco	DDEA/Ens Sup, Rech et Innov	DDEA/Ens Sup, Rech et Innov	811 640,92	6,00%	48 698,46	Taux calculé		
Dir Dévt Eco	DDEA/Marketing Terr et Com Eco	DDEA/Marketing Terr et Com Eco	248 889,88	10,00%	24 888,99	Taux calculé		
Dir Urb et Terr	Dir. Urbanisme et Territoires	Dir. Urbanisme et Territoires	31 030,85	36,73%	11 396,95	Taux direction		
Dir Urb et Terr	DUT/Administration Générale	DUT/Administration Générale	768 709,79	36,73%	282 330,26	Taux direction	35,79%	
Dir Urb et Terr	DUT/Ressources	DUT/Ress/Dpt Fin Cont gestion	187 582,83	36,73%	68 895,06	Taux direction	35,79%	
Dir Urb et Terr	DUT/Ressources	DUT/Ress/Dpt Ressources Humain	116 549,61	36,73%	42 806,12	Taux direction	35,79%	
Dir Urb et Terr	DUT/Ressources	DUT/Ressources	19 764,79	36,73%	7 259,17	Taux direction	35,79%	
Dir Urb et Terr	DUT/Administration Générale	DUT/AG/Ressources	185 721,05	36,73%	68 211,27	Taux direction	35,79%	
Dir Urb et Terr	DUT/Administration Générale	DUT/AG/Projet Quartier Ouest	84 657,48	36,73%	31 092,84	Taux direction	35,79%	
Dir Urb et Terr	DUT/Mission domanialité publique	DUT/AG/Domanialité Publique	395 666,30	13,57%	53 695,31	Taux calculé		
Dir Urb et Terr	DUT/Participation citoyenne	DUT/AG/Participation Citoyenne	259 432,34	100,00%	259 432,34	Compétence		
Dir Urb et Terr	DUT/Projet contrat de ville	DUT/AG/Projet Contrat de Ville	201 833,81	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Urb et Terr	DUT/Ville en transition	DUT/AG/Ville en Transition	153 575,89	17,39%	26 702,73	Taux calculé		
Dir Urb et Terr	DUT/Aménag Terr Projets Urbain	DUT/Aménag Terr Projets Urbain	149 216,74	17,02%	25 389,55	Taux service	0%	
Dir Urb et Terr	DUT/Aménag Terr Projets Urbain	DUT/ATPU/Administration Généra	231 545,77	17,02%	39 398,02	Taux service	0%	
Dir Urb et Terr	DUT/Aménag Terr Projets Urbain	DUT/ATPU/Conception Ingénierie	297 018,32	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Urb et Terr	DUT/Aménag Terr Projets Urbain	DUT/ATPU/Dpt Ecologie Terr	147 107,72	100,00%	147 107,72	Compétence		
Dir Urb et Terr	DUT/Aménag Terr Projets Urbain	DUT/ATPU/Dpt Planification Ter	420 439,54	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Urb et Terr	DUT/Conduite Projets Aménagement	DUT/Conduite Projets Aménagement	823 197,31	22,60%	186 042,59	Taux calculé		
Dir Urb et Terr	DUT/Direction de Territoires	DUT/Direction de Territoires	47 555,68	100,00%	47 555,68	Compétence		
Dir Urb et Terr	DUT/Direction de Territoires	DUT/DT/Cons XV Bourse Espla Kr	359 241,94	100,00%	359 241,94	Compétence		
Dir Urb et Terr	DUT/Direction de Territoires	DUT/DT/Cron Htep Poteries Hohb	665 083,24	100,00%	665 083,24	Compétence		

Direction	Service	Sous service	Masse salariale	% VDS	Masse salariale VDS	Mode de calcul	Taux 2018 si modifié	Fiche
Dir Urb et Terr	DUT/Direction de Territoires	DUT/DT/Gare Kléber Centre Robe	471 230,31	100,00%	471 230,31	Compétence		
Dir Urb et Terr	DUT/Direction de Territoires	DUT/DT/Koenig Mont Verte Elsau	368 310,61	100,00%	368 310,61	Compétence		
Dir Urb et Terr	DUT/Direction de Territoires	DUT/DT/Neudorf Port du Rhin	404 060,55	100,00%	404 060,55	Compétence		
Dir Urb et Terr	DUT/Direction de Territoires	DUT/DT/Neuhof Meinau	582 381,58	100,00%	582 381,58	Compétence		
Dir Urb et Terr	DDL/Directions de proximité	DDL/Dir Prox Neud-Espla-Krut	2 257,88	100,00%	2 257,88	Compétence		
Dir Urb et Terr	DUT/Géomatique Connaissance Te	DUT/GCT/Administration Général	398 435,06	3,00%	11 953,05	Taux calculé		
Dir Urb et Terr	DUT/Géomatique Connaissance Te	DUT/GCT/Dpt Atelier Géomatique	422 855,81	3,00%	12 685,67	Taux calculé		
Dir Urb et Terr	DUT/Géomatique Connaissance Te	DUT/GCT/Dpt Données Références	523 320,61	3,00%	15 699,62	Taux calculé		
Dir Urb et Terr	DUT/Géomatique Connaissance Te	DUT/GCT/Dpt Usages	356 778,01	3,00%	10 703,34	Taux calculé		
Dir Urb et Terr	DUT/Géomatique Connaissance Te	DUT/Géomatique Connaissance Te	15 542,11	3,00%	466,26	Taux calculé		
Dir Urb et Terr	DUT/Habitat	DUT/Hab/Administration Général	160 561,02	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Urb et Terr	DUT/Habitat	DUT/Hab/Dpt Planif Pol Publ Et	361 376,12	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Urb et Terr	DUT/Habitat	DUT/Hab/Dpt Prog Instr Aides L	267 769,28	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Urb et Terr	DUT/Habitat	DUT/Habitat	268 590,32	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Urb et Terr	DUT/Habitat	DUT/Hab/Program instr aides pi	100 688,68	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Urb et Terr	DUT/Pol Foncière Immobilière	DUT/PFI/Administration Général	50 584,57	33,25%	16 819,35	Taux calculé	25,50%	
Dir Urb et Terr	DUT/Pol Foncière Immobilière	DUT/PFI/Cellule Voirie Réseaux	190 272,47	33,25%	63 265,54	Taux calculé	25,50%	
Dir Urb et Terr	DUT/Pol Foncière Immobilière	DUT/PFI/Dpt Immobilier Terr	222 812,21	33,25%	74 085,00	Taux calculé	25,50%	
Dir Urb et Terr	DUT/Pol Foncière Immobilière	DUT/PFI/Dpt Stratégie Foncière	252 433,97	33,25%	83 934,22	Taux calculé	25,50%	
Dir Urb et Terr	DUT/Pol Foncière Immobilière	DUT/Pol Foncière Immobilière	188 873,97	33,25%	62 800,54	Taux calculé	25,50%	
Dir Urb et Terr	DUT/Police du Bâtiment	DUT/Police du Bâtiment	189 331,98	21,07%	39 899,75	Taux service		
Dir Urb et Terr	DUT/Police du Bâtiment	DUT/PB/Administration Générale	203 127,59	21,07%	42 807,03	Taux service		
Dir Urb et Terr	DUT/Police du Bâtiment	DUT/PB/Dpt PSMV	72 708,43	21,07%	15 322,55	Taux service		
Dir Urb et Terr	DUT/Police du Bâtiment	DUT/PB/Dpt Ressources Courrier	134 956,34	21,07%	28 440,65	Taux service		
Dir Urb et Terr	DUT/Police du Bâtiment	DUT/PB/Dpt ADS Accueil	1 073 872,21	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Urb et Terr	DUT/Police du Bâtiment	DUT/PB/Dpt Changement Usages	57 336,08	100,00%	57 336,08	Compétence		
Dir Urb et Terr	DUT/Police du Bâtiment	DUT/PB/Dpt Enseignes Affich Pu	149 692,38	100,00%	149 692,38	Compétence		
Dir Urb et Terr	DUT/Police du Bâtiment	DUT/PB/Dpt Expertise Conseil	131 944,29	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Urb et Terr	DUT/Police du Bâtiment	DUT/PB/Dpt Sécurité ERP et IMR	114 935,39	100,00%	114 935,39	Compétence		
Dir Urb et Terr	DUT/Politique de la Ville	DUT/Politique de la Ville	197 537,74	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Adm Générale	DMEPN/Adm Générale	348 178,25	46,48%	161 837,71	Taux direction	45,80%	
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Adm Gén et Ressources	DMEPN/Adm Gén et Ressources	103 999,69	46,48%	48 340,39	Taux direction	0,458	
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Adm Gén et Ressources	DMEPN/AG&Ress/Finces-Compta.	537 699,41	46,48%	249 929,57	Taux direction	0,458	
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Adm Gén et Ressources	DMEPN/AG&Ress/Marchés publ	324 580,36	46,48%	150 869,11	Taux direction	0,458	

13

Direction	Service	Sous service	Masse salariale	% VDS	Masse salariale VDS	Mode de calcul	Taux 2018 si modifié	Fiche
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Adm Gén et Ressources	DMEPN/AG&Ress/RH - Qual vie	189 767,84	46,48%	88 206,52	Taux direction	0,458	
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Prog, Etud pré-op & éval	DMEPN/PEE/Eval, Coord, Méth	125 504,69	46,48%	58 336,19	Taux direction	0,458	
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Prog, Etud pré-op & éval	DMEPN/PEE/Pilot études pré-op	246 285,73	46,48%	114 476,76	Taux direction	0,458	
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Prog, Etud pré-op & éval	DMEPN/PEE/Programmation	37 978,91	46,48%	17 653,08	Taux direction	0,458	
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Prog, Etud pré-op & éval	DMEPN/Prog, Etud pré-op & éval	414 605,53	46,48%	192 713,96	Taux direction	0,458	
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Qual et Concertation	DMEPN/Q & C/Ccertat°-Comm	124 997,35	46,48%	58 100,37	Taux direction	0,458	
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Qual et Concertation	DMEPN/Q & C/Qual-Organisation	143 986,63	46,48%	66 926,83	Taux direction	0,458	
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Qual et Concertation	DMEPN/Qual et Concertation	139 331,87	46,48%	64 763,24	Taux direction	0,458	
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Aménagement Espace Publi	DMEPN/Aménagement Espace Publi	749 166,80	10,26%	76 851,36	Taux service		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Aménagement Espace Publi	DMEPN/AEP/Gest Admin Technique	122 302,45	10,26%	12 546,08	Taux service		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Aménagement Espace Publi	DMEPN/AEP/Communes Nord	226 427,14	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Aménagement Espace Publi	DMEPN/AEP/Communes Sud	258 822,25	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Aménagement Espace Publi	DMEPN/AEP/Réseaux	522 868,46	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Aménagement Espace Publi	DMEPN/AEP/Stbg Centre Nord Est	201 139,58	39,10%	78 645,58	Taux calculé		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Aménagement Espace Publi	DMEPN/AEP/Stbg Sud Ouest	157 421,06	39,10%	61 551,63	Taux calculé		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Déplacements	DMEPN/Déplacements	612 554,66	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Déplacements	DMEPN/Dépl/Autorité Org Mobili	187 486,15	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Déplacements	DMEPN/Dépl/Etudes	108 648,57	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Déplacements	DMEPN/Dépl/Gest Administrative	37 913,38	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Déplacements	DMEPN/Dépl/Organisation Mobili	105 203,56	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Esp verts & nature	DMEPN/Esp verts & nature	35 574,02	84,42%	30 033,15	Taux service	84,41%	
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Esp verts & nature	DMEPN/EV/Adm générale	453 291,57	84,42%	382 688,64	Taux service	84,41%	
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Esp verts & nature	DMEPN/EV/Maitr ouvr gestion	184 820,98	84,42%	156 033,98	Taux service	84,41%	
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Esp verts & nature	DMEPN/EV/Assist tech logist	1 215 391,78	84,42%	1 026 087,09	Taux service	84,41%	
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Esp verts & nature	DMEPN/EV/Arbres	1 246 143,15	40,00%	498 457,26	Taux calculé		7
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Esp verts & nature	DMEPN/EV/Espaces Naturels	1 287 682,99	100,00%	1 287 682,99	Compétence		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Esp verts & nature	DMEPN/EV/Esp verts urbains	5 052 323,82	90,00%	4 547 091,44	Taux calculé		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Esp verts & nature	DMEPN/EV/Jardins familiaux	457 953,84	100,00%	457 953,84	Compétence		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Ingén Conception Esp Pub	DMEPN/Ingén Conception Esp Pub	378 402,11	28,65%	108 426,85	Taux service	27,05%	
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Ingén Conception Esp Pub	DMEPN/ICEP/Gest Administrative	46 002,27	28,65%	13 181,43	Taux service	27,05%	
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Ingén Conception Esp Pub	DMEPN/ICEP/Eau Assainissement	777 464,49	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Ingén Conception Esp Pub	DMEPN/ICEP/Schéma Direct Assai	157 752,23	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Ingén Conception Esp Pub	DMEPN/ICEP/Signalisation Eclair	566 155,30	39,10%	221 366,72	Taux calculé		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Ingén Conception Esp Pub	DMEPN/ICEP/Etud Faisab Amén Pr	452 912,80	39,10%	177 088,90	Taux calculé		

Direction	Service	Sous service	Masse salariale	% VDS	Masse salariale VDS	Mode de calcul	Taux 2018 si modifié	Fiche
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Ingén Conception Esp Pub	DMEPN/ICEP/Insert Pays Esp Ver	475 291,75	39,10%	185 839,07	Taux calculé		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Ingén Conception Esp Pub	DMEPN/ICEP/Topom Opér Géoloc R	283 081,71	39,10%	110 684,95	Taux calculé		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Ingén Conception Esp Pub	DMEPN/ICEP/Voirie Circulation	787 870,09	39,10%	308 057,21	Taux calculé		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Strat & gest° stationn.	DMEPN/Strat & gest° stationn.	413 684,38	71,20%	294 557,95	Taux service	72,90%	
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Strat & gest° stationn.	DMEPN/Stat/Gestion résidents	201 167,29	100,00%	201 167,29	Taux calculé		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Strat & gest° stationn.	DMEPN/Stat/Strat. Station	185 648,90	40,00%	74 259,56	Taux calculé		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Tramway & gds projets	DMEPN/Tram Gds proj/Grds proj	288 221,49	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Tramway & gds projets	DMEPN/Tram Gds proj/Tramway	375 120,09	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Tramway & gds projets	DMEPN/Tramway & gds projets	221 244,84	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Voies Publiques	DMEPN/Voies Publiques	744 288,24	21,81%	162 322,28	Taux service	22,47%	
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Voies Publiques	DMEPN/VP/Administration Généra	181 354,41	21,81%	39 551,69	Taux service	22,47%	
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Voies Publiques	DMEPN/VP/Direction	220 758,76	21,81%	48 145,41	Taux service	22,47%	
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Voies Publiques	DMEPN/VP/Eclairage Public	1 125 729,03	100,00%	1 125 729,03	Compétence		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Voies Publiques	DMEPN/VP/Equipement de la Rue	778 658,03	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Voies Publiques	DMEPN/VP/Gest Domaine Publ Rou	489 471,28	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Voies Publiques	DMEPN/VP/Ingénierie et Gestion	324 985,59	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Voies Publiques	DMEPN/VP/Laboratoire	437 296,87	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Voies Publiques	DMEPN/VP/Ouvrages d'Art	420 867,68	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Mobilité, Esp publics et naturels	DMEPN/Voies Publiques	DMEPN/VP/Voirie	1 584 740,75	0,00%	0,00	Compétence		
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Administration générale	DCPB/Administration générale	359 514,62	64,16%	230 663,90	Taux direction		
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Administration générale	DCPB/AG/Aff générales et RH	97 361,96	64,16%	62 467,25	Taux direction		
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Administration générale	DCPB/AG/Gest & invent patrim	354 241,86	64,16%	227 280,91	Taux direction		
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Administration générale	DCPB/AG/Marchés publics	36 252,92	64,16%	23 259,81	Taux direction		
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Ressources	DCPB/Ress/AffGén et RH	115 188,87	64,16%	73 904,96	Taux direction		
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Ressources	DCPB/Ress/Budget-Compta	417 195,19	64,16%	267 671,65	Taux direction		
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Ressources	DCPB/Ress/Marchés publics	77 630,16	64,16%	49 807,36	Taux direction		
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Constr cultur soc & admin	DCPB/Constr cultur soc & admin	922 260,61	52,08%	480 313,33	Taux calculé		
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Constr Enf Educ Sport	DCPB/Constr Enf Educ Sport	1 205 821,44	52,08%	627 991,81	Taux calculé		
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Ingénierie de la construc	DCPB/Ingénierie de la construc	59 667,68	52,08%	31 074,93	Taux calculé		
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Ingénierie de la construc	DCPB/SIC/Admin générale SIC	227 785,33	52,08%	118 630,60	Taux calculé		
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Ingénierie de la construc	DCPB/SIC/Eco & tech de constr	922 485,12	52,08%	480 430,25	Taux calculé		
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Ingénierie de la construc	DCPB/SIC/Etud arch et programm	48 233,19	52,08%	25 119,85	Taux calculé		
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Ingénierie de la construc	DCPB/Sic/Etudes Prog Architect	430 861,03	52,08%	224 392,42	Taux calculé		
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Ingénierie de la construc	DCPB/SIC/Ressources graphiques	301 668,83	52,08%	157 109,13	Taux calculé		

Direction	Service	Sous service	Masse salariale	% VDS	Masse salariale VDS	Mode de calcul	Taux 2018 si modifié	Fiche
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Gest Invent patrim bâti	DCPB/Gest Invent patrim bâti	165 605,68	51,56%	85 386,29	Taux calculé	51,39%	
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Gest Invent patrim bâti	DCPB/GIPB/Gestion patrimoine	471 994,92	51,56%	243 360,58	Taux calculé	51,39%	
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Gest Invent patrim bâti	DCPB/GIPB/Invent & Valo patrim	236 315,25	51,56%	121 844,14	Taux calculé	51,39%	
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Maintenance bâtiment	DCPB/Admin Générale de Maint b	138 577,52	79,92%	110 751,15	Taux calculé		
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Maintenance bâtiment	DCPB/Maintenance bâtiment	85 579,15	79,92%	68 394,86	Taux calculé		
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Maintenance bâtiment	DCPB/MB/Bâti	1 454 520,99	79,92%	1 162 453,18	Taux calculé		
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Maintenance bâtiment	DCPB/MB/Chauf-Ventil-Clim-Sani	725 262,65	79,92%	579 629,91	Taux calculé		
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Maintenance bâtiment	DCPB/MB/Electr-Electroméca	753 460,44	79,92%	602 165,58	Taux calculé		
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Maintenance bâtiment	DCPB/MB/Gest techn bâti connec	477 095,04	79,92%	381 294,36	Taux calculé		
Dirc Constr. Et Pat Bâti	DCPB/Maintenance bâtiment	DCPB/MB/Logist-Qualité-Dvpt	220 463,86	79,92%	176 194,72	Taux calculé		
Dirc Constr. Et Pat Bâti	Z MAINTENANCE BATIMENTS	Z MAINTENANCE BATIMENTS	660,34	79,92%	527,74	Taux calculé		
Dél Séc Prév	DELEG. SECURITE ET PREVENTION	DELEG. SECURITE ET PREVENTION	16 999,68	72,90%	12 392,26	Taux délégation (hors sport)	73,67%	
Dél Séc Prév	Dir. Sécurité	Dir. Sécurité	25 356,31	72,90%	18 484,00	Taux délégation (hors sport)	73,67%	
Dél Séc Prév	DSéc/Admin Générale Ressources	DSéc/Admin Générale Ressources	133 624,65	72,90%	97 408,40	Taux délégation (hors sport)	73,67%	
Dél Séc Prév	DSéc/Admin Générale Ressources	DSéc/AGR/Finances Comptabilité	58 860,92	72,90%	42 907,86	Taux délégation (hors sport)	73,67%	
Dél Séc Prév	DSéc/Admin Générale Ressources	DSéc/AGR/Ressources Humaines	38 512,91	72,90%	28 074,77	Taux délégation (hors sport)	73,67%	
Dél Séc Prév	DSéc/Admin Générale Ressources	PMS/Adm Gén/Bureau Contrav	72 192,16	72,90%	52 625,94	Taux délégation (hors sport)	73,67%	
Dél Séc Prév	DSéc/Admin Générale Ressources	PMS/Adm Gén/Logistique	19 963,63	72,90%	14 552,89	Taux délégation (hors sport)	73,67%	
Dél Séc Prév	Sécurité Prévention et Sports	Sécurité Prévention et Sports	8 101,32	72,90%	5 905,62	Taux délégation (hors sport)	73,67%	
Dél Séc Prév	SPS/Admin Générale Ressources	SPS/Admin Générale Ressources	143 190,35	72,90%	104 381,51	Taux délégation (hors sport)	73,67%	
Dél Séc Prév	SPS/Admin Générale Ressources	SPS/AGR/Finances Comptabilité	171 428,06	72,90%	124 965,96	Taux délégation (hors sport)	73,67%	
Dél Séc Prév	SPS/Admin Générale Ressources	SPS/AGR/Ressources Humaines	139 792,75	72,90%	101 904,76	Taux délégation (hors sport)	73,67%	
Dél Séc Prév	SPS/Prévention Urbaine	SPS/Prévention Urbaine	829 880,32	0,00%	0,00	Compétence		
Dél Séc Prév	SPS/Prévention Urbaine	SPS/PU/Actions Partenariales	6 773,64	0,00%	0,00	Compétence		
Dél Séc Prév	SPS/Prévention Urbaine	SPS/PU/Interv Opérationnelles	624 648,88	0,00%	0,00	Compétence		
Dél Séc Prév	SPS/Prévention Urbaine	SPS/PU/Prévent Situationnelle	62 964,09	0,00%	0,00	Compétence		
Dél Séc Prév	SPS/Prévention Urbaine	z SP/Centre Supervision Vidéo	509 616,99	0,00%	0,00	Compétence		
Dél Séc Prév	SPS/Prévention Urbaine	z SP/Médiation	17 584,99	100,00%	17 584,99	Compétence		
Dir Pol Mun Stat	DSéc/Police Municipale	DSéc/PM/Administration Général	209 243,21	100,00%	209 243,21	Compétence		
Dir Pol Mun Stat	DSéc/Police Municipale	DSéc/PM/Unité de Jour	270 680,98	100,00%	270 680,98	Compétence		
Dir Pol Mun Stat	DSéc/Police Municipale	DSéc/PM/Unité Munic Circulatio	1 076 043,37	100,00%	1 076 043,37	Compétence		

Direction	Service	Sous service	Masse salariale	% VDS	Masse salariale VDS	Mode de calcul	Taux 2018 si modifié	Fiche
Dir Pol Mun Stat	DSéc/Police Municipale	DSéc/PM/Unité Police Générale	3 168 770,87	100,00%	3 168 770,87	Compétence		
Dir Pol Mun Stat	DSéc/Police Municipale	DSéc/PM/Unité Poste Commandemnt	1 960 075,40	100,00%	1 960 075,40	Compétence		
Dir Pol Mun Stat	DSéc/Police Municipale	DSéc/PM/Unité Surveillance Spé	1 152 125,10	100,00%	1 152 125,10	Compétence		
Dir Pol Mun Stat	DSéc/Police Municipale	DSéc/Police Municipale	541 259,14	100,00%	541 259,14	Compétence		
Dir Pol Mun Stat	DSéc/Surveillance Voie Public	DSéc/SVP/Contrôle Stationnemnt	1 102 887,89	100,00%	1 102 887,89	Compétence		
Dir Pol Mun Stat	DSéc/Surveillance Voie Public	DSéc/SVP/Encadrement Stationne	193 395,50	100,00%	193 395,50	Compétence		
Dir Pol Mun Stat	DSéc/Surveillance Voie Public	DSéc/SVP/Secrétariat Stationne	33 440,05	100,00%	33 440,05	Compétence		
Dir Regl Urb	DRU/Administration Générale	DRU/Administration Générale	176 506,32	96,09%	169 612,98	Taux direction	96,17%	
Dir Regl Urb	DRU/Débit Boiss & vie nocturne	DRU/Débit Boiss & vie nocturne	40 213,44	100,00%	40 213,44	Compétence		
Dir Regl Urb	DRU/Domaine Public	DRU/Domaine Public	241 196,22	100,00%	241 196,22	Compétence		
Dir Regl Urb	DRU/Domaine Public	DRU/DP/Domaine Publ Vie Noctur	140 359,10	100,00%	140 359,10	Compétence		
Dir Regl Urb	DRU/Domaine Public	DRU/DP/Fêtes et Foires	52 308,34	100,00%	52 308,34	Compétence		
Dir Regl Urb	DRU/Domaine Public	DRU/DP/Marchés Approvisionnement	513 639,01	100,00%	513 639,01	Compétence		
Dir Regl Urb	DRU/Hygiène Santé Environnem	DRU/HSE/Lutte Antivectorielle	196 606,12	90,00%	176 945,51	Taux direction		
Dir Regl Urb	DRU/Hygiène Santé Environnem	DRU/HSE/Santé Environnementale	320 148,26	90,00%	288 133,43	Taux calculé		
Dir Regl Urb	DRU/Hygiène Santé Environnem	DRU/Hygiène Santé Environnem	442 945,47	90,00%	398 650,92	Taux calculé		
Dir Regl Urb	DRU/Réglementation Circulation	DRU/DC/Arr Circ Station Dos Sp	144 677,34	100,00%	144 677,34	Compétence		
Dir Regl Urb	DRU/Réglementation Circulation	DRU/DC/Arr Circ Station Exp Co	58 696,69	100,00%	58 696,69	Compétence		
Dir Regl Urb	DRU/Réglementation Circulation	DRU/Réglementation Circulation	273 642,05	100,00%	273 642,05	Compétence		
Dir Regl Urb	REGLEM DOMAINE PUBLIC CIRCULAT	REGLEM DOMAINE PUBLIC CIRCULAT	32 911,38	100,00%	32 911,38	Compétence		
SIRAC	SPS/SIRAC	SPS/SIRAC	300 622,21	0,00%	0,00	Compétence		
SIRAC	SPS/SIRAC	SPS/SIRAC/Aménag Numériq Terri	19 164,19	0,00%	0,00	Compétence		
SIRAC	SPS/SIRAC	SPS/SIRAC/Bureau Etudes	89 170,43	0,00%	0,00	Compétence		
SIRAC	SPS/SIRAC	SPS/SIRAC/Régulation Trafic	741 522,19	0,00%	0,00	Compétence		
SIRAC	SPS/SIRAC	SPS/SIRAC/Secrétariat	44 813,74	0,00%	0,00	Compétence		
SIRAC	SPS/SIRAC	SPS/SIRAC/Sécurité Routière	128 525,72	0,00%	0,00	Compétence		
SIRAC	SPS/SIRAC	SPS/SIRAC/Signalisation Dynami	246 943,59	0,00%	0,00	Compétence		
SIRAC	SPS/SIRAC	SPS/SIRAC/Technique	849 430,58	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Sports	Adm Gén direction des sports	Adm Gén direction des sports	230 394,84	39,56%	91 146,29	Taux direction	44,36%	
Dir Sports	DS/Ressources-Admin générale	DS/Ressources-Admin générale	124 089,09	39,56%	49 090,77	Taux direction	44,36%	
Dir Sports	DS/Ressources-Admin générale	DS/Ress/Prév - Cond travail	121 356,73	39,56%	48 009,82	Taux direction	44,36%	
Dir Sports	DS/Ressources-Admin générale	DS/Ress/Ressources financières	299 339,06	39,56%	118 421,24	Taux direction	44,36%	
Dir Sports	DS/Ressources-Admin générale	DS/Ress/Ressources humaines	131 496,57	39,56%	52 021,23	Taux direction	44,36%	
Dir Sports	DS/Patrimoine sportif	DS/Patrimoine sportif	418 222,79	62,30%	260 552,51	Taux service	62,32%	

Direction	Service	Sous service	Masse salariale	% VDS	Masse salariale VDS	Mode de calcul	Taux 2018 si modifié	Fiche
Dir Sports	DS/Patrimoine sportif	DS/PS/Administration générale	174 514,53	62,30%	108 722,43	Taux service	62,32%	
Dir Sports	DS/Patrimoine sportif	DS/Dépt patrimoine plein air	2 162 208,72	60,00%	1 297 325,23	Taux calculé		
Dir Sports	DS/Patrimoine sportif	DS/PS/Dépt patrimoine bâti	1 841 780,20	65,00%	1 197 157,13	Taux calculé		
Dir Sports	DS/Serv Piscines & plans d'eau	DS/Pisc & PE/Adm Gén	399 239,12	0,00%	0,00	Taux service	11,41%	
Dir Sports	DS/Serv Piscines & plans d'eau	DS/Pisc & PE/Bains municip	0,00	100,00%	0,00	Compétence		14
Dir Sports	DS/Serv Piscines & plans d'eau	DS/Pisc & PE/Hautepierre Lingo	1 660 085,89	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Sports	DS/Serv Piscines & plans d'eau	DS/Pisc & PE/Kibitz Ostwald	1 578 249,42	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Sports	DS/Serv Piscines & plans d'eau	DS/Pisc & PE/PI Eau Baggersee	5 789,67	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Sports	DS/Serv Piscines & plans d'eau	DS/Pisc & PE/Schiltig Roberts	1 564 107,67	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Sports	DS/Serv Piscines & plans d'eau	DS/Pisc & PE/Wacken	921 321,02	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Sports	DS/Serv Piscines & plans d'eau	DS/Pisc & PE/Wack Hardt Achard	649 667,20	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Sports	DS/Serv Piscines & plans d'eau	DS/Serv Piscines & plans d'eau	78 284,69	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Sports	DS/Vie sportive	DS/Vie sportive	724 970,25	92,33%	669 360,16	Taux service	92,03%	
Dir Sports	DS/Vie sportive	DS/VS/Activités phys & sport	1 289 614,86	100,00%	1 289 614,86	Compétence		
Dir Sports	DS/Vie sportive	DS/VS/Act socio educ & loisirs	211 332,59	100,00%	211 332,59	Compétence		
Dir Sports	DS/Vie sportive	DS/VS/Mouv sport & territoires	933 812,19	80,00%	747 049,75	Taux calculé		
Conseil, Performance et affaire juridiques	DCPAJ/Adm générale	DCPAJ/Adm générale	312 982,44	44,86%	140 402,53	Taux direction		
Conseil, Performance et affaire juridiques	Dir Conseil Perf. Aff juridique	Dir Conseil Perf. Aff juridique	106 792,94	44,86%	47 906,84	Taux direction		
Conseil, Performance et affaire juridiques	DCPAJ/Achat Commande Publique	DCPAJ/Achat Commande Publique	134 629,85	34,64%	46 635,78	Taux calculé	38,89%	
Conseil, Performance et affaire juridiques	DCPAJ/Achat Commande Publique	DCPAJ/ACP/Admin Générale	146 055,63	34,64%	50 593,67	Taux calculé	38,89%	
Conseil, Performance et affaire juridiques	DCPAJ/Achat Commande Publique	DCPAJ/ACP/Contrôle Marchés Pub	93 523,48	34,64%	32 396,53	Taux calculé	38,89%	
Conseil, Performance et affaire juridiques	DCPAJ/Achat Commande Publique	DCPAJ/ACP/Coordination Achats	61 926,92	34,64%	21 451,49	Taux calculé	38,89%	4
Conseil, Performance et affaire juridiques	DCPAJ/Achat Commande Publique	DCPAJ/ACP/Juridique	75 866,30	34,64%	26 280,09	Taux calculé	38,89%	
Conseil, Performance et affaire juridiques	DCPAJ/Achat Commande Publique	DCPAJ/ACP/Marchés Publics	300 832,36	34,64%	104 208,33	Taux calculé	38,89%	
Conseil, Performance et affaire juridiques	DCPAJ/Achat Commande Publique	DCPAJ/ACP/Systèmes Inform Comm	128 804,98	34,64%	44 618,05	Taux calculé	38,89%	
Conseil, Performance et affaire juridiques	DCPAJ/Cseil, Accomp & Pilot	DCPAJ/CAP/Ctl Gest° interne	140 235,26	50,00%	70 117,63	Service support		
Conseil, Performance et affaire juridiques	DCPAJ/Cseil, Accomp & Pilot	DCPAJ/CAP/Eval polit publiques	112 244,00	50,00%	56 122,00	Service support		
Conseil, Performance et affaire juridiques	DCPAJ/Cseil, Accomp & Pilot	DCPAJ/Cseil, Accomp & Pilot	276 334,30	50,00%	138 167,15	Service support		
Conseil, Performance et affaire juridiques	DCPAJ/Partenariats	DCPAJ/Partenariats	243 578,57	50,00%	121 789,29	Service support		
Conseil, Performance et affaire juridiques	DCPAJ/Partenariats	DCPAJ/Part/Pôle Associatif	110 138,13	50,00%	55 069,07	Service support		
Conseil, Performance et affaire juridiques	DCPAJ/Partenariats	DCPAJ/Part/Pôle Externe	56 944,78	50,00%	28 472,39	Service support		
Conseil, Performance et affaire juridiques	DCPAJ/Serv des Assemblées	DCPAJ/Serv des Assemblées	332 439,21	50,00%	166 219,61	Service support		
Conseil, Performance et affaire juridiques	DCPAJ/Serv Juridique	DCPAJ/Serv Juridique	573 537,57	50,00%	286 768,79	Service support		
Conseil, Performance et affaire juridiques	MCPP/C. gestion éval pol publ	MCPP/C. gestion éval pol publ	26 592,09	50,00%	13 296,05	Service support		

Direction	Service	Sous service	Masse salariale	% VDS	Masse salariale VDS	Mode de calcul	Taux 2018 si modifié	Fiche
Dir Fin et prog	Administration générale DFP	Administration générale DFP	418 408,43	50,05%	209 417,81	Taux direction		
Dir Fin et prog	Dir finances et programmation	Dir finances et programmation	65 251,15	50,05%	32 658,89	Taux direction		
Dir Fin et prog	DFP/Budget et programmation	DFP/Budget et programmation	280 701,43	50,00%	140 350,72	Service support		
Dir Fin et prog	DFP/Cell assist et formation	DFP/Cell assist et formation	102 069,30	50,00%	51 034,65	Service support		
Dir Fin et prog	DFP/Comptabilité	DFP/C/Conseil & contr dépense	269 272,04	50,09%	134 878,36	Taux calculé	47,79%	8
Dir Fin et prog	DFP/Comptabilité	DFP/Comptabilité	314 757,62	50,09%	157 662,09	Taux calculé	47,79%	
Dir Fin et prog	DFP/Comptabilité	DFP/C/Recettes	121 668,79	50,09%	60 943,90	Taux calculé	47,79%	
Dir Fin et prog	DFP/Comptabilité	DFP/C/Relations avec tiers	187 671,91	50,09%	94 004,86	Taux calculé	47,79%	
Dir Fin et prog	DFP/Etudes financ et fiscales	DFP/Etudes financ et fiscales	178 229,16	50,00%	89 114,58	Service support		
Dir Fin et prog	DFP/Financement et trésorerie	DFP/Financement et trésorerie	120 649,61	50,00%	60 324,81	Service support		
Dir Ress Hum	DRH/Administration Générale	DRH/Administration Générale	247 810,69	60,33%	149 507,57	TGR		
Dir Ress Hum	DRH/Admin Ressources Humaines	DRH/Admin Ressources Humaines	73 665,66	60,33%	44 443,50	TGR		
Dir Ress Hum	DRH/Admin Ressources Humaines	DRH/ARH/Accueil Courrier	222 614,67	60,33%	134 306,47	TGR		
Dir Ress Hum	DRH/Admin Ressources Humaines	DRH/ARH/Administration Général	246 311,10	60,33%	148 602,85	TGR		
Dir Ress Hum	DRH/Admin Ressources Humaines	DRH/ARH/Gestion des Contractue	249 070,82	60,33%	150 267,82	TGR		
Dir Ress Hum	DRH/Admin Ressources Humaines	DRH/ARH/Gestion des Titulaires	1 159 811,09	60,33%	699 729,86	TGR		
Dir Ress Hum	DRH/Admin Ressources Humaines	DRH/ARH/Systèmes d information	3 375,00	60,33%	2 036,18	TGR		
Dir Ress Hum	DRH/Emploi Dévelop Compétences	DRH/EDC/Administration Général	145 082,58	60,33%	87 530,30	TGR		
Dir Ress Hum	DRH/Emploi Dévelop Compétences	DRH/EDC/Maintien Dévelop Comp	651 228,33	60,33%	392 894,94	TGR		
Dir Ress Hum	DRH/Emploi Dévelop Compétences	DRH/EDC/Pilotage Emploi	620 199,95	60,33%	374 175,09	TGR		
Dir Ress Hum	DRH/Emploi Dévelop Compétences	DRH/EDC/Transitions Parcours P	363 963,61	60,33%	219 584,21	TGR		
Dir Ress Hum	DRH/Emploi Dévelop Compétences	DRH/Emploi Dévelop Compétences	60 500,30	60,33%	36 500,66	TGR		
Dir Ress Hum	DRH/Emploi Dévelop Compétences	Z_DRH/EFI/Apprent insert stage	165 637,05	60,33%	99 931,09	TGR		
Dir Ress Hum	DRH/Médecine du Travail	DRH/Médecine du Travail	518 035,83	60,33%	312 538,08	TGR		
Dir Ress Hum	DRH/Mission Dialogue Social	DRH/Mission Dialogue Social	134 860,45	60,33%	81 363,15	TGR		
Dir Ress Hum	DRH/Pilotage RH	DRH/Pilotage RH	344 879,67	60,33%	208 070,61	TGR		
Dir Ress Hum	DRH/Pilotage RH	DRH/PRH/Ch Mission, Ch Projets	231 404,22	60,33%	139 609,32	TGR		
Dir Ress Hum	DRH/Pilotage RH	DRH/PRH/Finances	204 262,67	60,33%	123 234,46	TGR		
Dir Ress Hum	DRH/Pilotage RH	DRH/PRH/Juridique	187 317,98	60,33%	113 011,49	TGR		
Dir Ress Hum	DRH/Pilotage RH	DRH/PRH/SIRH	546 794,83	60,33%	329 888,78	TGR		
Dir Ress Hum	DRH/Prév Qualité Vie au Travail	DRH/PQVT/Accompagnemnt Sit Indi	213 782,36	60,33%	128 977,81	TGR		
Dir Ress Hum	DRH/Prév Qualité Vie au Travail	DRH/PQVT/Habillement et EPI	109 126,47	62,97%	68 716,94	Taux calculé	45,56%	16
Dir Ress Hum	DRH/Prév Qualité Vie au Travail	DRH/PQVT/Prév Risques Cond Tra	138 400,05	60,33%	83 498,64	TGR		
Dir Ress Hum	DRH/Prév Qualité Vie au Travail	DRH/Prév Qualité Vie au Travail	249 276,91	60,33%	150 392,16	TGR		

Direction	Service	Sous service	Masse salariale	% VDS	Masse salariale VDS	Mode de calcul	Taux 2018 si modifié	Fiche
Dir Ress Hum	DRH/Service Social du Travail	DRH/Service Social du Travail	228 182,34	60,33%	137 665,52	TGR		
Dir Ress Hum	DRH/Service Social du Travail	DRH/SST/Interventions Sociales	69 996,83	60,33%	42 230,04	TGR		
Dir Ress Hum	DRH/Service Social du Travail	DRH/SST/Prestations Sociales	17 824,63	60,33%	10 753,84	TGR		
Dir Ress Hum	Mission médecine du travail	Mission médecine du travail	6 717,50	60,33%	4 052,76	TGR		
Dir Ress Log	Dir des ressources logistiques	Dir des ressources logistiques	23 802,71	48,12%	11 454,70	Taux direction	47,78%	
Dir Ress Log	DRL/Admin générale de la DRL	DRL/Admin générale de la DRL	351 525,79	48,12%	169 166,51	Taux direction	47,78%	
Dir Ress Log	DRL/Imprimerie	DRL/Imp/Accueil et Logistique	432 982,98	62,23%	269 445,31	Taux calculé		11
Dir Ress Log	DRL/Imprimerie	DRL/Imp/Cellule Administrative	127 930,07	62,23%	79 610,88	Taux calculé		
Dir Ress Log	DRL/Imprimerie	DRL/Imp/Numérique et Infograph	397 824,84	62,23%	247 566,40	Taux calculé		
Dir Ress Log	DRL/Imprimerie	DRL/Imp/Offset et Reliure	438 212,02	62,23%	272 699,34	Taux calculé		
Dir Ress Log	DRL/Imprimerie	DRL/Imprimerie	213 205,73	62,23%	132 677,93	Taux calculé		
Dir Ress Log	DRL/Informatique	DRL/Info/Infra usages du SI	1 563 631,15	59,17%	925 200,55	Taux calculé		
Dir Ress Log	DRL/Informatique	DRL/Info/Pilot & Ress	624 838,91	59,17%	369 717,18	Taux calculé		
Dir Ress Log	DRL/Informatique	DRL/Informatique	384 357,77	59,17%	227 424,49	Taux calculé		
Dir Ress Log	DRL/Informatique	DRL/Info/SI métiers	1 683 281,08	59,17%	995 997,42	Taux calculé		
Dir Ress Log	DRL/Informatique	DRL/Info/SI Utilisateurs	650 329,86	59,17%	384 800,18	Taux calculé		
Dir Ress Log	DRL/Informatique	DRL/SSITR/Archit technique	12 806,00	59,17%	7 577,31	Taux calculé		
Dir Ress Log	DRL/Miss achats opérationnels	DRL/MAO/Achats	249 452,83	50,00%	124 726,42	Service support		
Dir Ress Log	DRL/Miss achats opérationnels	DRL/MAO/Approvisionnement	303 409,30	50,00%	151 704,65	Service support		
Dir Ress Log	DRL/Miss achats opérationnels	DRL/MAO/Ressources	83 857,81	50,00%	41 928,91	Service support		
Dir Ress Log	DRL/Miss achats opérationnels	DRL/Miss achats opérationnels	162 669,88	50,00%	81 334,94	Service support		
Dir Ress Log	DRL/Moyens généraux	DRL/MG/Direction	231 599,45	55,02%	127 431,47	Taux service		
Dir Ress Log	DRL/Moyens généraux	DRL/Moyens généraux	295 549,31	55,02%	162 618,19	Taux service		
Dir Ress Log	DRL/Moyens généraux	DRL/MG/Courrier	1 101 431,56	72,15%	794 682,87	Taux calculé	60,54%	2
Dir Ress Log	DRL/Moyens généraux	DRL/MG/Aménag & exploit Etoile	1 111 660,31	50,00%	555 830,16	Service support		
Dir Ress Log	DRL/Moyens généraux	DRL/MG/Equipe renfort	715 240,64	50,00%	357 620,32	Service support		
Dir Ress Log	DRL/Moyens généraux	DRL/MG/Nettoyage	1 282 567,34	50,00%	641 283,67	Service support		
Dir Ress Log	DRL/Moyens généraux	DRL/MG/Ressources	127 911,12	50,00%	63 955,56	Service support		
Dir Ress Log	DRL/Moyens généraux	DRL/MG/Standard téléphonique	518 811,52	50,00%	259 405,76	Service support		
Dir Ress Log	Parc véhicules et ateliers	DRL/PVA/Direction et ressources	541 914,21	29,79%	161 440,28	Taux calculé		12
Dir Ress Log	Parc véhicules et ateliers	DRL/PVA/Dep gestion de parc	1 375 722,76	60,88%	837 554,84	Taux calculé		
Dir Ress Log	Parc véhicules et ateliers	DRL/PVA/Maintenance	3 074 962,16	18,86%	579 978,65	Taux calculé		
Dir Ress Log	Parc véhicules et ateliers	DRL/PVA/Dép logistique	1 318 669,47	22,84%	301 200,16	Taux calculé		
Dir Env't serv publ urb	DESPU/Administration générale	DESPU/Administration générale	461 773,98	0,00%	0,00	Compétence		

Direction	Service	Sous service	Masse salariale	% VDS	Masse salariale VDS	Mode de calcul	Taux 2018 si modifié	Fiche
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Administration générale	DESPU/AG/Comm éduc environnt	322 524,05	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Administration générale	DESPU/AG/Fin marchés ctrl gest	281 142,25	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Administration générale	DESPU/AG/RH prévention qualité	319 714,52	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	Dir enviro & serv publics urb	Dir enviro & serv publics urb	57 574,55	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Collecte valo déchets	DESPU/Col/Admin générale	818 789,87	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Collecte valo déchets	DESPU/Col/Col déchets ménagers	15 438 203,25	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Collecte valo déchets	DESPU/Col/développt collectes	224 075,62	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Collecte valo déchets	DESPU/Collecte/Traitement valo	402 680,16	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Collecte valo déchets	DESPU/Collecte valo déchets	2 044 278,10	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Collecte valo déchets	DESPU/ValoDéch/Déchetteries	2 385 155,04	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Eau et Assainissement	DESPU/Eau/Direction	98,90	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Eau et Assainissement	DESPU/Ass/Qual & téléctrl rej	784,15	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Eau et Assainissement	DESPU/EA/DGPR/Inventaire Géor	433 903,87	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Eau et Assainissement	DESPU/EA/DGPR/Prosp Réseaux	1 109 388,59	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Eau et Assainissement	DESPU/EA/Direction	188 622,68	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Eau et Assainissement	DESPU/EA/Finances Gest Abonnés	823 214,22	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Eau et Assainissement	DESPU/EA/PPO/Exploit Réseau As	2 454 055,09	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Eau et Assainissement	DESPU/EA/PPO/Ouvrages de Prod	863 277,92	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Eau et Assainissement	DESPU/EA/PPO/Stations Epuratio	306 177,55	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Eau et Assainissement	DESPU/EA/PREA/Coord Réseau Eau	718 986,94	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Eau et Assainissement	DESPU/EA/PREA/Logistique Achat	548 277,13	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Eau et Assainissement	DESPU/EA/PREA/Mesures et Maint	1 750 628,32	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Eau et Assainissement	DESPU/EA/PREA/Rés Distribution	2 066 595,08	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Eau et Assainissement	DESPU/EA/PRM/Prosp Ouvr Qual E	412 411,99	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Eau et Assainissement	DESPU/EA/PRM/Qual Télécont Rej	477 265,95	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Eau et Assainissement	DESPU/EA/Rel Usagers et Qualié	334 089,39	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Eau et Assainissement	DESPU/EA/Ressources Humaines	124 502,96	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Eau et Assainissement	DESPU/Eau et Assainissement	101 482,31	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Eau et Assainissement	DESPU/Eau/RH	5 047,52	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Gest Prév Risques Enviro	DESPU/Gest Prév Risques Enviro	695 704,23	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Gest Prév Risques Enviro	DESPU/GPRE/Gestion Cours Eau	119 629,98	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Gest Prév Risques Enviro	DESPU/GPRE/Innov Techno et Air	85 950,41	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Gest Prév Risques Enviro	DESPU/GPRE/Sols Sous-Sols Napp	42 925,34	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Propreté urbaine	DESPU/Propreté urbaine	367 370,45	0,00%	0,00	Compétence		

Direction	Service	Sous service	Masse salariale	% VDS	Masse salariale VDS	Mode de calcul	Taux 2018 si modifié	Fiche
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Propreté urbaine	DESPU/ProUrb/Admin gén	261 522,16	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Propreté urbaine	DESPU/ProUrb/Nettoyement	10 989 751,12	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Propreté urbaine	DESPU/ProUrb/Qual méth marchés	419 536,31	0,00%	0,00	Compétence		
Dir Envt serv publ urb	DESPU/Propreté urbaine	DESPU/ProUrb/Toil publ act can	1 403 161,64	0,00%	0,00	Compétence		
Communication interne	COM/Com Interne	COM/Com Interne	114 540,03	60,33%	69 103,56	TGR		
Veille stratégique et documentaire	COM/Dpt Veille strat et doc	COM/Dpt Veille strat et doc	236 715,70	60,33%	142 813,81	TGR		
Dél CRI	Pôle Comm. Rayonn. intern	Pôle Comm. Rayonn. intern	79 209,12	79,91%	63 296,31	Taux délégation	80,34%	
Dél CRI	CRI/Administration générale	CRI/Administration générale	322 718,10	79,91%	257 885,25	Taux délégation	80,34%	
Dél CRI	CRI/AG/Finances	CRI/AG/Fin/Comptabilité	178 764,81	79,91%	142 851,64	Taux délégation	80,34%	
Dél CRI	CRI/AG/Finances	CRI/AG/Fin/Marchés & C de Ges	85 781,18	79,91%	68 548,07	Taux délégation	80,34%	
Dél CRI	DRIC/Administration générale	DRIC/Administration générale	110 706,23	79,91%	88 465,77	Taux délégation	80,34%	
Dél CRI	CRI/AG/Ressources humaines	CRI/AG/RH/Sect. communication	37 402,45	79,91%	29 888,44	Taux délégation	80,34%	
Dél CRI	CRI/AG/Ressources humaines	CRI/AG/RH/Sect événements	35 686,49	79,91%	28 517,21	Taux délégation	80,34%	
Dél CRI	DAU/Événements	DAU/Événements	79 407,78	100,00%	79 407,78	Compétence		
Dél CRI	DAU/Mission lutte contre discr	DAU/Mission lutte contre discr	5 122,85	100,00%	5 122,85	Compétence		
Dél CRI	DAU/Vie associative	DAU/Vie associative	2 616,09	100,00%	2 616,09	Compétence		
Dél CRI	DRIC/Service Evènements	DRIC/Ser EvtS/Gest projets	208 750,90	100,00%	208 750,90	Compétence		
Dél CRI	DRIC/Service Evènements	DRIC/Ser EvtS/Gest salles muni	593 031,51	100,00%	593 031,51	Compétence		
Dél CRI	DRIC/Service Evènements	DRIC/Ser EvtS/Logistique	715 229,57	100,00%	715 229,57	Compétence		
Dél CRI	DRIC/Service Evènements	DRIC/Service Evènements	413 565,03	100,00%	413 565,03	Compétence		
Dél CRI	PROT/Département logistique	PROT/Département logistique	14 301,51	62,80%	8 981,35	Taux calculé	57,90%	
Dél CRI	PROT/Département opérationnel	PROT/Département opérationnel	211 245,67	62,80%	132 662,28	Taux calculé	57,90%	
Dél CRI	PROT/Dépt événts protocolaires	PROT/Dépt événts protocolaires	274 395,12	62,80%	172 320,14	Taux calculé	57,90%	15
Dél CRI	ADM GALE PROTOCOLE	ADM GALE PROTOCOLE	60 377,29	62,80%	37 916,94	Taux calculé	57,90%	
Dél CRI	Protocole	Protocole	437 684,83	62,80%	274 866,07	Taux calculé	57,90%	
Dir Rel Int	Dir rel européennes & internat	Part ville	122 361,38	100,00%	122 361,38	Compétence		
Dir Rel Int	Dir rel européennes & internat	Dir rel européennes & internat	759 227,16	88,14%	669 182,82	Taux calculé	86,43%	
Dir Rel Int	REI/Accueil institutions europ	REI/Accueil institutions europ	169 434,69	88,14%	149 339,74	Taux calculé	86,43%	10
Dir Rel Int	REI/Administration générale	REI/Administration générale	408 304,00	88,14%	359 879,15	Taux calculé	86,43%	
Dir Rel Int	Rel Internationales et Communi	Rel Internationales et Communi	19 201,68	88,14%	16 924,36	Taux calculé	86,43%	
Dir Rel Int	Z Dir rel européennes & intern	Z Dir rel européennes & intern	1 464,04	88,14%	1 290,40	Taux calculé	86,43%	
Dir communication	Dir Communication	Dir Communication	614 966,32	58,69%	360 923,73	Taux calculé	59,99%	
Dir Communication	COM/Cellule Moyens Transvers	COM/Cellule Moyens Transvers	110 132,62	58,69%	64 636,83	Taux calculé	59,99%	
Dir Communication	COM/Com Externe	COM/Com Externe	462 658,00	58,69%	271 533,98	Taux calculé	59,99%	

Direction	Service	Sous service	Masse salariale	% VDS	Masse salariale VDS	Mode de calcul	Taux 2018 si modifié	Fiche
Dir Communication	COM/Dpt Com numérique	COM/Dpt Com numérique	18 639,55	58,69%	10 939,55	Taux calculé	59,99%	
Dir Communication	COM/Service éditions	COM/Service éditions	53 953,19	58,69%	31 665,13	Taux calculé	59,99%	
Dir Communication	COM/Service multimédia	COM/Service multimédia	252 409,29	58,69%	148 139,01	Taux calculé	59,99%	
Dir Communication	COM/Service presse	COM/Service presse	235 092,24	58,69%	137 975,64	Taux calculé	59,99%	
			320 217 026,72	60,33%	193 191 301,26	total		

RETRAITES CNR

2 378,28

TGR	60,33%
MS Hors TGR	310 093 314,55
MS Ville Hors TGR	187 083 527,58

Retraitements	-636 769,01
---------------	-------------

320 217 026,72	60,13%	192 554 532,25
----------------	--------	----------------

RAPPORT A LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE

VILLE/EMS

Exercice 2019

Annexe 2

**Fiches détaillées des
Proratas calculés**

Fiche de calcul n° 1
DIRECTION DE LA COMMUNICATION (hors Communication interne)

-
- **TAUX 2019 VILLE** 58,69%
 - **DATE MISE A JOUR** Janvier 2020
 - **SOURCE DES DONNEES** CORIOLIS/Direction des finances
 - **DOCUMENTS JUSTIFICATIFS** *Fiche de calcul, requête BO*
-

MODE DE CALCUL

La direction de la communication gère les budgets de communication des deux administrations. Ceux-ci sont cependant individualisés en comptabilité. L'activité de la direction est donc évaluée en fonction du poids de chacune des deux collectivités, comme suit :

Code Collectivité	Direction	Réalisé (*)	%
CUS	DIRECTION DE LA COMMUNICATION	1 122 074,93	41,31%
VDS	DIRECTION DE LA COMMUNICATION	1 593 905,76	58,69%
	Total	2 715 980,69	100,00%

(*) Chiffres arrêtés au 17 janvier 2020

➤ **HISTORIQUE**

année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville	55,8%	53,8%	54,35%	56,19%	56,97%	61,21%	63,28%	59,99%	58,69%

Fiche de calcul n° 2 Service Courrier

➤ TAUX 2019 VILLE	72,15%
➤ DATE MISE A JOUR	Janvier 2020
➤ SOURCE DES DONNEES	<i>Extraction Logiciel Meternet</i>
➤ DOCUMENTS JUSTIFICATIFS	<i>Direction des Ressources Logistiques</i>

Jusqu'à présent, le sous-service affranchissement était considéré comme un service support où les dépenses étaient réparties à 50/50 entre les deux collectivités. Suite à la réunion de la Commission Mixte paritaire du 14 décembre 2018, il a été décidé d'une répartition en fonction du taux global de répartition RH des services envoyant les courriers.

MODE DE CALCUL

FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT DE LA VILLE ET DE L'EMS PAR SERVICE				Remarques
SERVICE	MONTANT	% Ville	MONTAT VILLE	
CRB/ACCUEIL DE LA POPULATION	3 367,36	96,00%	3 232,67	
CRB/ACHATS ET COMMANDE PUBLIQUE	230,01	34,64%	79,68	
CRB/ACTION SOCIALE TERRITORIALE	17 318,89	100,00%	17 318,89	
CRB/ACTIONS CULTURELLES	57,91	86,33%	49,99	
CRB/ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES	33 687,12	60,28%	20 306,60	Taux 2018
CRB/ADMINISTRATION GENERALE DE LA DDEA	15,16	17,78%	2,70	
CRB/DIRECTION MOBILITE, ESPACES PUBLICS ET NATURELS	843,54	46,48%	392,08	
CRB/ADMINISTRATION GENERALE DE LA DMEPN	893,18	46,48%	415,15	
CRB/ADMINISTRATION GENERALE DE LA DUT	45,83	36,73%	16,83	
CRB/ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES DCPB	93,72	64,16%	60,13	
CRB/ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES DC	1 044,13	86,33%	901,40	
CRB/ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES DEE	414,32	100,00%	414,32	

SERVICE	MONTANT	% VILLE	MONTANT VILLE	
CRB/ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES DESPU	8,11	0,00%	0,00	
CRB/ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES DSPS	404,20	72,90%	294,66	
CRB/ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES DSS	492,05	80,11%	394,18	
CRB/AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC	1 653,32	10,26%	169,63	
CRB/AMICALE	10 742,01	60,28%	6 475,28	Taux 2018
CRB/AMICALE SPORTIVE	114,23	60,28%	68,86	Taux 2018
CRB/ARCHIVES	556,39	60,28%	335,39	Taux 2018
CRB/AUDIOVISUEL ET CINEMA	769,86	0,00%	0,00	
CRB/CABINET 8EME ET 9EME	2 125,24	50,00%	1 062,62	
CRB/CARTE VOEUX ELUS	4 390,52	50,00%	2 195,26	
CRB/CARTE VOEUX MAIRE PRESIDENT	7 249,32	50,00%	3 624,66	
CRB/CCAS	3 271,94	0,00%	0,00	
CRB/CELLULE D ASSISTANCE ET DE FORMATION	2,20	50,00%	1,10	
CRB/CENTRE CHOREGRAPHIQUE	2,68	100,00%	2,68	
CRB/COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS	5 996,19	0,00%	0,00	
CRB/DIRECTION CULTURE	1 851,51	86,33%	1 598,41	
CRB/COMPTABILITE	1 477,93	50,09%	740,30	
CRB/CONSEILLERS VILLE EU	137,14	100,00%	137,14	
CRB/CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL	677,72	100,00%	677,72	
CRB/CONSTRUCTIONS CULTURELLES SOCIALES ET ADMINISTRATIVES	205,48	52,08%	107,01	
CRB/CONSTRUCTIONS ENFANCE _EDUCATIO_SPORT	1 228,72	52,08%	639,92	
CRB/COURRIERS DES ECOLES	2 354,01	100,00%	2 354,01	
CRB/CULTES	126,37	100,00%	126,37	
CRB/DEBITS DE BOISSON ET VIE NOCTURNE	449,56	100,00%	449,56	
CRB/DEPLACEMENTS	496,06	0,00%	0,00	

SERVICE	MONTANT	% Ville	MONTAT VILLE	
CRB/DIRECTION DE L AUDIT INTERNE	76,81	50,00%	38,41	
CRB/DIRECTION DE L ENFANCE ET DE L EDUCATION	22 809,60	100,00%	22 809,60	
CRB/DIRECTION DE L ENVIRONNEMENT ET DES SERVICES PUBLICS URBAINS	541,41	0,00%	0,00	
CRB/DIRECTION DE LA COMMUNICATION	34 048,28	58,69%	19 982,94	
CRB/DIRECTION DE LA CONSTRUCTION ET DU PATRIMOINE BATI	2 702,32	64,16%	1 733,81	
CRB/DIRECTION DE LA POPULATION, DES ELECTIONS ET DES CULTES	18 572,93	97,79%	18 162,47	
CRB/DIRECTION DE LA REGLEMENTATION URBAINE	101,34	96,09%	97,38	
CRB/DIRECTION DE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE	140,51	0,00%	0,00	
CRB/DIRECTION DE PROJET WACEKN EUROPE	2,68	8,39%	0,22	
CRB/DIRECTION DE TERRITOIRE_CRONENBOURG,POTERIE HOHBERG	271,32	100,00%	271,32	
CRB/DIRECTION DE TERRITOIRE_GARE, KLEBER,CENTRE	1,10	100,00%	1,10	
CRB/DIRECTION DE TERRITOIRE KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU	94,79	100,00%	94,79	
CRB/DIRECTION DE TERRITOIRE_NEUDORF, PORT DU RHIN ESPLANADE BOURSE KRUTENAU	98,45	100,00%	98,45	
CRB/DIRECTION DE TERRITOIRE_NEUHOF, MEINAU	692,36	100,00%	692,36	
CRB/DIRECTION DE TERRITOIRE_ROBERSTAU, CONSEIL DES XV	23,68	100,00%	23,68	
CRB/DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROGRAMMATION	1 032,04	48,80%	503,64	
CRB/DIRECTION DES RELATIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES	1 896,50	88,14%	1 671,58	
CRB/DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	24,73	60,28%	14,91	Taux 2018
CRB/DIRECTION DES RESSOURCES LOGISTIQUES	25,88	60,54%	15,67	Taux 2018
CRB/DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE	1 886,97	80,11%	1 511,65	
CRB/DIRECTION DES SPORTS	1 085,86	39,56%	429,57	
CRB/DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L ATTRACTIVITE	964,52	17,78%	171,49	
CRB/DIRECTION GENERALE DES SERVICES	1 109,16	50,00%	554,58	
CRB/DIRECTION URBANISME ET TERRITOIRES	380,06	36,73%	139,60	
CRB/EAU	17 963,67	0,00%	0,00	

SERVICE	MONTANT	% Ville	MONTAT VILLE	
CRB/ECONOMIE RESIDENTIELLE ET PRODUCTIVE	673,13	0,00%	0,00	
CRB/EMPLOI ET ECONOMIE SOLIDAIRE	360,04	42,00%	151,22	
CRB/EMPLOI FORMATION INSERTION	5 367,76	60,28%	3 235,69	Taux 2018
CRB/ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION	315,67	6,00%	18,94	
CRB/ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ENERGETIQUE	563,53	0,00%	0,00	
CRB/ESPACES VERTS ET DE NATURE	9 367,56	84,42%	7 908,09	
CRB/ETAT CIVIL ET ELECTIONS	85 146,92	100,00%	85 146,92	
CRB/EVENEMENTS	513,90	100,00%	513,90	
CRB/FAMILLE ET PETITE ENFANCE	3 511,01	100,00%	3 511,01	
CRB/FEDER	17,91	17,78%	3,18	
CRB/FINANCEMENT ET TRESORERIE	8,98	50,00%	4,49	
CRB/FUNERAIRE	3 251,10	98,00%	3 186,08	
CRB/GENS DU VOYAGE	72,28	0,00%	0,00	
CRB/GEOMATIQUE ET CONNAISSANCE DU TERRITOIRE	633,93	3,00%	19,02	
CRB/GESTION ET INVENTAIRE DU PATRIMOINE PUBLIC	806,93	51,56%	416,05	
CRB/SECRETARIAT DES ADJOINTS	3 444,95	100,00%	3 444,95	
CRB/SECRETARIAT DES VICE-PRESIDENTS	207,46	0,00%	0,00	
CRB/MAIRE	563,51	100,00%	563,51	
CRB/PRESIDENT	58,44	0,00%	0,00	
CRB/HABITAT	1 907,05	0,00%	0,00	
CRB/HYGIENE ET SANTE ENVIRONNEMENTALE	2 670,24	90,00%	2 403,22	
CRB/IMPRIMERIE _ REPROGRAPHIE	284,66	60,54%	172,33	Taux 2018
CRB/INFORMATIQUE	780,92	58,46%	456,53	Taux 2018
CRB/INGENIERIE DE LA CONSTRUCTION	12,98	52,08%	6,76	
CRB/ICEP	458,28	28,65%	131,30	

SERVICE	MONTANT	% Ville	MONTAT VILLE	
CRB/INSCRIPTIONS ET SCOLARITE	6 966,20	100,00%	6 966,20	
CRB/INSERTION	18 754,50	100,00%	18 754,50	
CRB/MAINTENANCE BATIMENT	511,22	79,92%	408,57	
CRB/MARCHES ET DOMAINE PUBLIC	5 342,54	100,00%	5 342,54	
CRB/MARKETING TERRITL ET TOURISME	42,10	10,00%	4,21	
CRB/MEDECINE DU TRAVAIL	295,91	60,28%	178,37	Taux 2018
CRB/MEDIATHEQUES	7 525,51	49,86%	3 752,22	
CRB/MISSION DES ACHATS OPERATIONNELS	49,06	50,00%	24,53	
CRB/MISSION DES TEMPS ET SER INNO	3,30	50,00%	1,65	
CRB/MISSION DROITS DES FEMMES	5,18	100,00%	5,18	
CRB/MISSION INTERCOMMUNALITE	797,46	0,00%	0,00	
CRB/MISSION JEUNESSE	1 689,43	100,00%	1 689,43	
CRB/MISSION PARTICIPATION CITOYENNE	134,20	100,00%	134,20	
CRB/MISSION STRASBOURG CAPITALE NOEL	1,65	100,00%	1,65	
CRB/MISSIONS DOMANIALITE PUBLIQUE	169,77	13,57%	23,04	
CRB/MOYENS GENERAUX	5 470,64	50,00%	2 735,32	
CRB/MUSEES	10 291,39	100,00%	10 291,39	
CRB/ORCHESTRE PHILHARMONIQUE	10 346,24	100,00%	10 346,24	
CRB/PARC VEHICULES ET ATELIERS	934,47	29,79%	278,38	
CRB/PATRIMOINE ENFANCE ET EDUCATION	977,91	100,00%	977,91	
CRB/PATRIMOINE SPORTIF	119,82	62,30%	74,65	
CRB/PERISCOLAIRE ET EDUCATIF	4 579,79	100,00%	4 579,79	
CRB/PILOTAGE RH	102,59	60,28%	61,84	Taux 2018
CRB/PISCINES, PATINOIRE ET PLANS D EAU	489,68	0,00%	0,00	
CRB/POLICE DU BATIMENT	27 392,83	21,07%	5 771,67	

SERVICE	MONTANT	% Ville	MONTAT VILLE	
CRB/POLICE MUNICIPALE	268,50	100,00%	268,50	
CRB/POLITIQUE FONCIERE ET IMMOBILIERE	7 618,97	33,25%	2 533,31	
CRB/PREVENTION QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	3 113,06	60,28%	1 876,55	Taux 2018
CRB/PREVENTION URBAINE _ CISPD	148,49	100,00%	148,49	
CRB/PROGRAMMATION, ETUDES PRE_OPERATIONNELLES ET EVALUATION	163,54	46,48%	76,01	
CRB/PROJETS URBAINS	445,80	36,73%	163,74	
CRB/PROMOTION DE LA SANTE DE LA PERSONNE	4 426,95	100,00%	4 426,95	
CRB/PROPRETE URBAINE	849,02	0,00%	0,00	
CRB/PROSPECTIVE ET PLANIFICATION TERRITORIALE	517,48	0,00%	0,00	
CRB/PROTECTION DES MINEURS	1 343,97	100,00%	1 343,97	
CRB/PROTOCOLE	2 665,43	62,80%	1 673,89	
CRB/QUALITE ET CONCERTATION	28,60	46,48%	13,29	
CRB/REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION	329,90	100,00%	329,90	
CRB/SECRETARIAT DES ASSEMBLEES	33,39	50,00%	16,70	
CRB/SERVICE JURIDIQUE	858,08	50,00%	429,04	
CRB/SERVICE PARTENARIATS	548,93	50,00%	274,47	
CRB/SERVICE SOCIAL DU TRAVAIL	285,56	60,28%	172,14	Taux 2018
CRB/SIRAC	338,82	0,00%	0,00	
CRB/SOUTIEN A L AUTONOMIE	4 426,95	90,00%	3 984,26	
CRB/STATIONNEMENT	1 221,84	71,20%	869,95	
CRB/TAPS	2 047,02	100,00%	2 047,02	
CRB/TRAMWAY ET GRANDS PROJETS	954,60	0,00%	0,00	
CRB/VEILLE STRATEGIQUE ET DOCUMENTAIRE	12,56	60,28%	7,57	Taux 2018
CRB/VIE ASSOCIATIVE	64,45	100,00%	64,45	
CRB/VIE SPORTIVE	575,90	92,33%	531,73	

SERVICE	MONTANT	% Ville	MONTAT VILLE	
CRB/VOIES PUBLIQUES	1 018,04	21,81%	222,03	
	469 639,28		338 834,99	
	Taux Ville	72,15%		

➤ HISTORIQUE

année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	66,99%	72,15%

Fiche de calcul n° 3 Service des Médiathèques

➤ TAUX 2019 VILLE	49,86 %
➤ DATE MISE A JOUR	Janvier 2020
➤ SOURCE DES DONNEES	Direction des Ressources Humaines
➤ DOCUMENTS JUSTIFICATIFS	<i>Civi RH</i>

MODE DE CALCUL

La répartition s'effectue en fonction des compétences municipales et métropolitaines :

- le réseau des médiathèques de la Ville (rue Kuhn, médiathèques de quartier, service de la reliure) est 100% Ville ;
- le réseau des médiathèques de l'EMS (centre technique du livre, médiathèque Malraux, Sud et Ouest) est 100% EMS ;
- les services support (administration générale du service, communication, ressources etc.) sont répartis en fonction du prorata de la masse salariale des médiathèques municipales/métropolitaines.

Pour 2019, le taux Ville du service des médiathèques est ainsi de

Sous service	Masse salariale	% VDS	Masse salariale VDS
Bibl-Services transversaux	2 013 274,78	49,86%	1 003 761,26
DC/Médiathèques	537 485,88	49,86%	267 975,10
BIBL./BIBLIOTHEQUE DE QUARTIER	2 793 326,37	100,00%	2 793 326,37
BIBL./CENTRE TECH DU LIVRE	118 220,88	0,00%	0,00
BIBL./RUE KUHN	1 682 133,80	100,00%	1 682 133,80
CUS-Médiath.Malraux	3 068 369,88	0,00%	0,00
CUS-Médiath. Nord	59 172,48	0,00%	0,00
CUS-Médiath. Ouest	658 024,94	0,00%	0,00
CUS-Médiath. Sud	597 319,51	0,00%	0,00
TOTAL	11 527 328,52	49,86%	5 747 196,53

➤ HISTORIQUE

année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville	49,15%	49,16%	50,34%	48,65%	49,66%	50,48%	49,92%	51,36%	50,83%	49,86%

Fiche de calcul n° 4
SERVICE DES ACHATS ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

➤ TAUX 2019 VILLE	34,64 %
➤ DATE MISE A JOUR	Janvier 2020
➤ SOURCE DES DONNEES	Service des Achats et de la Commande Publique
➤ DOCUMENTS JUSTIFICATIFS	<i>Extraction application Marcoweb</i>

MODE DE CALCUL

Le service des achats et de la commande publique est un service support qui instruit les marchés des deux collectivités. La répartition de l'activité du service pour le compte de chaque collectivité s'évalue à partir du nombre de procédures publiées sur l'année. Les données sont extraites du logiciel Marcoweb, dans lequel sont saisis l'ensemble des marchés traités par le SACP (MAPA 3, MAPA 4 et procédures formalisées) et hors DCPB et DMEPN :

	EMS	VILLE
janvier	7	5
février	8	8
mars	11	7
avril	6	4
mai	9	4
juin	13	5
juillet	15	8
août	13	3
septembre	13	5
octobre	10	7
novembre	4	4
décembre	8	2
Total	117	62
% 2019	65,36	34,64

➤ **HISTORIQUE**

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux Ville	52,9 %	48,5%	46,4 %	49,8 %	44,29 %	47,38%	38,89 %	34,64%

DIRECTION DE LA CONSTRUCTION ET DU PATRIMOINE BATI

- **Constructions**

➤ TAUX 2019 VILLE	52,08%
➤ DATE MISE A JOUR	Janvier 2020
➤ SOURCE DES DONNEES	CORIOLIS/ Direction des Finances,
➤ DOCUMENTS JUSTIFICATIFS	Fiche de calcul, requête BO

MODE DE CALCUL

La direction de la Construction et du Patrimoine bâti assure la construction, la rénovation et l'entretien des bâtiments publics appartenant à la Ville et à l'Eurométropole.

La méthode de calcul retenue depuis 2010 repose sur les poids des investissements respectifs de cette direction par collectivité sur trois années glissantes (hors Mission Wacken Europe – Fichier 9).

Il en découle le tableau suivant :

Code collectivité	Consommé net dépenses	% VDS / EMS
CUS	127 368 548,18	47,92%
VDS	138 437 637,83	52,08%
	265 806 186,01	100,00%

(*) Chiffres arrêtés au 17 janvier 2020

Ce pourcentage est pris en compte pour la direction, hormis le service Gestion et inventaire du patrimoine bâti qui a son propre taux, et depuis la réunion méthodologique du 12 janvier 2017, le service Maintenance bâtiment.

➤ **HISTORIQUE**

année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville	61,72%	60,31%	57,21%	54,65%	50,08%	47,08%	46,71%	52,08%

- **Maintenance bâtiment**

Répartition des interventions pour 2019 :

	Nombre d'interventions	%
EMS	2067	20,08%
Ville	8227	79,92%
Total	10294	

- **Gestion et inventaire du patrimoine bâti privé**

Ce service, rattaché à la Direction de la Construction et du Patrimoine bâti en 2016, s'occupe de l'entretien et de la location des immeubles du patrimoine privé de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

La répartition entre la Ville et l'EMS se fait en 2019 de la façon suivante (*):	% VILLE
Patrimoine bâti : 380 lots Ville et 357 lots EMS	51,56%

(* Répartition effectuée hors HM et hors comptabilisation des logements de fonction et des locaux mis à disposition d'associations ou d'instituteurs dans le patrimoine scolaire

Fiche de calcul n° 6

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'ATTRACTIVITE

➤ TAUX 2019 VILLE	17,78%
➤ DATE MISE A JOUR	Janvier 2020
➤ SOURCE DES DONNEES	Direction du développement économique et de l'attractivité
➤ DOCUMENTS JUSTIFICATIFS	<i>Répartition de la charge de travail par service et sous-service</i>

MODE DE CALCUL

Cette direction a connu de nombreuses évolutions ces dernières années et a développé ses missions, son périmètre et ses équipes. La commission mixte paritaire qui s'est réunie le 17 octobre 2013 a décidé des éléments suivants :

Entreprises créatives : **100% EMS** pour les 3 postes s'agissant d'une compétence EMS.

Programmes Européens: **100% EMS** pour les 3 postes s'agissant d'une compétence EMS.

Service Enseignement supérieur, recherche et innovation : **94% EMS – 6 % Ville.**

Soit 100% EMS sauf pour la partie vie étudiante

Service Marketing territorial et tourisme (9 postes budgétaires) : **90% EMS et 10% Ville.**

Service Economie Sociale et solidaire : **58% EMS et 42% Ville.**

Service Développement de l'industrie, du commerce et de l'artisanat :

100% EMS sauf le commerce (1 poste) à 50% Ville et le suivi des corporations à 100% Ville

Agriculture périurbaine : **40% EMS – 60 % Ville.**

Administration générale de la direction : la directrice et son assistante/ ressources Financières/ promotion économique / Intelligence territoriale/ : Il est proposé de reporter la masse salariale de ces agents selon une clé de répartition calculée sur la masse salariale pondérée de l'ensemble des services qui composent la direction (hors ces agents)

Soit :

Service	Sous service	Masse salariale	% VDS	Masse salariale VDS
DDEA/Administration Générale	DDEA/Administration Générale	573 462,46	17,78%	101 980,12
DDEA/Administration Générale	DDEA/Agriculture périurbaine	64 027,76	60,00%	38 416,66
DDEA/Administration Générale	DDEA/Programmes européens	118 639,41	0,00%	0,00
DDEA/Administration Générale	DDEA/Entreprises créatives	24 400,34	0,00%	0,00
DDEA/Administration Générale	DDEA/Suivi des corporations	67 471,87	100,00%	67 471,87
DDEA/Administration Générale	DDEA/Suivi du commerce	81 511,91	50,00%	40 755,96
DDEA/Eco Résidentielle et Prod	DDEA/Eco Résidentielle et Prod	403 914,17	0,00%	0,00
DDEA/Emploi et Eco Solidaire	DDEA/Emploi et Eco Solidaire	427 435,29	42,00%	179 522,82
DDEA/Ens Sup, Rech et Innov	DDEA/Ens Sup, Rech et Innov	811 640,92	6,00%	48 698,46
DDEA/Marketing Terr et Com Eco	DDEA/Marketing Terr et Com Eco	248 889,88	10,00%	24 888,99
TOTAL		2 821 394,01	17,78%	501 734,87

➤ HISTORIQUE

année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville	22,52%	19,07%	16,21%	15,43%	15,34%	15,14%	14,02%	17,47%	17,78%

DIRECTION DE LA MOBILITE, DES ESPACES PUBLICS ET NATURELS

- **Services Administration générale et ressources, Qualité et concertation, programmation études et évaluation**

-
- TAUX 2019 VILLE 46,47%
 - DATE DE MISE A JOUR Janvier 2020
 - DOCUMENTS DE REFERENCE Détail par secteurs
-

MODE DE CALCUL

Suite à la réunion de la commission mixte paritaire méthodologique du 22 juin 2018, les critères des services ci-dessus dépendent désormais de la moyenne des taux des autres services de la direction (voir ci-dessous). S'agissant du regroupement de deux anciennes directions, le taux 2018 est le premier à être pris en compte sur ce périmètre.

Le taux 2019 Ville est de 46,47%

HISTORIQUE

année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville								45,80%	46,47%

- **Services Aménagement espaces publics**

-
- TAUX 2019 VILLE 10,26%
 - DATE DE MISE A JOUR Janvier 2020
 - DOCUMENTS DE REFERENCE Détail par secteurs
-

MODE DE CALCUL

Suite à la réunion de la commission mixte paritaire méthodologique du 22 juin 2018, le service, qui comprend 7 sous-services, est réparti de la manière suivante :

Communes Nord et Communes Sud : 100% EMS

Commune Sud Sud-ouest et Commune Nord Nord-est : affectation Ville EMS en fonction du réalisé Coriolis (par prog prédéfinis). La part ville correspond aux espaces verts et à l'éclairage public sur la Ville de Strasbourg.

Ouvrages d'Art : 100 % EMS

Réseaux : 100% EMS avec affectation EAU/ASS en fonction du réalisé Coriolis (investissement PE10 par budget)

L'administration générale du service est répartie au prorata

Il en résulte les éléments chiffrés suivants :

Sous service	Masse salariale	% VDS	% EMS	Masse salariale VDS	Masse salariale EMS
DMEPN/Aménagement Espace Publi	749 166,80	10,26%	89,74%	76 851,36	672 315,44
DMEPN/AEP/Gest Admin Technique	122 302,45	10,26%	89,74%	12 546,08	109 756,37
DMEPN/AEP/Communes Nord	226 427,14	0,00%	100,00%	0,00	226 427,14
DMEPN/AEP/Communes Sud	258 822,25	0,00%	100,00%	0,00	258 822,25
DMEPN/AEP/Réseaux	522 868,46	0,00%	100,00%	0,00	522 868,46
DMEPN/AEP/Stbg Centre Nord Est	201 139,58	39,10%	60,90%	78 645,58	122 494,00
DMEPN/AEP/Stbg Sud Ouest	157 421,06	39,10%	60,90%	61 551,63	95 869,43
	2 238 147,74	10,26%	89,74%	229 594,65	2 008 553,09

HISTORIQUE

année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville							4,10%	6,89%	10,26%

• **Services Ingénierie et conception d'espaces publics**

- **TAUX 2019 VILLE** 28,65%
- **DATE DE MISE A JOUR** Janvier 2020
- **DOCUMENTS DE REFERENCE** Détail par secteurs

MODE DE CALCUL

Suite à la réunion de la commission mixte paritaire méthodologique du 22 juin 2018, le service, qui comprend 7 sous-services, est réparti de la manière suivante :

Eau & Assainissement : 100% EMS avec affectation EAU/ASS identique à celle des réseaux AEP
Les autres sous-services (hormis le sous-service administration générale) sont répartis au même prorata les réalisés Coriolis par collectivités, au même titre que certains sous-services AEP
L'administration générale du service est répartie au prorata

Il en résulte les éléments chiffrés suivants :

Sous service	Masse salariale	% VDS	% EMS	Masse salariale VDS	Masse salariale EMS
DMEPN/Ingén Conception Esp Pub	378 402,11	28,65%	71,35%	108 426,85	269 975,26
DMEPN/ICEP/Gest Administrative	46 002,27	28,65%	71,35%	13 181,43	32 820,84
DMEPN/ICEP/Eau Assainissement	777 464,49	0,00%	100,00%	0,00	777 464,49
DMEPN/ICEP/Schéma Direct Assai	157 752,23	0,00%	100,00%	0,00	157 752,23
DMEPN/ICEP/Signalisation Eclai	566 155,30	39,10%	60,90%	221 366,72	344 788,58
DMEPN/ICEP/Etud Faisab Amén Pr	452 912,80	39,10%	60,90%	177 088,90	275 823,90
DMEPN/ICEP/Insert Pays Esp Ver	475 291,75	39,10%	60,90%	185 839,07	289 452,68
DMEPN/ICEP/Topom Opér Géoloc R	283 081,71	39,10%	60,90%	110 684,95	172 396,76
DMEPN/ICEP/Voirie Circulation	787 870,09	39,10%	60,90%	308 057,21	479 812,88
	3 924 932,75	28,65%	71,35%	1 124 645,14	2 800 287,61

HISTORIQUE

année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville							19,54%	27,05%	28,65%

- **Espaces verts et de nature**

➤ TAUX 2018 VILLE	84,41%
➤ DATE DE MISE A JOUR	Janvier 2019
➤ DOCUMENTS DE REFERENCE	Répartition Ville/EMS des postes du Service Espaces verts

MODE DE CALCUL

Les critères de répartition de ce service ont été revus lors de la commission mixte paritaire méthodologique du 22 juin 2018.

Le service comprend 7 sous-services, dont la nouvelle répartition est la suivante :

Jardins familiaux et espaces naturels : 100% Ville (pas de changement)

Espaces verts urbains : il s'occupe entre autre de l'élagage des arbres, qui est de compétence EMS.

Le temps de travail de cette compétence est estimée à 10%. Il était beaucoup plus élevé il y a quelques années, mais cette compétence fait l'objet d'une externalisation forte.

La proposition est une répartition 90% Ville/10% EMS (93,57% Ville en 2017)

Arbres : estimé à 50% Ville et 50% EMS, hormis le secteur arbres d'alignement, de compétence EMS.

Par conséquent, il est proposé de retenir un taux de 40% pour la Ville (taux de 39,79% pour la Ville en 2017)

Assistance technique et logistique, Maîtrise ouvrage gestionnaire : ils travaillent pour les autres départements, et peuvent être répartis au prorata des autres services, au même titre que le sous-service **l'administration générale**.

Il en résulte les éléments chiffrés suivants :

Sous service	Masse salariale	% VDS	% EMS	Masse salariale VDS	Masse salariale EMS
DMEPN/Esp verts & nature	35 574,02	84,42%	15,58%	30 033,15	5 540,87
DMEPN/EV/Adm générale	453 291,57	84,42%	15,58%	382 688,64	70 602,93
DMEPN/EV/Maitr ouvr gestion	184 820,98	84,42%	15,58%	156 033,98	28 787,00
DMEPN/EV/Assist tech logist	1 215 391,78	84,42%	15,58%	1 026 087,09	189 304,69
DMEPN/EV/Arbres	1 246 143,15	40,00%	60,00%	498 457,26	747 685,89
DMEPN/EV/Espaces Naturels	1 287 682,99	100,00%	0,00%	1 287 682,99	0,00
DMEPN/EV/Esp verts urbains	5 052 323,82	90,00%	10,00%	4 547 091,44	505 232,38
DMEPN/EV/Jardins familiaux	457 953,84	100,00%	0,00%	457 953,84	0,00
	9 933 182,15	84,42%	15,58%	8 386 028,39	1 547 153,76

➤ **HISTORIQUE**

année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville	86,75%	85,22%	81,01%	79,52%	84,19%	84,14%	83,33%	84,41%	84,42%

- **Voies publiques**

➤ TAUX 2019 VILLE	21,81%
➤ DATE DE MISE A JOUR	Janvier 2020
➤ DOCUMENTS DE REFERENCE	Suivi de l'activité du service

MODE DE CALCUL

Le service voies publiques réalise l'entretien et l'exploitation du réseau de la voirie métropolitaine, des équipements et de la signalisation statique, du jalonnement et du mobilier urbain métropolitain et du réseau de l'éclairage public et des illuminations de la Ville de Strasbourg. Il intervient donc au titre de compétences métropolitaines, à l'exception de l'éclairage public qui est une compétence municipale :

Sous service	Masse salariale	% VDS	% EMS	Masse salariale VDS	Masse salariale EMS
DMEPN/Voies Publiques	744 288,24	21,81%	78,19%	162 322,28	581 965,96
DMEPN/VP/Administration Généra	181 354,41	21,81%	78,19%	39 551,69	141 802,72
DMEPN/VP/Direction	220 758,76	21,81%	78,19%	48 145,41	172 613,35
DMEPN/VP/Eclairage Public	1 125 729,03	100,00%	0,00%	1 125 729,03	0,00
DMEPN/VP/Equipement de la Rue	778 658,03	0,00%	100,00%	0,00	778 658,03
DMEPN/VP/Gest Domaine Publ Rou	489 471,28	0,00%	100,00%	0,00	489 471,28
DMEPN/VP/Ingénierie et Gestion	324 985,59	0,00%	100,00%	0,00	324 985,59
DMEPN/VP/Laboratoire	437 296,87	0,00%	100,00%	0,00	437 296,87
DMEPN/VP/Ouvrages d'Art	420 867,68	0,00%	100,00%	0,00	420 867,68
DMEPN/VP/Voirie	1 584 740,75	0,00%	100,00%	0,00	1 584 740,75
	6 308 150,64	21,81%	78,19%	1 375 748,41	4 932 402,23

➤ **HISTORIQUE**

année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville	26,85%	27,31%	28,69%	28,83%	26,12%	25,07%	22,51%	22,47%	21,81%

- **Stratégie et gestion du stationnement**

➤ TAUX 2019 VILLE	71,20%
➤ DATE DE MISE A JOUR	Janvier 2020
➤ DOCUMENTS DE REFERENCE	Suivi de l'activité du service

MODE DE CALCUL

Suite à la réunion de la commission mixte paritaire méthodologique du 22 juin 2018, il a été décidé de revoir les critères de répartition de ce service selon les éléments suivants :

Ce service est réparti entre la gestion des résidents (à 100% Ville) et la stratégie du stationnement.

La stratégie du stationnement englobe une cellule ressources qui s'occupe notamment du versement transport. Le reste du sous-service est occupé à 50% pour la Ville et 50% pour l'EMS, soit une répartition à **60% EMS et 40% Ville**

Il en résulte les éléments chiffrés suivants :

Sous service	Masse salariale	% VDS	% EMS	Masse salariale VDS	Masse salariale EMS
DMEPN/Strat & gest° stationn.	413 684,38	71,20%	28,80%	294 557,95	119 126,43
DMEPN/Stat/Gestion résidents	201 167,29	100,00%	0,00%	201 167,29	0,00
DMEPN/Stat/Strat. Station	185 648,90	40,00%	60,00%	74 259,56	111 389,34
	800 500,57	71,20%	28,80%	569 984,80	230 515,77

➤ **HISTORIQUE**

année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	72,90%	71,20%

- **Déplacements, Tramway et grands projets**

➤ TAUX 2018 VILLE	0%
➤ DATE DE MISE A JOUR	Janvier 2020
➤ DOCUMENTS DE REFERENCE	Suivi de l'activité du service

Les deux services restants de la direction sont sur des compétences exclusivement métropolitaines.

Service	Masse salariale	% VDS	% EMS	Masse salariale VDS	Masse salariale EMS
DMEPN/Déplacements	1 051 806,32	0,00%	100,00%	0,00	1 051 806,32
DMEPN/Tramway & gds projets	884 586,42	0,00%	100,00%	0,00	884 586,42
	9 11 936 392,74	0,00%	100,00%	0,00	1 936 392,74

Fiche de calcul n° 8 SERVICE COMPTABILITE

➤ TAUX 2019 VILLE	50,09%
➤ DATE MISE A JOUR	Janvier 2020
➤ SOURCE DES DONNEES	CORIOLIS/ Direction des Finances
➤ DOCUMENTS JUSTIFICATIFS	<i>Fiche de calcul, requête BO</i>

MODE DE CALCUL

L'activité du service de la comptabilité est répartie en fonction du nombre total de mandats et de titres émis sur l'exercice comptable concerné :

Code Collectivité	Nombre de Titre et Mandat *	%
EMS	54 882	49,91%
VDS	55 088	50,09%
Total	109 970	100,00%

(*) Chiffres arrêtés au 17 janvier 2020

➤ HISTORIQUE

année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville	49,36%	47,59%	46,65%	46,81%	47,32%	46,85%	47,48%	47,79%	50,09%

Fiche de calcul n° 9 Mission Wacken Europe

➤ TAUX 2019 VILLE	8,39%
➤ DATE MISE A JOUR	Janvier 2020
➤ SOURCE DES DONNEES	<i>Fiche de calcul, requête BO</i>
➤ DOCUMENTS JUSTIFICATIFS	/

MODE DE CALCUL

Jusqu'en 2017, deux agents travaillant pour la mission Wacken Europe étaient intégrés à la direction générale des services, (soit 50/50).

Lors de la réunion de la commission mixte paritaire du 14 décembre 2018, il a été décidé de répartir leur temps de travail proportionnellement aux montants des dépenses Ville (Archipel 1 et 2) et des dépenses métropolitaines (Autorisation de programme Wacken Europe, hors PMC).

Code collectivité	Consommé net dépenses	% VDS / EMS
CUS	14 386 929,22	91,61%
VDS	1 318 161,46	8,39%
	15 705 090,68	100,00%

(*) Chiffres arrêtés au 17 janvier 2020

➤ HISTORIQUE

année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	14,72%	8,39%

DIRECTION RELATIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

- **TAUX 2019 VILLE** 88,14%
- **DATE MISE A JOUR** Janvier 2020
- **SOURCE DES DONNEES** Direction Relations Européennes & Internationales
- **DOCUMENTS JUSTIFICATIFS** Fiche de calcul, requête BO

MODE DE CALCUL

La répartition avant 2013 de la masse salariale Ville de Strasbourg / EMS résultait d'une ventilation approximative par agents, en fonction du temps de travail estimé par agent, pour le compte de la EMS et pour le compte de la Ville de Strasbourg.

Suite à la réunion de la Commission Mixte paritaire le 17 octobre 2013, il a été décidé que désormais la masse salariale de la DREI se calculerait au prorata des dépenses effectuées pour le compte de la Ville et de l'EMS (hors contribution versée au GECT sur le budget EMS).

Il en résulte le taux suivant :

Code collectivité	Consommation 2019	%
CUS	320 376,7	11,86%
VDS	2 380 817,44	88,14%
TOTAL	2 701 194,14	100,00%

(*) Chiffres arrêtés au 17 janvier 2020

➤ **HISTORIQUE**

année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville	74,63%	74,85%	84,80%	85,68%	85,23%	86,18%	85,99%	86,43%	88,14%

Fiche de calcul n° 11
SERVICE IMPRIMERIE REPROGRAPHIE

- **TAUX 2019 VILLE** 62,23%
- **DATE MISE A JOUR** Janvier 2020
- **SOURCE DES DONNEES** Service Imprimerie-reprographie
- **DOCUMENTS JUSTIFICATIFS** *Logiciel de suivi de la reprographie*

Intitulé du compte	Montant	% VDS	Montant Ville	Remarque
Temps et innovation	1,04	50,00%	0,52	
Droits des femmes et égalité des genres	1 109,81	100,00%	1 109,81	
Politique de la ville	3 571,98	0,00%	0,00	
Enfance, éducation	47 730,72	100,00%	47 730,72	
Inscriptions et scolarité	17 448,75	100,00%	17 448,75	
Patrimoine	6 026,50	100,00%	6 026,50	
Famille et petite enfance	14 387,10	100,00%	14 387,10	
Périscolaire et éducatif	31 966,72	100,00%	31 966,72	
Solidarités et santé	78 712,67	80,11%	63 056,72	
Protection des mineurs	401,72	100,00%	401,72	
Hygiène et santé environnementale	1 271,89	90,00%	1 144,70	
CCAS	2 654,88	0,00%	0,00	
Santé et autonomie	17 045,85	100,00%	17 045,85	
Insertion	492,96	100,00%	492,96	
Action sociale territoriale	3 961,65	100,00%	3 961,65	
Gens du voyage	345,76	0,00%	0,00	
Sports	9 167,96	39,56%	3 626,84	
Vie sportive	9 214,00	92,33%	8 507,29	

Intitulé du compte	Montant	% VDS	Montant Ville	Remarque
Patrimoine sportif	3 106,05	62,30%	1 935,07	
Piscines, plans d'eau et patinoire	3 851,72	0,00%	0,00	
Administration générale et ressources du Sport	25,60	39,56%	10,13	
Population, élections, cultes	1 923,96	97,79%	1 881,44	
Accueil de la population	24 059,92	96,00%	23 097,52	
Etat civil et élections	17 147,50	100,00%	17 147,50	
Funéraire	3 343,76	98,00%	3 276,88	
Economie attractivité	39 242,92	17,78%	6 977,39	
Marketing territorial et communication économique	8 389,41	10,00%	838,94	
Economie résidentielle et productive	440,52	0,00%	0,00	
Enseignement supérieur, recherche et innovation	992,36	6,00%	59,54	
Emploi et économie solidaire	10 438,76	42,00%	4 384,28	
Administration générale et ressources de l'EA	15,20	17,78%	2,70	
Déplacements	1 939,64	0,00%	0,00	
Tramway et grands projets	2 463,96	0,00%	0,00	
Stationnement	859,04	71,20%	611,64	
Urbanisme et territoires	43 115,33	36,73%	15 836,26	
Aménagement du territoire et projets urbains	51 462,51	17,02%	8 758,92	
Politique foncière et immobilière	1 016,24	33,25%	337,90	
Police du bâtiment	18 216,09	21,07%	3 838,13	
Habitat	5 487,65	0,00%	0,00	
Géomatique et connaissance du territoire	336,40	3,00%	10,09	
Conduite des projets d'aménagement	155,86	22,60%	35,22	
Direction de projets arc ouest	104,35	36,73%	38,33	
Ingénierie et conception de l'espace public	186,70	28,65%	53,49	
Espaces verts et de nature	3 546,91	84,42%	2 994,30	
Voies publiques	5 957,22	21,81%	1 299,27	
Environnement et services publics urbains	100 964,91	0,00%	0,00	
Prévention des enjeux environnementaux	96 001,46	0,00%	0,00	

Intitulé du compte	Montant	% VDS	Montant Ville	Remarque
Eau	24 009,10	0,00%	0,00	
Assainissement	7 150,75	0,00%	0,00	
Collecte et valorisation des déchets	25 350,14	0,00%	0,00	
Propreté urbaine	1 247,40	0,00%	0,00	
Mobilité, espaces publics et naturels	1 137,44	46,48%	528,68	
Programmation études et évaluation	12,20	46,48%	5,67	
Administration générale et ressources de la MEPN	706,70	46,48%	328,47	
Qualité et concertation	63 581,05	46,48%	29 552,47	
Aménagement espace public	46,00	10,26%	4,72	
Mission intercommunalité	129,80	0,00%	0,00	
Culture	62 515,69	86,33%	53 969,80	
Action culturelle	29 237,79	86,33%	25 240,98	
Musées	233 718,66	100,00%	233 718,66	
Médiathèques (ville)	2 623,73	100,00%	2 623,73	
Médiathèques (EMS)	71 310,85	0,00%	0,00	
Conservatoire	16 261,20	100,00%	16 261,20	
Orchestre philharmonique	141 832,80	100,00%	141 832,80	
Archives	6 163,61	60,28%	3 715,42	Taux 2018
Taps	8 794,32	100,00%	8 794,32	
Soutien aux associations	13 365,79	100,00%	13 365,79	
Enseignement des écoles de musique	350,00	100,00%	350,00	
Centre chorégraphique	1 905,20	100,00%	1 905,20	
Audiovisuel et cinéma	2 749,86	0,00%	0,00	
Cronenbourg, hautepierre, poteries, hohberg	234,60	100,00%	234,60	
Koenigshoffen, montagne verte, elsau	527,18	100,00%	527,18	
Neudorf, Port du Rhin	1 783,92	100,00%	1 783,92	
Neuhof, meinau	745,91	100,00%	745,91	
Conseil des xv, Esplanade, Bourse, Krutenau	326,17	100,00%	326,17	
Roberstau, gare, kléber, centre	97311,41	100,00%	1 311,41	

Intitulé du compte	Montant	% VDS	Montant Ville	Remarque
Mission lutte contre les discriminations	5 912,57	100,00%	5 912,57	
Jeunesse	30 358,44	100,00%	30 358,44	
Administration générale de l'UT	16 051,03	36,73%	5 895,54	
Développement des publics	737,65	100,00%	737,65	
Prévention urbaine	568,52	100,00%	568,52	
Sécurité civile	460,00	80,00%	368,00	
Sécurité	8 212,29	72,90%	5 986,76	
Police municipale	1 817,91	100,00%	1 817,91	
Surveillance de la voie publique	97,56	100,00%	97,56	
Délégation sécurité, prévention et sports	367,98	72,90%	268,26	
Règlementation urbaine	875,68	100,00%	875,68	
Domaine public	2 003,33	100,00%	2 003,33	
SIRAC	5 498,53	0,00%	0,00	
Médecine du travail	802,01	60,28%	483,45	Taux 2018
Ressources humaines	5 072,44	60,28%	3 057,67	Taux 2018
Mission relations sociales	1 499,87	60,28%	904,12	Taux 2018
Administration des ressources humaines	7 811,71	60,28%	4 708,90	Taux 2018
Emploi formation insertion	7 566,88	60,28%	4 561,32	Taux 2018
Prévention qualité de vie au travail	3 927,98	60,28%	2 367,79	Taux 2018
Service social du travail	470,41	60,28%	283,56	Taux 2018
Pilotage RH	4 431,24	60,28%	2 671,15	Taux 2018
Finances et programmation	6 789,14	50,05%	3 397,96	
Budget et programmation	6 268,46	50,00%	3 134,23	
Etudes financières et fiscales	401,80	50,00%	200,90	
Comptabilité	103,68	50,09%	51,93	
Construction patrimoine bâti	1 951,40	64,16%	1 252,02	
Culture, social et administratif	2 256,27	52,08%	1 175,07	
Enfance, éducation et sport	9 520,79	52,08%	4 958,43	
Ingénierie de la construction	98523,05	52,08%	3 918,00	

Intitulé du compte	Montant	% VDS	Montant Ville	Remarque
Maintenance bâtiment	207,40	79,92%	165,75	
Gestion et inventaire du patrimoine public	176,06	51,56%	90,78	
Ressources logistiques	12,20	47,78%	5,83	Taux 2018
Moyens généraux	4 927,94	50,00%	2 463,97	
Imprimerie	641,22	60,54%	388,19	Taux 2018
Informatique	806,64	58,46%	471,56	Taux 2018
Parc véhicules et ateliers	2 217,32	29,79%	660,54	
Achats et commande publique	435,70	34,64%	150,93	
Juridique	2 676,00	50,00%	1 338,00	
Conseil, accompagnement et pilotage	1 013,78	50,00%	506,89	
Conseil, performance et affaires juridiques	93,90	45,86%	43,06	
Délégation relations internationales et communication	26,10	79,91%	20,86	
Administration générale dric	217,70	79,91%	173,96	
Communication	575 579,68	58,69%	337 807,71	
Presse	732,20	58,69%	429,73	
Communication numérique	17,00	58,69%	9,98	
Communication interne	1 559,56	60,28%	940,10	Taux 2018
Communication externe	375,24	58,69%	220,23	
Relations européennes et internationales	8 207,57	88,14%	7 234,15	
Accueil des institutions européennes et délégations internationales	1 302,72	88,14%	1 148,22	
Evènements	6 246,67	100,00%	6 246,67	
Protocole	40 809,37	62,80%	25 628,28	
Direction générale des services	29 062,79	50,00%	14 531,40	
Assemblées	66 637,58	50,00%	33 318,79	
Energie	36,60	10,00%	3,66	
Audit interne	3 263,13	50,00%	1 631,57	
Cabinet 8ème et 9ème	23 079,58	50,00%	11 539,79	
Secrétariat des adjoints	1 070,84	100,00%	1 070,84	
Secrétariat des Vice-Présidents	99 12,20	0,00%	0,00	

Groupe EMS élues écologistes et citoyennes	841,62	0,00%	0,00	
Groupe Eurométropole en mouvement	128,80	0,00%	0,00	
Groupe Strasbourg, énergies positives, des élus socialistes et de la société civile	75,60	100,00%	75,60	
	2 230 282,51	62,23%	1 387 793,67	

➤ HISTORIQUE

année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville	63,96%	62,78%	60,34%	63,90%	57,71%	59,10%	65,24%	60,54%	62,23%

Fiche de calcul n°12

PVA

- **TAUX 2019 VILLE** 29,79%
- **DATE MISE A JOUR** Janvier 2020
- **SOURCE DES DONNEES** Coriolis et Logiciel Gescar
- **DOCUMENTS JUSTIFICATIFS** Tableau PVA

MODE DE CALCUL

Les agents du service PVA interviennent pour le compte de la Ville et de l'Eurométropole. L'activité principale du service concerne les achats et la maintenance du parc des véhicules et matériels des deux collectivités.

Il assure également un certain nombre de prestations aux services, tels la location de matériels, cycles, berlines ou utilitaires avec ou sans chauffeur, la manutention de biens, le gardiennage, et la gestion du site de la Fédération.

La répartition de l'activité des différentes sections entre la Ville et l'EMS aboutit aux résultats suivants :

Récapitulatif par entités du service :

Répartition du coût de la masse salariale 2019	Masse salariale globale	% Ville	Masse salariale Ville	% EMS	Masse salariale EMS
DIRECTION ET DEPARTEMENT RESSOURCES	541 914,21 €	29,79%	161 440,28 €	70,21%	380 473,93 €
DEPARTEMENT GESTION DE PARC	1 375 722,76 €	60,88%	837 554,84 €	39,12%	538 167,92 €
DEPARTEMENT MAINTENANCE	3 074 962,16 €	18,86%	579 978,65 €	81,14%	2 494 983,51 €
DEPARTEMENT LOGISTIQUE	1 318 669,47 €	22,84%	301 200,16 €	77,16%	1 017 469,31 €
	6 311 268,60 €	29,79%	1 880 173,94 €	70,21%	4 431 094,66 €

➤ HISTORIQUE

année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville	31,66%	31,79%	27,71%	28,80%	32,95%	31,76%	29,81%	30,30%	29,79%

Fiche de calcul n°13
Direction Urbanisme et territoires

Administration générale et ressources

- **TAUX 2019 VILLE** 36,73%
- **DATE MISE A JOUR** Janvier 2020
- **SOURCE DES DONNEES** Direction urbanisme et territoires
- **DOCUMENTS JUSTIFICATIFS** Activité du service

MODE DE CALCUL

Ce service est lié au taux de l'ensemble de la direction, soit 36,79% en 2019

➤ **HISTORIQUE**

année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville	-	-	-	-	33,82%	33,96%	35,79%	36,73%

Conduite des projets d'aménagement

- **TAUX 2019 VILLE** 22,6%
- **DATE MISE A JOUR** Janvier 2020
- **SOURCE DES DONNEES** Service conduite des projets d'aménagement
- **DOCUMENTS JUSTIFICATIFS** Activité du service

MODE DE CALCUL

Le service de conduite des projets d'aménagement était jusqu'à la réunion méthodologique de 2019 considéré à 100% Eurométropole.

Cette répartition repose désormais sur le pourcentage Ville /EMS en fonction de l'activité des chefs de projet suivant les opérations dont ils ont la charge, et qui sont soit de compétence Ville soit de compétence EMS.

La répartition 2019 des projets du service est à 22,6% pour la ville et 77,4% pour l'EMS, soit :

Sous-service	Masse salariale	Taux Ville	Taux EMS	Masse salariale Ville	Masse salariale EMS
DUT/Conduite Projets Aménagement	823 197,31	22,60%	77,40%	186 042,59	637 154,72

➤ **HISTORIQUE**

année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	22,6%

Police du bâtiment

- **TAUX 2019 VILLE** 21,07%
- **DATE MISE A JOUR** Janvier 2020
- **SOURCE DES DONNEES** Service police du bâtiment
- **DOCUMENTS JUSTIFICATIFS** Activité du service

MODE DE CALCUL

Le service Police du bâtiment est un service support des deux collectivités.

Ces activités sont :

- l'autorisation d'occupation des sols, qui est une compétence municipale, mais que l'Eurométropole propose gratuitement pour toutes les collectivités, par convention (hors Schiltigheim). Par conséquent le personnel de ce sous-service doit être considéré comme 100% EMS même si la compétence est municipale
- Les enseignes et la sécurité des ERP sont à 100% Ville
- Les expert-conseils, actuellement en % du temps de travail, doivent être assimilés à l'EMS puisqu'ils travaillent pour l'autorisation d'occupation des sols

Sous-service	Masse salariale	Taux Ville	Taux EMS	Masse salariale Ville	Masse salariale EMS
DUT/Police du Bâtiment	189 331,98	21,07%	78,93%	39 899,75	149 432,23
DUT/PB/Administration Générale	203 127,59	21,07%	78,93%	42 807,03	160 320,56
DUT/PB/Dpt PSMV	72 708,43	21,07%	78,93%	15 322,55	57 385,88
DUT/PB/Dpt Ressources Courrier	134 956,34	21,07%	78,93%	28 440,65	106 515,69
DUT/PB/Dpt ADS Accueil	1 073 872,21	0,00%	100,00%	0,00	1 073 872,21
DUT/PB/Dpt Changement Usages	57 336,08	100,00%	0,00%	57 336,08	0,00
DUT/PB/Dpt Enseignes Affich Pu	149 692,38	100,00%	0,00%	149 692,38	0,00
DUT/PB/Dpt Expertise Conseil	131 944,29	0,00%	100,00%	0,00	131 944,29
DUT/PB/Dpt Sécurité ERP et IMR	114 935,39	100,00%	0,00%	114 935,39	0,00
	2 127 904,69	21,07%	78,93%	448 433,83	1 679 470,86

➤ HISTORIQUE

année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville	30,06%	30,36%	30,81%	30,28%	34,30%	34,71%	39,98%	21,07%

Politique foncière et immobilière

-
- **TAUX 2019 VILLE** 33,25%
 - **DATE MISE A JOUR** Janvier 2020
 - **SOURCE DES DONNEES** Service politique foncière et immobilière
 - **DOCUMENTS JUSTIFICATIFS** Activité du service

MODE DE CALCUL

Le service Politique Foncière et Immobilière achète et vend des biens immobiliers et gère le patrimoine bâti et non bâti de la Ville et de l'EMS. Suite à la réunion méthodologique de juin 2019, la répartition suivante a été proposée :

- Département action foncière : en fonction des actes signés.
- patrimoine non bâti : répartition en fonction des actes pour les agents s'occupant des acquisitions sur et hors Strasbourg et 100% Eurométropole pour les agents s'occupant des acquisitions foncières sur les communes hors Strasbourg
- droit de préemption : 100% Eurométropole

il en résulte un taux de 33,25% en 2019

➤ **HISTORIQUE**

année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville	29,15%	29,93%	43,15%	34,16%	32,00%	26,83%	25,50%	33,25%

Géomatique et connaissance du territoire

-
- **TAUX 2019 VILLE** 3%
 - **DATE MISE A JOUR** Janvier 2020
 - **SOURCE DES DONNEES** Service géomatique et connaissance du territoire
 - **DOCUMENTS JUSTIFICATIFS** Temps de travail

MODE DE CALCUL

Etat des lieux :

Le service était jusqu'à présent affecté à 100% à l'EMS, sans qu'il y ait clairement de répartition de compétences.

Or, le service travaille à la fois pour l'EMS et accessoirement pour la Ville. Un travail a été effectué par le service pour déterminer quels sont les travaux effectués pour le compte de la Ville de Strasbourg, et qui ne sont pas proposés aux autres communes.

Il s'agit de la compétence de police du maire (loi royale) : la commune a en charge l'attribution des numéros de voie pour les maisons et les immeubles. Un agent est affecté à cette tâche, soit 3% de la masse salariale du service.

Cette nouvelle répartition a été adoptée lors de la réunion de la commission mixte paritaire du 4/12/2015 sur les changements méthodologiques.

➤ **HISTORIQUE**

année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville	0%	0%	0%	3%	3%	3%	3%	3%

Politique de la Ville

-
- **TAUX 2019 VILLE** 0%
 - **DATE MISE A JOUR** Janvier 2020
 - **SOURCE DES DONNEES** Politique de la Ville
 - **DOCUMENTS JUSTIFICATIFS** Temps de travail

MODE DE CALCUL

Suite à l'arrêté préfectoral de 2018, la politique de la ville est considéré de compétence de l'Eurométropole. Jusqu'à présent une approche par territoire déterminait la répartition Ville/Eurométropole.

Désormais, ce service sera de compétence 100% Eurométropole

➤ **HISTORIQUE**

année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville	36,80%	38,75%	35,74%	36,92%	33,88%	30,30%	35,41%	0%

Aménagement du territoire et projets urbains

-
- **TAUX 2019 VILLE** 17,02%
 - **DATE MISE A JOUR** Janvier 2020
 - **SOURCE DES DONNEES** Service aménagement du territoire et projets urbains
 - **DOCUMENTS JUSTIFICATIFS** Temps de travail

MODE DE CALCUL

Ce service est actuellement réparti à 100% EMS.

Or le service a récupéré en 2019 la mission « Strasbourg ça pousse » qui concerne 3 agents, entièrement dédiés à la Ville de Strasbourg.

Cette entité est désormais répartie à 100% EMS sauf les 3 agents de Strasbourg ça pousse au sein du département écologie territoriale.

Il en résulte le taux suivant :

Sous-service	Masse salariale	Taux Ville	Taux EMS	Masse salariale Ville	Masse salariale EMS
DUT/Aménag Terr Projets Urbain	149 216,74	17,02%	82,98%	25 389,55	123 827,19
DUT/ATPU/Administration Généra	231 545,77	17,02%	82,98%	39 398,02	192 147,75
DUT/ATPU/Conception Ingénierie	297 018,32	0,00%	100,00%	0,00	297 018,32
DUT/ATPU/Dpt Ecologie Terr	147 107,72	100,00%	0,00%	147 107,72	0,00
DUT/ATPU/Dpt Planification Ter	420 439,54	0,00%	100,00%	0,00	420 439,54
	1 245 328,09	17,02%	82,98%	211 895,29	1 033 432,80

➤ **HISTORIQUE**

année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	17,02%

Mission domanialité publique

- **TAUX 2019 VILLE** 13,57%
- **DATE MISE A JOUR** Janvier 2020
- **SOURCE DES DONNEES** Politique de la Ville
- **DOCUMENTS JUSTIFICATIFS** Temps de travail

MODE DE CALCUL

Le mode de calcul de la répartition a été adopté en commission mixte paritaire méthodologique du mois de décembre 2019. Jusqu'à présent cette mission était rattachée à la direction, le taux utilisé était celui de la moyenne des autres services.

Désormais, la répartition est la suivante

- 4 agents s'occupent du domaine public métropolitain
- 1 agent s'occupe des aspects juridiques et intervient à parité sur la Ville et l'EMS
- 1 agent s'occupe des arpentages, à 10% pour la Ville
- 1 agent est responsable de la mission au prorata Ville/EMS des autres agents

Il en résulte un taux de 13,57% en 2019

➤ **HISTORIQUE**

année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville								13,57%

Mission ville en transition

- **TAUX 2019 VILLE** 17,39%
- **DATE MISE A JOUR** Janvier 2020
- **SOURCE DES DONNEES** Politique de la Ville
- **DOCUMENTS JUSTIFICATIFS** Temps de travail

MODE DE CALCUL

Le mode de calcul de la répartition a été adopté en commission mixte paritaire méthodologique du mois de juin 2019. Cette entité est à 100% Eurométropole hormis un agent qui s'occupe du parc naturel urbain, pour lequel la répartition dépend du montant des AP respectives de la Ville et de l'Eurométropole du Parc Naturel Urbain, soit 59,48% pour la Ville en 2019.

Sous service	Masse salariale	% VDS	% EMS	Masse salariale VDS	Masse salariale EMS
DUT/AG/Ville en Transition	153 575,89	17,39%	82,61%	26 702,73	126 873,16

➤ HISTORIQUE

année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	17,39%

Direction de territoires, Participation citoyenne, Habitat

Les directions de territoires et la participation citoyenne sont à 100% Ville, et l'habitat à 100% EMS.

Fiche de calcul n°14
Direction des sports

- **TAUX 2019 VILLE** 39,56%
- **DATE MISE A JOUR** Janvier 2020
- **SOURCE DES DONNEES** Civi RH
- **DOCUMENTS JUSTIFICATIFS** Activité des services

MODE DE CALCUL

Jusqu'à la répartition 2011, la masse salariale de la direction était répartie agent par agent, en fonction du temps de travail pour chaque collectivité, excepté le service des piscines (100% EMS excepté les Bains municipaux).

La Commission Mixte Paritaire réunie le 29/03/2012 a validé les nouveaux principes de répartition suivants :

1 – Service Piscines et plans d'eau : clé de répartition : **100% EMS** (Compétence EMS), hormis les Bains municipaux depuis le 1^{er} janvier 2017

2 – Service Vie sportive (58 postes budgétaires) :

Le département activités physiques et sportives : Il relève à **100% du budget Ville** car les interventions concernent les activités périscolaires dans les écoles primaires de la ville de Strasbourg.

Le département Mouvement sportif et territoire est réparti à **80% pour la Ville et 20% pour la EMS.**

3 – Service au Patrimoine (130 postes) :

le patrimoine bâti est réparti à **65% pour la Ville, et à 35% pour l'EMS**

le patrimoine de plein air est réparti à **60% pour la Ville, et à 40% pour l'EMS.**

Ce taux sera à revoir chaque année en fonction des événements exceptionnels portés par l'EMS.

4 – département Ressources Humaines (6 postes) / département Ressources Financières (8 postes) / le directeur et son assistant

La masse salariale de ces agents est calculée selon une clé de répartition calculée sur la masse salariale pondérée de l'ensemble des services qui composent la direction (hors ces agents)

Service	Sous service	Masse salariale	% VDS	Masse salariale VDS
Adm Gén direction des sports	Adm Gén direction des sports	230 394,84	39,56%	91 146,29
DS/Ressources-Admin générale	DS/Ressources-Admin générale	676 281,45	39,56%	267 543,07
DS/Patrimoine sportif	DS/Patrimoine sportif	418 222,79	62,30%	260 552,51
DS/Patrimoine sportif	DS/PS/Administration générale	174 514,53	62,30%	108 722,43
DS/Patrimoine sportif	DS/Dépt patrimoine plein air	2 162 208,72	60,00%	1 297 325,23
DS/Patrimoine sportif	DS/PS/Dépt patrimoine bâti	1 841 780,20	65,00%	1 197 157,13
DS/Serv Piscines & plans d'eau	DS/Pisc & PE/Adm Gén	399 239,12	0,00%	0,00
DS/Serv Piscines & plans d'eau	DS/Pisc & PE/Bains municip	0,00	100,00%	0,00
DS/Serv Piscines & plans d'eau	DS/Pisc & PE/Hautepierre Lingo	1 660 085,89	0,00%	0,00
DS/Serv Piscines & plans d'eau	DS/Pisc & PE/Kibitz Ostwald	1 578 249,42	0,00%	0,00
DS/Serv Piscines & plans d'eau	DS/Pisc & PE/PI Eau Baggersee	5 789,67	0,00%	0,00
DS/Serv Piscines & plans d'eau	DS/Pisc & PE/Schiltig Roberts	1 564 107,67	0,00%	0,00
DS/Serv Piscines & plans d'eau	DS/Pisc & PE/Wacken	921 321,02	0,00%	0,00
DS/Serv Piscines & plans d'eau	DS/Pisc & PE/Wack Hardt Achard	649 667,20	0,00%	0,00
DS/Serv Piscines & plans d'eau	DS/Serv Piscines & plans d'eau	78 284,69	0,00%	0,00
DS/Vie sportive	DS/Vie sportive	724 970,25	92,33%	669 360,16
DS/Vie sportive	DS/VS/Activités phys & sport	1 289 614,86	100,00%	1 289 614,86
DS/Vie sportive	DS/VS/Act socio educ & loisirs	211 332,59	100,00%	211 332,59
DS/Vie sportive	DS/VS/Mouv sport & territoires	933 812,19	80,00%	747 049,75
TOTAL		15 519 877,10	39,56%	6 139 804,02

Soit, rapporté à la masse salariale :

➤ **HISTORIQUE**

année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville	35,98%	37,85%	38,84%	39,42%	39,57%	38,89%	48,91%	44,36%	39,56%

Fiche de calcul n°15 Service du Protocole

- **TAUX 2019 VILLE** 62,80%
- **DATE MISE A JOUR** Janvier 2020
- **SOURCE DES DONNEES** Coriolis
- **DOCUMENTS JUSTIFICATIFS** Réalisé Ville/EMS de l'exercice

MODE DE CALCUL

Jusqu'à la répartition 2011, la masse salariale du service du protocole était répartie à 65% pour la Ville de Strasbourg et à 35% pour la CUS. Elle reposait sur un organigramme qui a évolué depuis.

La Commission Mixte Paritaire réunie le 29/03/2012 a validé le nouveau principe de répartition qui est fonction du réalisé du service sur chacune des collectivités :

Code collectivité	Consommation 2019	%
CUS	269 181,94	37,20%
VDS	454 352,5	62,80%
TOTAL	723 534,44	100,00%

(*) Chiffres arrêtés au 17 janvier 2020

➤ HISTORIQUE

année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville	65%	60,20%	58,06%	60,63%	61,25%	66,19%	59,86%	57,90%	62,80%

Fiche de calcul n° 16

Prévention au travail - Habillement

- **TAUX 2019 VILLE** 62,97%
- **DATE MISE A JOUR** Janvier 2020
- **SOURCE DES DONNEES** *Tableur xl, bons de commande*
- **DOCUMENTS JUSTIFICATIFS** *Fiche de calcul du service*

Jusqu'en 2017, le sous-service habillement était réparti au taux global de regroupement, soit pour 2017 : 59,99%. La Commission Mixte paritaire qui s'est réunie le 14 décembre 2018, a décidé de prendre en compte, conformément à la proposition de la Chambre Régionale des Comptes, le taux global de répartition RH des services qui sont destinataires des commandes de vêtement de travail.

MODE DE CALCUL

Coût services 2019	Montant TTC	% Ville	Montant Ville	Remarque
Aménagement espaces publics communes	914,70	46,48%	425,15	
Accueil population	13 147,88	96,00%	12 621,96	
Archives	42,23	60,28%	25,46	Taux 2018
Assainissement	41 293,27	0,00%	0,00	
CCAS	2 534,08	0,00%	0,00	
Construction enfance-éducation-sport	260,00	52,08%	135,41	
Collecte des déchets	91 951,36	0,00%	0,00	
Direction de la culture	117,10	86,33%	101,09	
Direction des sports	982,54	39,56%	388,69	
Direction des espaces publics et naturels	2 201,78	46,48%	1 023,39	
Direction des solidarités et de la santé	239,64	80,11%	191,98	
Eau	11 890,86	0,00%	0,00	
Education	59 269,87	100,00%	59 269,87	
Ecologie urbaine	336,74	0,00%	0,00	
Espaces Verts	67 660,30	84,42%	57 118,83	
Evènements	4 384,79	100,00%	4 384,79	
Funéraire	24 528,70	98,00%	24 038,13	
Géomatique	81,73	3,00%	2,45	
Gens du voyage	1 713,78	0,00%	0,00	
Hygiène Santé	2 955,58	90,00%	2 660,02	
Ingénierie et conception espaces publics	4 780,97	28,65%	1 369,75	
Imprimerie et reproduction	3 942,01	62,20%	2 451,93	
Médiathèques	442,66	49,86%	220,71	
Mission achats opérationnels	178,94	50,00%	89,47	
Moyens généraux	6 435,19	55,02%	3 540,64	
Médecine du travail	94,49	60,28%	56,96	Taux 2018
Musées	58 910,51	100,00%	58 910,51	

Coût services 2019	Montant TTC	% Ville	Montant Ville	Remarque
Œuvre Notre Dame	4 407,97	100,00%	4 407,97	
Orchestre philharmonique	103 785,48	100,00%	103 785,48	
Police du bâtiment	182,17	21,07%	38,38	
Piscines	16 763,50	0,00%	0,00	
Police municipale	73 547,23	100,00%	73 547,23	
Protocole	9 212,34	62,80%	5 785,35	
Patrimoine sportif	21 460,61	62,30%	13 369,96	
Propreté urbaine	37 268,89	0,00%	0,00	
Parc véhicules et ateliers	21 530,02	29,79%	6 413,79	
STAT	4 753,15	100,00%	4 753,15	
Voies publiques	11 314,64	21,81%	2 467,72	
Vie sportive	2 331,24	92,33%	2 152,43	
Total services	707 848,94	62,97%	445 748,66	

➤ HISTORIQUE

année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux Ville	59,47%	58,85%	58,71%	59,10%	59,71%	59,58%	59,99%	45,56%	62,97%

RAPPORT A LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE

VILLE/EMS

Exercice 2019

Annexe 3

**Etat des dépenses et des recettes
de personnel**

Chapitre	Réalisé
011	3 397 576,38
012	330 772 430,84
65	5 603 169,86
6586	230 665,85
67	0
68	0
I. MONTANT DES DEPENSES BRUTS	340 003 842,93

II. RETRAITEMENTS DEPENS		
1. Dépenses ventilées à part	2 554 109,1	Vêtements de travail (60636 et 61558) + intermittents (RH01K)
2. Dépenses spécifiques Eurométropole	985 295,81	Natures 6488.J2 (Pensions de droit local) et 6218.J (Remboursements à d'autres communes)
3. Indemnités des élus + cabinet + formation élus + frais de groupes	3 114 678,46	RH01F + RH01G + RH01I + RH01L + RH02H
4. Amicale	380 000	Subvention à l'Amicale
5. Allocations de retour à l'emploi	2 457 992,93	
Total	9 492 076,3	

III. RETRAITEMENTS RECETTES	1 572 382,74
------------------------------------	---------------------

MONTANT A REPARTIR	328 939 383,89
---------------------------	-----------------------

POURCENTAGE VILLE	60,13%
--------------------------	---------------

REMBOURSEMENT VILLE	197 799 504,45
----------------------------	-----------------------

I. MONTANT DES DEPENSES BRUT

Chap.	Code service	Libellé du service	Nature	Libellé de la nature	Réalisé
011	RH00B	Fonds d'insertion des personnes handicapés de la FP	6228	Divers	-21 000
	RH00B	Fonds d'insertion des personnes handicapés de la FP	6251	Voyages, déplacements et missions	-115,6
	RH01A	AG de l'administration des ressources humaines	60632	Fournitures de petit équipement	4 351,05
	RH01A	AG de l'administration des ressources humaines	6064	Fournitures administratives	5 207,04
	RH01A	AG de l'administration des ressources humaines	62268	Autres honoraires, conseils...	12 960
	RH01A	AG de l'administration des ressources humaines	6231	Annonces et insertions	3 102
	RH01A	AG de l'administration des ressources humaines	6234	Réceptions	2 342,23
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	11 415,27
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6227	Frais d'actes et de contentieux	1 467,81
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6227.CV	Frais d'actes et de contentieux (contre visites médicales)	1 581,39
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6228	Divers	39 385,58
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6228.T	Divers à télétravail	11 766
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6228.TEL	Divers-télétravail (TTC)	1 272
	RH01D	Prestations au personnel	6255	Frais de déménagement	15 601,21
	RH01E	Missions et déplacements	6247	Transports collectifs du personnel	7 902,8
	RH01E	Missions et déplacements	6251.IK	Voyages, déplac. et missions - indemnités kilométriques	50 108,53
	RH01E	Missions et déplacements	6251.TR	Voyages, déplacements et missions - DRH et DGS	68 707,08
	RH01I	Cabinet	6251.C	Voyages, déplacements et missions - cabinet	14 900,56
	RH01K	Rémunération d'intervenants ponctuels culture	6231	Annonces et insertions	13 566,9
	RH01K	Rémunération d'intervenants ponctuels culture	1146251	Voyages, déplacements et missions	88 357,73

Chap.	Code service	Libellé du service	Nature	Libellé de la nature	Réalisé
011	RH01N	Voitures officielles	6251	Voyages, déplacements et missions	1 700,26
	RH02A	AG d'emploi, formation, insertion	617	Etudes et recherches	7 396,61
	RH02B	Formation du personnel	6068	Autres matières et fournitures	185,64
	RH02B	Formation du personnel	6132	Locations immobilières	46 983,38
	RH02B	Formation du personnel	61358	Autres	33 014,61
	RH02B	Formation du personnel	6184	Versements à des organismes de formation	1 329 608,81
	RH02B	Formation du personnel	6184.C	Versements à des organismes de formation - Cabinet	6 640
	RH02B	Formation du personnel	6185	Frais de colloques et séminaires	4 128
	RH02B	Formation du personnel	6251	Voyages, déplacements et missions	1 878,9
	RH02B	Formation du personnel	62878	A des tiers	1 282
	RH02C	Gestion et formation des CAE - CAV	6184	Versements à des organismes de formation	21 446,52
	RH02C	Gestion et formation des CAE - CAV	62878	A des tiers	261
	RH02E	Recrutements externes	6231	Annonces et insertions	28 654,66
	RH02E	Recrutements externes	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres org)	1 645
	RH02F	Organisation des concours	6228	Divers	97 125,08
	RH02I	Gestion et formation des apprentis	6184	Versements à des organismes de formation	31 500,48
	RH02J	Gestion et formation des services civiques	6184	Versements à des organismes de formation	1 500
	RH03A	AG des relations sociales	611	Contrats de prestations de services	1 645,83
	RH04A	AG Médecine du Travail	60628	Autres fournitures non stockées	26 911,52
	RH04A	AG Médecine du Travail	611	Contrats de prestations de services	132,5
	RH05A	AG de la santé et prévention au travail	611	Contrats de prestations de services	2 518,04
	RH05A	AG de la santé et prévention au travail	62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	43 290
	RH05D	Habillement et équipements de protection individuels	60632	Fournitures de petit équipement	6 672,68
	RH05D	Habillement et équipements de protection individuels	60636	Habillement et vêtements de travail	731 445,53

Chap.	Code service	Libellé du service	Nature	Libellé de la nature	Réalisé
011	RH05D	Habillement et équipements de protection individuels	61558	Autres biens mobiliers	49 809,51
	RH05G	Fonds d'insertion des personnes handicapées de la FP	6184	Versements à des organismes de formation	2 980
	RH05G	Fonds d'insertion des personnes handicapées de la FP	6188	Autres frais divers	379,6
	RH05G	Fonds d'insertion des personnes handicapées de la FP	6228	Divers	46 958,96
	RH05G	Fonds d'insertion des personnes handicapées de la FP	6251	Voyages, déplacements et missions	12 547,2
	RH10B	Frais de déplacement - Dir. de mission énergie	6251	Voyages, déplacements et missions	8 428,19
	RH10D	Frais de déplacement - Dir. des finances et programmation	6251	Voyages, déplacements et missions	3 408,39
	RH10E	Frais de déplacement - Dir. Construction et du patri bâti	6234	Réceptions	2 998,43
	RH10E	Frais de déplacement - Dir. Construction et du patri bâti	6251	Voyages, déplacements et missions	13 295,81
	RH10F	Frais de déplacement - Dir. de l'urba. aménag.et habitat	6247	Transports collectifs du personnel	1 305
	RH10F	Frais de déplacement - Dir. de l'urba. aménag.et habitat	6251	Voyages, déplacements et missions	35 955,78
	RH10G	Frais de déplacement - Dir conseil performance et aff jurid	6251	Voyages, déplacements et missions	2 166,56
	RH10I	Frais de déplacement - Dir. de la pop, élections et cultes	6251	Voyages, déplacements et missions	1 700,95
	RH10J	Frais de déplacement - Communication & rayt international	6251	Voyages, déplacements et missions	21 549,96
	RH10K	Frais de déplacement - Dir. des sports	6251	Voyages, déplacements et missions	8 051,2
	RH10L	Frais de déplacement - Dir. de la culture	6247	Transports collectifs du personnel	1 963,5
	RH10L	Frais de déplacement - Dir. de la culture	6251	Voyages, déplacements et missions	104 497,6
	RH10M	Frais de déplacement - Dir. des solidarités et de la santé	6247	Transports collectifs du personnel	4 446,4
	RH10M	Frais de déplacement - Dir. des solidarités et de la santé	6251	Voyages, déplacements et missions	41 768,51
	RH10O	Frais de déplacement - Dir. des ressources logistiques	6251	Voyages, déplacements et missions	15 410,22
	RH10Q	Frais de déplacement - Pôle sécurité, prévention et réglem.	6247	Transports collectifs du personnel	1 844

Chap.	Code service	Libellé du service	Nature	Libellé de la nature	Réalisé
011	RH10Q	Frais de déplacement - Pôle sécurité, prévention et réglem.	6251	Voyages, déplacements et missions	27 872,32
	RH10S	Frais de déplacement - Dir. de l'env.et serv.publics urbains	6234	Réceptions	1 529,25
	RH10S	Frais de déplacement - Dir. de l'env.et serv.publics urbains	6251	Voyages, déplacements et missions	18 693,24
	RH10T	Frais de déplacement - Dir. des espaces publics et naturels	6251	Voyages, déplacements et missions	31 037,24
	RH10U	Frais de déplacement - Dir. éducation et petite enfance	6247	Transports collectifs du personnel	652,5
	RH10U	Frais de déplacement - Dir. éducation et petite enfance	6251	Voyages, déplacements et missions	9 921,13
	RH10V	Frais dévelop. profession. -Dir. éducation et petite enfance	6042	Achats prestations services -autres que terrains à aménager)	108
	RH10V	Frais dévelop. profession. -Dir. éducation et petite enfance	6184	Versements à des organismes de formation	4 673
	RH10V	Frais dévelop. profession. -Dir. éducation et petite enfance	6228	Divers	8 429,46
	RH10W	Frais de déplacement Sce relations europ. et internationales	6234	Réceptions	348,95
	RH10W	Frais de déplacement Sce relations europ. et internationales	6251	Voyages, déplacements et missions	95 556,9
	RH10Y	Frais de déplacement - Dir dévelop économique et attractivité	6251	Voyages, déplacements et missions	55 906,09
	RH14B	Projets PRH	6234.M	Réceptions projet management	935,9
011				Somme :	3 397 576,38

Chap.	Code service	Libellé du service	Nature	Libellé de la nature	Réalisé
012	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6218	Autre personnel extérieur	603 881,34
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6218.J	Remboursement frais de personnel à d'autres communes	2 150
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6331.G	Versement transport	3 505 303
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6332.G	Cotisations versées au F.N.A.L.	861 779
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6336.G	Cotisations au C.N.F.P.T. et au CG FPT	1 584 708
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	11764111.G	Rémunérations titulaires et stagiaires	142 988 531,41

Chap.	Code service	Libellé du service	Nature	Libellé de la nature	Réalisé
012	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64112.G	Indemnité de résidence - titulaire	1 483 196,05
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64112.RSFT	Reversement supplément familial de traitement	74 908,27
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64112.SFT	Supplément familial de traitement - Personnel titulaire	1 795 342,05
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64113	NBI	1 886 848,15
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64118.G	Autres indemnités du personnel titulaire et stagiaire	214 249,49
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64118.H	Heures supplémentaires titulaire et stagiaire	4 857 822,44
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64118.I	Autres indemnités titulaire et stagiaire	31 418 530,53
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64118.M	Autres indemnités - mutuelles	4 536 019,84
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64118.P	Prime de fin d'année (personnel titulaire et stagiaire)	11 970 636,12
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64131.A	Rémunérations agents non permanents ç stagiaires école	198 704,61
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64131.AIN	Rémunérations - autres indemnités	32 119,31
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64131.CDD	CDD de type 2B - Rempl. momentané des titulaires absents	2 992 474,95
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64131.G	Rémunérations auxiliaire et contractuel	17 413 441,86
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64131.H	Rémunérations - Heures suppl. auxil. contractuels	130 121,04
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64131.SC	Rémunérations service civique	42 565,84
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64132.IR	Indemnité de résidence - Auxil. contractuels	202 405,95
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64132.SFT	Supplément familial de traitement - Auxil. contract.	204 867,71
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64136.G	Indemnités liées à la perte d'emploi - auxil. et contractuel	1 312,93
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64138.I	Primes et autres indemnités auxiliaires et contractuels	4 165 919,51
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64138.M	Autres indemnités - Mutuelles	116 821,91

Chap.	Code service	Libellé du service	Nature	Libellé de la nature	Réalisé
012	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64138.P	Primes et autres indemnités - PFA	1 665 279,75
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6414	Personnel rémunéré à la vacation	5 433 662,89
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6414.H	Personnel rémunéré à la vacation - HS vacataire	40,17
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6414.R	Personnel rémunéré à la vacation - recenseurs	62 761,07
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6414.W	Personnel rémunéré à la vacation - PFA	6 840,31
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6414.Y	Personnel rémunéré à la vacation - indemnités et HS	227 995,12
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64162	Emplois d'avenir	343 883,39
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64162.M	Emplois d'avenir - Mutuelles	972,59
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64168	Autres emplois aides	1 033 152,61
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64168.M	Autres emplois aidés - Mutuelles	2 585,9
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6417	Rémunérations des apprentis	905 121,53
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6417.M	Rémunérations des apprentis - Mutuelles	3 043,51
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6451.U1	Cotisations patronales - Caisse d'allocations familiales	7 761 991
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6451.U2	Cotisations patronales - Sécurité sociale	23 058 463,77
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6453.R1	Cotisations patronales - C.N.R.A.C.L. titulaire et stagiaire	45 446 565,2
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6453.R2	Cotisations patronales IRCANTEC auxiliaire et contractuel	1 499 177,12
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6453.R3	Cotis. patr.- alloc. temporaires d'invalidité- titul./ stag.	687 350,02
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6453.R4	Cotisations caisses retraite-pensions civiles détachées état	629 904,92
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6456	Versement au F.N.C du supplément familial	446 943

Chap.	Code service	Libellé du service	Nature	Libellé de la nature	Réalisé
012	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64731.C	Allocations de chômage - versées directement	145 628,33
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	64731.G	Alloc. chômage - versées directement - auxil. et contractuel	2 329 407,5
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6475	Médecine du travail, pharmacie	61 548,03
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6478.R	Autres charges sociales des agents recenseurs	11 849,72
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	648.CV	Contre-visites médicales - CV	1 155,39
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	648.G1	Rente d'accident du travail - auxiliaire	35 027,94
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	648.J1	Alloc. capital-décès - titulaire/stagiaire	105 182,15
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	648.J2	Remb. frais de personnel à la ville de strasbourg (pensions)	983 145,81
	RH01D	Prestations au personnel	64118	Autres indemnités	87 977,07
	RH01D	Prestations au personnel	64138.AI	Prestations sociales	2 715,89
	RH01D	Prestations au personnel	6478	Autres charges sociales diverses	892 824,41
	RH01E	Missions et déplacements	648	Autres charges de personnel	992 658,36
	RH01I	Cabinet	6218	Autre personnel extérieur	151 565,5
	RH01I	Cabinet	6331.C	Versement transport - cabinet	5 557
	RH01I	Cabinet	6332.C	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 389
	RH01I	Cabinet	6336.C	Cotisations au C.N.F.P.T. et au CG FPT - cabinet	2 501
	RH01I	Cabinet	64131.C	Rémunération du personnel auxiliaire contractuel - cabinet	229 371,06
	RH01I	Cabinet	64132.CIR	Indemnité de résidence - cabinet	2 315,77
	RH01I	Cabinet	64132.SFT	Supplément familial de traitement - Auxil. contract.	764,25
	RH01I	Cabinet	64138.C	Primes et autres indemnités - collaborateurs cabinet	51 020,54
	RH01I	Cabinet	64138.M	Autres indemnités - Mutuelles	1 088,69
	RH01I	Cabinet	6451.C1	Cotis. patr.- caisse d'allocations familiales - cabinet	14 590
	RH01I	Cabinet	6451.C2	Cotis. patr. - sécurité sociale - cabinet	51 047
	RH01I	Cabinet	6453.C2	Cotis. patr.- IRCANTEC - auxiliaire et contractuel - cabinet	16 986,62

Chap.	Code service	Libellé du service	Nature	Libellé de la nature	Réalisé
012	RH01I	Cabinet	6453.R1	Cotisations patronales - C.N.R.A.C.L. titulaire et stagiaire	7 917,38
	RH01I	Cabinet	6453.R3	Cotis. patr.- alloc. temporaires d'invalidité- titul./ stag.	100,1
	RH01K	Rémunération d'intervenants ponctuels culture	631	Impôts taxes et vers. assimilés s. rémunérations (adm impôt)	26 655
	RH01K	Rémunération d'intervenants ponctuels culture	64131	Rémunération	901 829,3
	RH01K	Rémunération d'intervenants ponctuels culture	6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	728 658,87
	RH01L	Frais de fonctionnement groupes d'élus	64731.G	Alloc. chômage - versées directement - auxil. et contractuel	17 056,91
	RH01M	DRH - Services aux agents	6478	Autres charges sociales diverses	-19 571,09
	RH04A	AG Médecine du Travail	6475	Médecine du travail, pharmacie	3 120,71
	RH05F	Accidents du travail	6475	Médecine du travail, pharmacie	405 043,3
	RH05G	Fonds d'insertion des personnes handicapées de la FP	6478	Autres charges sociales diverses	23 908,15
012				Somme :	330 772 430,84

Chap.	Code service	Libellé du service	Nature	Libellé de la nature	Réalisé
65	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	65132	Prix	201 472,92
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	65133	Secours d'urgence	787 737,7
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	65888	Autres	0,67
	RH01D	Prestations au personnel	65131	Bourses	123 360,08
	RH01D	Prestations au personnel	65748	Autres personnes de droit privé	2 143 267
	RH01F	Indemnités des élus	65311	Indemnités de fonction	1 712 521,44
	RH01F	Indemnités des élus	65313.P	Cotisations de retraite - normales	146 728,58
	RH01F	Indemnités des élus	65313.R	Cotisations de retraites- retro	16 768,82
	RH01F	Indemnités des élus	65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	335 820
	RH01F	Indemnités des élus	65314.VT	Cotisations de sécurité sociale - part patronale VT	25 613
	RH01F	Indemnités des élus	653172	Cotisations au fonds de financ. de l'alloc. de fin de mandat	1 488,86

Chap.	Code service	Libellé du service	Nature	Libellé de la nature	Réalisé
65	RH01G	Missions et déplacements des Elus	65312	Frais de mission et de déplacement	69 345,79
	RH01K	Rémunération d'intervenants ponctuels culture	6581	Redevances concessions, brevets, licences, procédés, droits	13 786,26
	RH02H	Formation des élus	65315	Formation	7 554,74
	RH03B	Exercice du droit syndical	65748	Autres personnes de droit privé	17 704
65				Somme :	5 603 169,86

Chap.	Code service	Libellé du service	Nature	Libellé de la nature	Réalisé
6586	RH01L	Frais de fonctionnement groupes d'élus	65861	Frais de personnel	224 651,23
	RH01L	Frais de fonctionnement groupes d'élus	65861.D	Frais de personnel - voyages, déplacements et missions	2 374,24
	RH01L	Frais de fonctionnement groupes d'élus	65861.F	Frais de personnel - formation	1 240
	RH01L	Frais de fonctionnement groupes d'élus	65861.M	Frais de personnel - Mutuelles	792,41
	RH01L	Frais de fonctionnement groupes d'élus	65861.P	Frais de personnel - Participation EMS abonnements	1 607,97
6586				Somme :	230 665,85

Chap.	Code service	Libellé du service	Nature	Libellé de la nature	Réalisé
75	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	75888	Autres	
	RH01D	Prestations au personnel	75888	Autres	
	RH05F	Accidents du travail	75888	Autres	
75				Somme :	

				Somme :	340 003 842,93
--	--	--	--	---------	-----------------------

II. RETRAITEMENT DES DEPENSES

1. Dépenses ventilées à part

Chap.	Code service	Libellé du service	Nature	Libellé de la nature	Réalisé
011	RH01K	Rémunération d'intervenants ponctuels culture	6231	Annonces et insertions	13 566,9
	RH01K	Rémunération d'intervenants ponctuels culture	6251	Voyages, déplacements et missions	88 357,73
	RH05D	Habillement et équipements de protection individuels	60636	Habillement et vêtements de travail	731 445,53
	RH05D	Habillement et équipements de protection individuels	61558	Autres biens mobiliers	49 809,51
011				Somme :	883 179,67

Chap.	Code service	Libellé du service	Nature	Libellé de la nature	Réalisé
012	RH01K	Rémunération d'intervenants ponctuels culture	631	Impôts taxes et vers. assimilés s. rémunérations (adm impôt)	26 655
	RH01K	Rémunération d'intervenants ponctuels culture	64131	Rémunération	901 829,3
	RH01K	Rémunération d'intervenants ponctuels culture	6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	728 658,87
012				Somme :	1 657 143,17

Chap.	Code service	Libellé du service	Nature	Libellé de la nature	Réalisé
65	RH01K	Rémunération d'intervenants ponctuels culture	6581	Redevances concessions, brevets, licences, procédés, droits	13 786,26
65				Somme :	13 786,26

TOTAL					2 554 109,1
--------------	--	--	--	--	--------------------

2. Dépenses spécifiques Eurométropole

Chap.	Code service	Libellé du service	Nature	Libellé de la nature	Réalisé
012	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6218.J	Remboursement frais de personnel à d'autres communes	2 150
	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	648.J2	Remb. frais de personnel à la ville de strasbourg (pensions)	983 145,81
012				Somme :	985 295,81

TOTAL					985 295,81
--------------	--	--	--	--	-------------------

3. INDEMNITES DES ELUS, CABINET, FORMATION DES ELUS, GROUPES D'ELUS

Chap.	Code service	Libellé du service	Nature	Libellé de la nature	Réalisé
011	RH01I	Cabinet	6251.C	Voyages, déplacements et missions - cabinet	14 900,56
011				Somme :	14 900,56

Chap.	Code service	Libellé du service	Nature	Libellé de la nature	Réalisé
012	RH01I	Cabinet	6218	Autre personnel extérieur	151 565,5
	RH01I	Cabinet	6331.C	Versement transport - cabinet	5 557
	RH01I	Cabinet	6332.C	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 389
	RH01I	Cabinet	6336.C	Cotisations au C.N.F.P.T. et au CG FPT - cabinet	2 501
	RH01I	Cabinet	64131.C	Rémunération du personnel auxiliaire contractuel - cabinet	229 371,06
	RH01I	Cabinet	64132.CIR	Indemnité de résidence - cabinet	2 315,77
	RH01I	Cabinet	64132.SFT	Supplément familial de traitement - Auxil. contract.	764,25
	RH01I	Cabinet	64138.C	Primes et autres indemnités - collaborateurs cabinet	51 020,54
	RH01I	Cabinet	64138.M	Autres indemnités - Mutuelles	1 088,69
	RH01I	Cabinet	6451.C1	Cotis. patr.- caisse d'allocations familiales - cabinet	14 590
	RH01I	Cabinet	6451.C2	Cotis. patr. - sécurité sociale - cabinet	51 047

Chap.	Code service	Libellé du service	Nature	Libellé de la nature	Réalisé
012	RH01I	Cabinet	6453.C2	Cotis. patr.- IRCANTEC - auxiliaire et contractuel - cabinet	16 986,62
	RH01I	Cabinet	6453.R1	Cotisations patronales - C.N.R.A.C.L. titulaire et stagiaire	7 917,38
	RH01I	Cabinet	6453.R3	Cotis. patr.- alloc. temporaires d'invalidité- titul./ stag.	100,1
	RH01L	Frais de fonctionnement groupes d'élus	64731.G	Alloc. chômage - versées directement - auxil. et contractuel	17 056,91
012				Somme :	553 270,82

Chap.	Code service	Libellé du service	Nature	Libellé de la nature	Réalisé
65	RH01F	Indemnités des élus	65311	Indemnités de fonction	1 712 521,44
	RH01F	Indemnités des élus	65313.P	Cotisations de retraite - normales	146 728,58
	RH01F	Indemnités des élus	65313.R	Cotisations de retraites- retro	16 768,82
	RH01F	Indemnités des élus	65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	335 820
	RH01F	Indemnités des élus	65314.VT	Cotisations de sécurité sociale - part patronale VT	25 613
	RH01F	Indemnités des élus	653172	Cotisations au fonds de financ. de l'alloc. de fin de mandat	1 488,86
	RH01G	Missions et déplacements des Elus	65312	Frais de mission et de déplacement	69 345,79
	RH02H	Formation des élus	65315	Formation	7 554,74
65			125	Somme :	2 315 841,23

Chap.	Code service	Libellé du service	Nature	Libellé de la nature	Réalisé
6586	RH01L	Frais de fonctionnement groupes d'élus	65861	Frais de personnel	224 651,23
	RH01L	Frais de fonctionnement groupes d'élus	65861.D	Frais de personnel - voyages, déplacements et missions	2 374,24
	RH01L	Frais de fonctionnement groupes d'élus	65861.F	Frais de personnel - formation	1 240
	RH01L	Frais de fonctionnement groupes d'élus	65861.M	Frais de personnel - Mutuelles	792,41
	RH01L	Frais de fonctionnement groupes d'élus	65861.P	Frais de personnel - Participation EMS abonnements	1 607,97
6586				Somme :	230 665,85

TOTAL					3 114 678,46
--------------	--	--	--	--	---------------------

4. AMICALE					380 000
-------------------	--	--	--	--	----------------

5. ALLOCATIONS DE RETOUR A L'EMPLOI					2 457 992,93
--	--	--	--	--	---------------------

II. RETRAITEMENT DES RECETTES

Chap.	Code service	Libellé du service	Code article / natu	Lib. article / nature	Conso. net (ss pro
013	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	276 523,31
013	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	6459	Rembt s/ charges de Sécu Sociale et de prév	423 020,12
013	RH01E	Missions et déplacements	629	Rabais, remises & ristournes obtenus sur autres serv. ext.	283,2
013	RH01I	Cabinet	629	Rabais, remises & ristournes obtenus sur autres serv. ext.	834,92
013	RH01K	Rémunération d'intervenants ponctuels culture	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	14,79
70	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	7083.V	Locations diverses (autres qu'immeubles) - vélos	852
70	RH10Y	Frais de déplacement - Dir dévelop économique et attractivité	70878	Par des tiers	301
74	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	74718	Autres	15 166,67
74	RH02C	Gestion et formation des CAE - CAV	74788	Autres	5 418,26
74	RH05G	Fonds d'insertion des personnes handicapées de la FP	74788	Autres	296 513
75	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	75888	Autres	2 586,65
75	RH01B	Administration des ressources humaines et paie	75888.CH	Produits divers - refacturation charges locatives	22 696,56
75	RH01D	Prestations au personnel	75888	Autres	340 292,75
75	RH05F	Accidents du travail	75888	Autres	165 616,74
76	RH01D	Prestations au personnel	7621	Produits des autres immobilis. financ.? encaissés à échéance	22 262,77
TOTAL					1 572 382,74

RAPPORT A LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE

VILLE/EMS

Exercice 2019

Annexe 4

Répartition des frais de fonctionnement communs

MONTANT DES REMBOURSEMENTS A EFFECTUER

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Remboursement des frais généraux	6 436 434,85	6 591 496,10	6 341 089,96	6 118 057,12	7 438 695,96	7 210 593,40	7 426 645,61	7 561 043,66	8 299 693,98
Fournitures Administratives							50 172,75	42 421,51	38 329,90
Remboursement des pièces détachées	483 224,55	448 648,96	427 888,56	458 874,88	464 459,37	431 589,53	390 692,91	340 416,77	342 896,98
Remboursement du carburant	455 220,70	467 741,24	466 320,88	435 293,79	364 447,51	317 954,39	335 981,95	383 034,76	360 930,05
SITE ETOILE Fluides - Eaux - Gardiennage - Maintenance						401 931,71	472 448,77	540 315,00	654 632,79
SITE FEDERATION Chauffage - Eau - Electricité								118 250,81	144 541,60
Audit interne								65 251,39	29 089,91
Total	7 374 880,10	7 507 886,30	7 235 299,40	7 012 225,79	8 267 602,84	8 362 069,02	8 675 941,98	9 050 733,91	9 870 115,21
<i>Pm Taux MS VILLE (hors ajustements)</i>	59,47%	58,85%	58,94%	59,29%	59,71%	59,58%	59,99%	60,28%	60,33%

Code service	Libellé du service	Imputation	Lib. article / nature	EMS DEPENSES (*)	EMS RECETTES (*)	A REPARTIR	% VILLE	REBOURSEMENT
EP04B	Documentation générale	- 020 - 6182 - 0 - EP04B	Documentation générale et technique	220 764,50		220 764,50	60,33%	133 187,22
JG03B	Etablissement et suivi des marchés publics	- 020 - 6231 - 0 - JG03B	Annonces et insertions	256 555,11		256 555,11	34,64 %	88 870,69
LO01A	AG des moyens généraux	- 020 - 60632 - 0 - LO01A	Fournitures de petit équipement	5 085,26		5 085,26	50%	2 542,63
LO01A	AG des moyens généraux	- 020 - 61358 - 0 - LO01A	Autres	13 156,03		13 156,03	50%	6 578,02
LO01A	AG des moyens généraux	- 020 - 6156 - 0 - LO01A	Maintenance	141,89		141,89	50%	70,95
LO01A	AG des moyens généraux	- 020 - 617 - 0 - LO01A	Etudes et recherches	-15 880,00		-15 880,00	50%	-7 940,00
LO01A	AG des moyens généraux	- 020 - 6228 - 0 - LO01A	Divers	17 783,44		17 783,44	50%	8 891,72
LO01A	AG des moyens généraux	- 020 - 6241 - 0 - LO01A	Transports de biens	-389,96		-389,96	50%	-194,98
LO01A	AG des moyens généraux	- 020 - 6247 - 0 - LO01A	Transports collectifs du personnel	24,00		24,00	50%	12,00
LO01A	AG des moyens généraux	- 020 - 6261 - 0 - LO01A	Frais d'affranchissement	465 105,07		465 105,07	72,15%	335 573,31
LO01A	AG des moyens généraux	- 020 - 6262 - 0 - LO01A	Frais de télécommunications	1 135,09		1 135,09	50%	567,55
LO01A	AG des moyens généraux	- 020 - 75888 - 0 - LO01A	Autres		168 499,86	-168 499,86	50%	-84 249,93
LO03A	AG de l'imprimerie - reprographie	- 020 - 60623 - 0 - LO03A	Alimentation	343,64		343,64	62,23%	213,85
LO03A	AG de l'imprimerie - reprographie	- 020 - 6091 - 0 - LO03A	de matières premières (et fournitures)		17 490,56	-17 490,56	62,23%	-10 884,38
LO03A	AG de l'imprimerie - reprographie	- 020 - 62268 - 0 - LO03A	Autres honoraires, conseils...	11 020,41		11 020,41	62,23%	6 858,00
LO03A	AG de l'imprimerie - reprographie	- 020 - 6228 - 0 - LO03A	Divers	36 240,67		36 240,67	62,23%	22 552,57
LO03A	AG de l'imprimerie - reprographie	- 020 - 7088 - 0 - LO03A	Autres prod. activités annexes (abonnem. et vente		5 352,50	-5 352,50	62,23%	-3 330,86

Code service	Libellé du service	Imputation	Lib. article / nature	EMS DEPENSES (*)	EMS RECETTES (*)	A REPARTIR	% VILLE	REMBOURSEMENT
LO03B	Impression et façonnage	- 020 - 60632 - 0 - LO03B	Fournitures de petit équipement	7 194,89		7 194,89	62,23%	4 477,38
LO03B	Impression et façonnage	- 020 - 6068 - 0 - LO03B	Autres matières et fournitures	465 003,07		465 003,07	62,23%	289 371,41
LO03B	Impression et façonnage	- 020 - 61358 - 0 - LO03B	Autres	1 793,07		1 793,07	62,23%	1 115,83
LO03B	Impression et façonnage	- 020 - 61558 - 0 - LO03B	Autres biens mobiliers	12 657,01		12 657,01	62,23%	7 876,46
LO03B	Impression et façonnage	- 020 - 6156 - 0 - LO03B	Maintenance	118 473,90		118 473,90	62,23%	73 726,31
LO03B	Impression et façonnage	- 020 - 6236 - 0 - LO03B	Catalogues et imprimés et publications	321 834,04		321 834,04	62,23%	200 277,32
LO03B	Impression et façonnage	- 020 - 6288 - 0 - LO03B	Autres	3 923,73		3 923,73	62,23%	2 441,74
LO03C	Reliure d'art et création	- 020 - 6068 - 0 - LO03C	Autres matières et fournitures	62 702,49		62 702,49	62,23%	39 019,76
LO03D	Reproduction de documents	- 020 - 6068 - 0 - LO03D	Autres matières et fournitures	75 394,91		75 394,91	62,23%	46 918,25
LO03D	Reproduction de documents	- 020 - 6156 - 0 - LO03D	Maintenance	109 240,39		109 240,39	62,23%	67 980,29
LO04A	AG du parc véhicules et ateliers	- 020 - 60623 - 0 - LO04A	Alimentation	1 105,64		1 105,64	29,79%	329,37
LO04A	AG du parc véhicules et ateliers	- 020 - 60631 - 0 - LO04A	Fournitures d'entretien	7 484,31		7 484,31	29,79%	2 229,58
LO04A	AG du parc véhicules et ateliers	- 020 - 60632 - 0 - LO04A	Fournitures de petit équipement	6 887,37		6 887,37	29,79%	2 051,75
LO04A	AG du parc véhicules et ateliers	- 020 - 6096 - 0 - LO04A	d'approvisionnement non stockés		19 560,66	-19 560,66	29,79%	-5 827,12
LO04A	AG du parc véhicules et ateliers	- 020 - 611 - 0 - LO04A	Contrats de prestations de services	4 375,20		4 375,20	29,79%	1 303,37
LO04A	AG du parc véhicules et ateliers	- 020 - 61358 - 0 - LO04A	Autres	10 460,48		10 460,48	29,79%	3 116,18
LO04A	AG du parc véhicules et ateliers	- 020 - 615221 - 0 - LO04A	Bâtiments publics	36 923,94		36 923,94	29,79%	10 999,64

Code service	Libellé du service	Imputation	Lib. article / nature	EMS DEPENSES (*)	EMS RECETTES (*)	A REPARTIR	% VILLE	REMBOURSEMENT
LO04A	AG du parc véhicules et ateliers	- 020 - 6156 - 0 - LO04A	Maintenance	32 264,03		32 264,03	29,79%	9 611,45
LO04A	AG du parc véhicules et ateliers	- 020 - 6228 - 0 - LO04A	Divers	8 976,23		8 976,23	29,79%	2 674,02
LO04A	AG du parc véhicules et ateliers	- 020 - 6234 - 0 - LO04A	Réceptions	3 168,00		3 168,00	29,79%	943,75
LO04A	AG du parc véhicules et ateliers	- 020 - 6288 - 0 - LO04A	Autres	11 618,61		11 618,61	29,79%	3 461,18
PC01H	Percussion	- 020 - 62268 - 0 - PC01H	Autres honoraires, conseils...	13 312,50		13 312,50	60,33%	8 031,43
PC01I	Autres actions de communication interne	- 020 - 62268 - 0 - PC01I	Autres honoraires, conseils...	3 444,00		3 444,00	60,33%	2 077,77
PC01I	Autres actions de communication interne	- 020 - 6234 - 0 - PC01I	Réceptions	4 143,01		4 143,01	60,33%	2 499,48
PC01I	Autres actions de communication interne	- 020 - 6247 - 0 - PC01I	Transports collectifs du personnel	565,50		565,50	60,33%	341,17
PC01I	Autres actions de communication interne	- 020 - 627 - 0 - PC01I	Services bancaires et assimilés	4,46		4,46	60,33%	2,69
PC01I	Autres actions de communication interne	- 020 - 6288 - 0 - PC01I	Autres	5 130,46		5 130,46	60,33%	3 095,21
PC01I	Autres actions de communication interne	- 020 - 7088 - 0 - PC01I	Autres prod. activités annexes (abonnem. et vente		3 229,80	-3 229,80	60,33%	-1 948,54
RH05D	Habillement et équipements de protection individuels	- 020 - 60632 - 0 - RH05D	Fournitures de petit équipement	6 672,68		6 672,68	62,97%	4 201,79
RH05D	Habillement et équipements de protection individuels	- 020 - 60636 - 0 - RH05D	Habillement et vêtements de travail	731 445,53		731 445,53	62,97%	460 591,25
RH05D	Habillement et équipements de protection individuels	- 020 - 61558 - 0 - RH05D	Autres biens mobiliers	49 809,51		49 809,51	62,97%	31 365,05
RH08A	AG des systèmes d'information, télécommunications et réseaux	- 020 - 611 - 0 - RH08A	Contrats de prestations de services	239 916,43		239 916,43	59,17%	141 958,55
RH08A	AG des systèmes d'information, télécommunications et réseaux	- 020 - 617 - 0 - RH08A	Etudes et recherches	4 800,00		4 800,00	59,17%	2 840,16
RH08A	AG des systèmes d'information, télécommunications et réseaux	- 020 - 6182 - 0 - RH08A	Documentation générale et technique	62,79		62,79	59,17%	37,15

Code service	Libellé du service	Imputation	Lib. article / nature	EMS DEPENSES (*)	EMS RECETTES (*)	A REPARTIR	% VILLE	REMBOURSEMENT
RH08A	AG des systèmes d'information, télécommunications et réseaux	- 020 - 6188 - 0 - RH08A	Autres frais divers	80,00		80,00	59,17%	47,34
RH08A	AG des systèmes d'information, télécommunications et réseaux	- 020 - 6234 - 0 - RH08A	Réceptions	3 302,45		3 302,45	59,17%	1 954,06
RH08A	AG des systèmes d'information, télécommunications et réseaux	- 020 - 6288 - 0 - RH08A	Autres	19 800,00		19 800,00	59,17%	11 715,66
RH08B	Prestations informatiques et applicatifs	- 020 - 611 - 0 - RH08B	Contrats de prestations de services	749 412,15		749 412,15	59,17%	443 427,17
RH08B	Prestations informatiques et applicatifs	- 020 - 6156 - 0 - RH08B	Maintenance	1 263 572,83		1 263 572,83	59,17%	747 656,04
RH08B	Prestations informatiques et applicatifs	- 020 - 6228 - 0 - RH08B	Divers	217 709,38		217 709,38	59,17%	128 818,64
RH08B	Prestations informatiques et applicatifs	- 020 - 6288 - 0 - RH08B	Autres	248 537,89		248 537,89	59,17%	147 059,87
RH08B	Prestations informatiques et applicatifs	- 020 - 755 - 0 - RH08B	Débits et pénalités perçus		64 262,66	-64 262,66	59,17%	-38 024,22
RH08B	Prestations informatiques et applicatifs	- 020 - 75888 - 0 - RH08B	Autres		850,54	-850,54	59,17%	-503,26
RH08C	Prestations informatiques d'infrastructures	- 020 - 60632 - 0 - RH08C	Fournitures de petit équipement	85 694,32		85 694,32	59,17%	50 705,33
RH08C	Prestations informatiques d'infrastructures	- 020 - 611 - 0 - RH08C	Contrats de prestations de services	3 970 621,72		3 970 621,72	59,17%	2 349 416,87
RH08C	Prestations informatiques d'infrastructures	- 020 - 6132 - 0 - RH08C	Locations immobilières	62 294,07		62 294,07	59,17%	36 859,40
RH08C	Prestations informatiques d'infrastructures	- 020 - 61358 - 0 - RH08C	Autres	1 236,00		1 236,00	59,17%	731,34
RH08C	Prestations informatiques d'infrastructures	- 020 - 614 - 0 - RH08C	Charges locatives et de copropriété	3 347,60		3 347,60	59,17%	1 980,77
RH08C	Prestations informatiques d'infrastructures	- 020 - 61558 - 0 - RH08C	Autres biens mobiliers	7 933,92		7 933,92	59,17%	4 694,50
RH08C	Prestations informatiques d'infrastructures	- 020 - 6156 - 0 - RH08C	Maintenance	2 569 900,16		2 569 900,16	59,17%	1 520 609,92
RH08C	Prestations informatiques d'infrastructures	- 020 - 6241 - 0 - RH08C	Transports de biens	600,00		600,00	59,17%	355,02

Code service	Libellé du service	Imputation	Lib. article / nature	EMS DEPENSES (*)	EMS RECETTES (*)	A REPARTIR	% VILLE	REMBOURSEMENT
RH08C	Prestations informatiques d'infrastructures	- 020 - 6262 - 0 - RH08C	Frais de télécommunications	1 563 989,01		1 563 989,01	59,17%	925 412,30
RH08C	Prestations informatiques d'infrastructures	- 020 - 6288 - 0 - RH08C	Autres	83 224,80		83 224,80	59,17%	49 244,11
RH08C	Prestations informatiques d'infrastructures	- 020 - 755 - 0 - RH08C	Dédits et pénalités perçus		1 650,00	-1 650,00	59,17%	-976,31
				14 223 129,63	280 896,58	13 942 233,05		8 299 693,98

Le tableau ci-dessous indique les montants TTC (fonctionnement) des pièces et des huiles directement affectés aux véhicules dans le logiciel de gestion du parc : GESCAR

Les pourcentages de répartition Huile et Pièce sont déterminés à partir de ces chiffres.

SS Budget	Huiles ou pièces	Outillage	Magasin	Total	% répartition huile 6068 LO04C	% répartition pièces 60632 LO04C
ASS	Huile		3 988,88	3 988,88	5,93%	
	Pièce	273,38	53 267,70	53 541,08		3,90%
EMS	Huile	130,54	48 915,54	49 046,09	72,89%	
	Pièce	42 962,29	924 872,67	979 969,14		71,36%
VILLE	Huile		14 253,72	14 253,72	21,18%	
	Pièce	1 514,96	338 314,44	339 829,40		24,74%
	Total Huiles	130,54	67 158,14	67 288,69		
	Total Pièces	44 750,62	1 316 454,82	1 373 339,62		
Total général		44 881,16	1 383 612,96	1 440 628,30		

Compte 60632 LO04C - Pièces

Budget	Pièces		Virements 60632
Assainissement	53 541,08		53 541,08
EMS	979 969,14		979 969,14
Ville	339 829,40		339 829,40
Totaux	1 373 339,62		1 373 339,62

Compte 6068 LO04C - Huile, graisse

Budget	Huiles magasin	Huiles outillage	Mandats 2019 pour livraisons 2018	Virements 6068
Assainissement	5 766,66	1 476,69	998,42	8 241,76
EMS	70 905,16	18 156,90	12 276,24	101 338,31
Ville	20 606,38	5 276,74	3 567,71	29 450,83
Totaux	97 278,20	24 910,33	16 842,37	139 030,90

Mt SDG 4297

Mt SDG 4298

SDG 4102+4103

Les montants des huiles à répartir sont les montants dépensés sur les SDG magasin et outillage.
Les pourcentages de répartition sont ceux calculés pour les huiles affectées aux véhicules.

Compte 60622 LO04E - Carburant

	Virements 60622
Assainissement	115 014,52
Ville	360 930,05

Compte 611 LO04C - Déchets de garage

	Virements 6288	Collecte et retraitement des déchets de garage
Assainissement	483,31	% de répartition Pièces
EMS	8 846,00	
Ville	3 067,58	
Dépensé en 2019	12 396,88	

Compte 61551 LO04F - Marchés 995 et 996

Assainissement	6 478,19
----------------	----------

Il s'agit de la part supporté par le budget principal EMS pour les interventions sur véhicules de l'Assainissement

FLUIDES

	Site	PAIEMENTS 2019 EFFECTUES PAR LA VILLE A REPARTIR ENTRE LA VILLE ET L'EMS	% EMS (locataire)	Remboursement par l'EMS à la VILLE
Propriétés de la Ville	Fustel	52 722,65	93,35%	49 215,56
	Bourse	52 173,29	32,53%	16 970,22
	rue de Berne	22 897,65	47,79%	10 942,39
	38 RH	90 222,40	48,60%	43 848,22
TOTAL		218 015,99		120 976,39

	Site	PAIEMENTS 2019 EFFECTUES PAR L'EMS A REPARTIR ENTRE LA VILLE ET L'EMS	% Ville (locataire)	Remboursement par la VILLE à l'EMS
Propriétés de l'EMS	CA	950 144,56	54,07%	513 727,20
	Soleure	36 889,87	26,09%	9 623,93
TOTAL		987 034,43		523 351,13

Remboursement de la VILLE à l'EMS	402 374,74
--	-------------------

EAU

	Site	PAIEMENTS 2019 EFFECTUES PAR LA VILLE A REPARTIR ENTRE LA VILLE ET L'EMS	% EMS (locataire)	Remboursement par l'EMS à la VILLE
Propriétés de la Ville	Bourse	4 857,33	32,53%	1 579,93
	rue de Berne	1 380,00	47,79%	659,48
	38 RH	4 496,24	48,60%	2 185,18
TOTAL		10 733,57		4 424,58

	Site	PAIEMENTS 2019 EFFECTUES PAR L'EMS A REPARTIR ENTRE LA VILLE ET L'EMS	% Ville (locataire)	Remboursement par la VILLE à l'EMS
Propriétés de l'EMS	CA	35 315,96	54,07%	19 094,75
	Soleure	2 574,56	26,09%	671,66
TOTAL		37 890,52		19 766,40

Remboursement de la VILLE à l'EMS

15 341,82

MAINTENANCE BATIMENTS SITE ETOILE
--

	Site	PAIEMENTS 2019 EFFECTUES PAR LA VILLE A REPARTIR ENTRE LA VILLE ET L'EMS	% EMS (locataire)	Remboursement par l'EMS à la VILLE
Propriétés de la Ville	Fustel	4 566,83	93,35%	4 263,05
	Bourse	3 181,52	32,53%	1 034,84
	Rue de Berne	1 774,80	47,79%	848,15
	38 RH	79 436,94	48,60%	38 606,47
TOTAL		88 960,09		44 752,50

	Site	PAIEMENTS 2019 EFFECTUES PAR L'EMS A REPARTIR ENTRE LA VILLE ET L'EMS	% Ville (locataire)	Remboursement par la VILLE à l'EMS
Propriétés de l'EMS	CA	325 003,10	54,07%	175 723,72
	Soleure	4 900,66	26,09%	1 278,50
TOTAL		329 903,76		177 002,21

Remboursement de la VILLE à l'EMS
--

132 249,71

GARDIENNAGE 38RH - PROPRIETE VDS

	Site	PAIEMENTS 2019 EFFECTUES PAR LA VILLE A REPARTIR ENTRE LA VILLE ET L'EMS	% EMS (locataire)	Remboursement par l'EMS à la VILLE
Propriété Ville	38 RH	37 999,70	48,60%	18 467,91

GARDIENNAGE CA - PROPRIETE EMS

	Site	PAIEMENTS 2019 EFFECTUES PAR L'EMS A REPARTIR ENTRE LA VILLE ET L'EMS	% VILLE (locataire)	Remboursement par la VILLE à l'EMS
Propriété EMS	CA	227 738,59	54,07%	123 134,43

Remboursement de la VILLE à l'EMS

104 666,52

RAPPORT A LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE

VILLE/EMS Exercice 2019

Annexe 5

Etat de répartition des dépenses d'équipement informatique

	DONNEES BUDGETAIRES
BP	8 641 999,62 €
Report	579 164,77 €
BS	470 001,00 €
DM	-1 085 874,00 €
VC	97 202,16 €
TOTAL crédits votés	8 702 493,55 €
TOTAL REALISE (*)	6 084 289,56 €

ANNEE/ENVELOPPE	PROGRAMME	NATURES
	528	2051 / 21351 / 21838
	529	2051
	1199	2051 / 21838
2016/AP0131	625	2051 / 2031
2016/AP0132	884	2051 / 21838
2016/AP0232	1019	2051 / 21538 / 21838
2016/AP0232	1221	2051 / 21838

Objet	Equipements Projets	% Ville	Participation Ville
I. CHARGES COMMUNES			
I.1 Charges communes informatique			
Programme 528			
2051 Logiciels communs (dont bureautiques)	191 874,83 €		
21351 Câblage et équipement des bâtiments (CA et communs)	9 839,40 €		
21838 Matériels communs (dont bureautiques)	1 412 140,71 €		
Programme 529			
2051 Logiciels communs	186 238,69 €		
Programme 1019			
2051 Logiciels communs	930 405,36 €		
21538 Réseaux communs	296 049,62 €		
21838 Matériels communs	1 260 875,90 €		
Programme 1221			
2051 Logiciels communs	1 167,72 €		
21838 Matériels communs	322 062,51 €		
SOUS-TOTAL CHARGES COMMUNES INFORMATIQUE	4 610 654,74 €	59,17%	2 728 124,41 €
I.2 Charges communes téléphonie			
Programme 528			
21838 Matériels communs	32 096,95 €		
SOUS-TOTAL CHARGES COMMUNES TELEPHONIE	32 096,95 €	60,33%	19 364,09 €
II. DEPENSES IMPUTEES AUX SERVICES			
Programme 528			
2051 Logiciels des services	23 940,00 €		
21838 Matériels des services	14 374,27 €		
Programme 529			
2051 Logiciels des services	235 518,07 €		
Programme 625			
2051 Logiciels des services	95 210,64 €		
Programme 884			
2051 Logiciels des services	11 528,88 €		
Programme 1019			
2051 Logiciels des services	826 247,93 €		
21838 Matériels des services	37 099,80 €		
Programme 1199			
2051 Logiciel des services	11 928,72 €		
21838 Matériels des services	185 689,56 €		
TOTAL DEPENSES IMPUTEES AUX SERVICES	1 441 537,87 €		
Direction générale	5 020,99	50,00%	2 510,50 €
Direction de la population, des élections et des cultes			
Accueil de la population	20 523,00	96,00%	19 702,08 €
Service Funéraire	5 418,00	98,00%	5 309,64 €
Direction de l'enfance et de l'éducation	198 338,28 €	100,00%	198 338,28 €
Patrimoine Enfance et Education	3 653,29 €	100,00%	3 653,29 €
Direction de la culture			
Action culturelle	66 727,10 €	86,33%	57 604,45 €
Service développement culturel	600,00 €	79,09%	474,56 €
Orchestre philharmonique	23 264,44 €	100,00%	23 264,44 €
Archives	15 264,00	60,33%	9 208,98 €
Médiathèques	23 762,65 €	49,86%	11 847,38 €
Direction des Sports			
Piscine et plan d'eau	7 680,00 €	0,00%	
Vie sportive	2 180,00 €	92,33%	2 012,78 €
Direction Solidarités et Santé	500,40 €	80,11%	400,85 €
Direction de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat			
Géomatique et connaissance du territoire	1 305,00 €	36,73%	479,30 €
Aménagement du territoire et projets urbains	29 587,22 €	3,00%	887,62 €
	4 500,00 €	17,02%	765,68 €
Direction mobilité, espaces publics et naturels			
Prog, Etud pré-op & éval	13 443,87 €	46,48%	6 248,88 €
Espaces verts et de nature	95 488,49 €	84,42%	80 615,57 €
Voies publiques (voierie)	73 504,13 €	21,81%	16 030,56 €
Tramway et grands projets	3 738,24 €	0,00%	
Direction de la Construction et du patrimoine bâti			
Ingénierie de la construction	5 277,60 €	52,08%	2 748,57 €
Maintenance bâtiment	42 587,64 €	79,92%	34 036,04 €

Objet	Equipements Projets	% Ville	Participation Ville
Direction de la Sécurité SIRAC	1 239,84 €	0,00%	
Direction de la Réglementation urbaine Domaine Public	33 445,20 €	100,00%	33 445,20 €
Direction conseil performance et affaires juridiques Achat Commande Publique	111 632,40 €	34,64%	38 669,46 €
Conseil, accompagnement et pilotage	9 338,40 €	50,00%	4 669,20 €
Juridique	11 749,74 €	50,00%	5 874,87 €
Partenariats	2 655,74 €	50,00%	1 327,87 €
Service des Assemblées	7 492,08 €	50,00%	3 746,04 €
Direction des ressources humaines Médecine du Travail	157 553,59 € 2 761,80 €	60,33% 60,33%	95 054,23 € 1 666,23 €
Direction des finances et de la programmation Comptabilité	21 613,68 €	50,09%	10 826,29 €
Financement et trésorerie	4 680,00 €	50,00%	2 340,00 €
Direction des ressources logistiques Informatique	168 650,29 €	59,17%	99 790,38 €
Parc véhicules et ateliers (département gestion de parc)	7 072,20 €	29,79%	2 106,86 €
Imprimerie	37 036,80 €	62,23%	23 048,00 €
Direction de l'environnement et des services publics urbains Collecte et valorisation des déchets	3 120,00 €	0,00%	
Propreté urbaine	8 408,88 €	0,00%	
Direction de la communication Communication externe	132 633,22 €	58,69%	77 842,44 €
Direction de l'Economie et de l'Attractivité Marketing territorial et communication économique	13 544,40 €	10,00%	1 354,44 €
Eco Résidentielle et Prod	8 280,00 €	0,00%	
Divers ville	56 265,27 €	100,00%	56 265,27 €
TOTAL DEPENSES IMPUTEES AUX SERVICES	1 441 537,87 €		934 166,24 €

TOTAL GENERAL I+II	6 084 289,56 €	6 084 289,56 €	60,51	3 681 654,74 €
CORRECTION DE L'ATTRIBUTION DU FCTVA :	0,16404	5 086 222,70 €	60,51	3 077 716,10 €

RAPPORT A LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE

VILLE/EMS

Exercice 2019

Annexe 6

**Etat de répartition
du mobilier et des travaux
Site Etoile**

MONTANT DES REMBOURSEMENTS A EFFECTUER

Programmes Annuels	2016	2017	2018	2019
Travaux courants courants Site Etoile et Restaurants	405 081,65	236 433,67	329 839,24	220 737,47
Matériel et Mobilier de bureau	10 265,29	15 552,77	48 920,13	51 957,04
Total	405 081,65	251 986,44	378 759,37	272 694,51

Programmes sur Autorisation de programme		2019
Propriété VILLE - Immeuble de la Bourse	A rembourser par l'EMS	37 280,27
Propriété EMS - Centre Administratif	A rembourser par la Ville	89 463,92

	Site	Superficie en m2	EMS - locataire % rapporté à la superficie totale	DEPENSES 2019 EFFECTUEES PAR LA VILLE A REPARTIR ENTRE LA VILLE ET L'EMS	Remboursement par l'EMS à la VILLE
Propriétés de la Ville	Fustel	2 119	93,35%	4 450,79	4 154,73
	38 RH	4 714	48,60%	189 801,58	92 243,85
	TOTAL			194 252,37	96 398,57

	Site	Superficie en m2	VILLE - locataire % rapporté à la superficie totale	DEPENSES 2019 EFFECTUEES PAR L'EMS A REPARTIR ENTRE LA VILLE ET L'EMS	Remboursement par la VILLE à l'EMS
Propriétés de l'EMS	CA	20 561	54,07%	610 560,28	330 129,94
	Soleure	2 172	26,09%	42 011,38	10 960,05
	TOTAL			652 571,66	341 089,99

	TGR	DEPENSES 2019 EFFECTUEES PAR L'EMS A REPARTIR ENTRE LA VILLE ET L'EMS SUR LA BASE DU TGR	Remboursement par la VILLE à l'EMS
Restaurants Administratifs Site Etoile et Fédération	60,33%	32 092,25	19 361,25

TOTAL TTC	264 052,67
-----------	-------------------

Remboursement de la VILLE à l'EMS		220 737,47
CORRECTION FCTVA	0,16404	

MANDATEMENT 2019				
N° MANDAT	SERVICES	TOTAL	%VILLE	Remboursement
1430-1	DSPS	285,56	50,00%	142,78
2920-1	CABINET	300,96	50,00%	150,48
1429-1	CPAJ	743,15	34,64%	257,43
2919-1	DE	1 057,19	100,00%	1 057,19
4679-1	DE	1 118,05	100,00%	1 118,05
34176-1	DMEPN	1 487,74	46,48%	691,50
4680-1	DMEPN	2 561,81	46,48%	1 190,73
1428-1	DUT	3 182,96	36,73%	1 169,10
136072	DRH	133,06 €	60,33%	80,28
136088	DFP	255,78 €	50,05%	128,02
121230	DGS	255,78 €	50,00%	127,89
136065	DGS	255,78 €	50,00%	127,89
136069	DGS	255,78 €	50,00%	127,89
109467	DREI	255,78 €	79,91%	204,39
121223	DRH	255,78 €	60,33%	154,31
121223	DRH	255,78 €	60,33%	154,31
121224	DRL	255,78 €	48,12%	123,09
121226	DCPAJ	258,78 €	34,64%	89,64
143020	DEE	261,82 €	100,00%	261,82
113375	DRH	269,26 €	60,33%	162,44
121227	DRU	295,78 €	96,09%	284,22
136074	DRU	150,36 €	96,09%	144,48
141684	DEE	328,01 €	100,00%	328,01
136084	CABINET	189,36 €	50,00%	94,68
117393	CABINET	390,83 €	50,00%	195,42
136071	SIRAC	393,48 €	0,00%	0,00
126370	DRL	309,88 €	48,12%	149,13
121221	DREI	482,76 €	79,91%	385,77
117181	CABINET	492,50 €	50,00%	246,25
112691	DCOM	511,56 €	58,69%	300,23
136076	DDEA	511,56 €	17,78%	90,97
136083	DEE	511,56 €	100,00%	511,56
136078	DMEPN	511,56 €	46,48%	237,77
136080	DMEPN	511,56 €	46,48%	237,77
112694	DRH	511,56 €	60,33%	308,62
121231	DRL	511,56 €	48,12%	246,18

N° MANDAT	SERVICES	TOTAL	%VILLE	Remboursement
121235	DUT	511,56 €	36,73%	187,90
141970	DUT	594,33 €	36,73%	218,30
139948	DRH	687,26 €	60,33%	414,62
121236	DRL	709,45 €	48,12%	341,41
126366	DUT	767,34 €	36,73%	281,84
126368	DMEPN	932,64 €	46,48%	433,49
136213	DEE	1 023,12 €	100,00%	1 023,12
136091	DUT	1 023,12 €	36,73%	375,79
112688	SIRAC	1 083,72 €	0,00%	0,00
136090	DUT	1 169,52 €	36,73%	429,56
119343	CABINET	1 349,35 €	50,00%	674,68
136212	DEMPN	1 422,97 €	46,48%	661,40
112695	DRL	1 558,25 €	48,12%	749,88
127531	CPAJ	1 607,32 €	34,64%	556,78
136067	DGS	1 610,54 €	50,00%	805,27
112700	DRU	1 961,89 €	96,09%	1 885,18
136081	DEE	2 285,06 €	100,00%	2 285,06
121232	DRU	2 469,32 €	96,09%	2 372,77
106968	DUT	2 867,11 €	36,73%	1 053,09
122394	DRU	2 883,77 €	96,09%	2 771,01
136077	DRH	2 500,67 €	60,33%	1 508,65
121647	DESPU	4 277,30 €	0,00%	0,00
136087	SECURITE	4 534,79 €	100,00%	4 534,79
136085	DRU	4 788,46 €	96,09%	4 601,23
126369	DRL	5 943,72 €	48,12%	2 860,33
114078	DRL	7 567,02 €	48,12%	3 641,51
126367	DRL	11 438,29 €	48,12%	5 504,51
112699 / 114967	DUT	11 571,93 €	36,73%	4 250,37
115956 / 115959	DRL	13 402,38 €	48,12%	6 449,69
TOTAL		103 992,18 €		62 152,55 €

CORRECTION FCTVA	0,16404	86 933,30 €		51 957,04
------------------	---------	-------------	--	------------------

Approbation de la méthode et des modalités d'élaboration des remboursements calculés par la Commission mixte paritaire régissant les remboursements de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2019.

Pour

62

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Délibération au Conseil Municipal du lundi 27 juillet 2020

Adoption du règlement intérieur.

En application des dispositions des articles L 2121-8 et L 2541-5, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Il est proposé au conseil d'adopter le règlement exposé en annexe.

S'inscrivant dans la continuité du précédent règlement intérieur, le projet soumis à votre approbation évolue sur deux points :

- D'une part, en application de dispositions législatives récentes, l'envoi des convocations et rapports se fait dorénavant, par défaut, par la voie électronique,
- D'autre part, l'espace dédié aux groupes politiques dans le bulletin d'information général de la commune dénommé Strasbourg magazine, est réparti de manière égale entre tous les groupes politiques.

Par ailleurs, sont pris en compte les dispositions dérogatoires inscrites dans la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 et qui concernent la possibilité donnée de réunir les conseils à distance, le mode de calcul du quorum et l'exercice des pouvoirs.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
des articles L 2121-8 et L 2541-5 du Code
Général des Collectivités Territoriales
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

le règlement tel quel exposé dans le document annexe.

Adopté le 27 juillet 2020

par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 28 juillet 2020**

REGLEMENT INTERIEUR

DU CONSEIL MUNICIPAL DE STRASBOURG

Annexe : Charte de déontologie

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	4
CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL	4
PUBLICITE DES SEANCES	5
POLICE DES SEANCES	6
CONSEILLERS-ères EMPECHES-ees D'ASSISTER AUX SEANCES, EXCUSES ET PROCURATIONS DE VOTE.....	6
ABSENCES NON EXCUSEES, EXCLUSIONS	7
PRESIDENCE DES SEANCES, APPEL NOMINAL, QUORUM.....	8
INTERESSES-ees	9
SECRETAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL	10
COMMISSIONS, COMITES CONSULTATIFS	10
PROCEDURE DES DEBATS EN CONSEIL	13
VOTES	15
MOTIONS, VOEUX, INTERPELLATIONS, QUESTIONS.....	17
PROCES-VERBAUX	19
AUTRES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.....	20
CONSTITUTION DES GROUPES D'ELUS-es	21
DROIT A LA FORMATION	22
ANNEXE :	
CHARTRE DE DEONTOLOGIE DU CONSEIL MUNICIPAL DE STRASBOURG.....	24

REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL
(la numérotation des articles
correspond au Code général des collectivités territoriales)

AVANT PROPOS

Le présent règlement intérieur arrête, en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales et de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires qui régissent l'activité des communes, le fonctionnement de l'assemblée municipale et expose les droits des conseillers-ères. Il est complété par une charte de déontologie qui lui est annexée.

Dans le règlement ci-après :

- le "Conseil municipal" est désigné par le "Conseil" et les "Conseillers-ères municipaux-pales" par les "Conseillers-ères" ;
- sauf indications différentes, les renvois à des dispositions législatives ou réglementaires visent le Code général des collectivités territoriales.

En vertu des articles L 2121-8, L 2541-5, le Conseil municipal de Strasbourg fixe son règlement comme suit :

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article 1er

Le Maire convoque le Conseil aussi souvent que les affaires l'exigent et au moins quatre fois par an. Il fixe l'ordre du jour de la séance.

Le Maire est tenu de convoquer le Conseil chaque fois qu'il en est requis par une demande écrite indiquant les motifs et les buts de la convocation et signée par un tiers des membres (article L 2541-2).

Article 2

Pour chaque séance du Conseil, le Maire adresse aux conseillers-ères, au moins cinq jours francs avant la séance, une convocation écrite indiquant la date, l'heure et le lieu de la

séance ainsi que l'ordre du jour accompagné d'une note explicative de synthèse (article L 2121-12)

Les éventuelles pièces annexes sont envoyées à tous-tes les conseillers-ères, et aux secrétariats des groupes préalablement à la tenue du Conseil. Les pièces annexes les plus volumineuses sont consultables en ligne et dans les locaux de la Direction ad hoc et du Service des assemblées.

En application des dispositions de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique modifiant l'article L. 2121-10 du CGCT la convocation et les rapports sont transmis de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font expressément la demande, sont adressés par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

L'ordre du jour, la note explicative et le recueil des délibérations sont adressés en double exemplaire au secrétariat des groupes politiques et à chaque collaborateur-trice de groupe.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc ; à l'ouverture de la séance, le Maire en rend compte au Conseil qui apprécie s'il y a urgence et peut décider l'étude du point ou son renvoi à une séance ultérieure (article L 2121-12).

Afin d'assurer la publicité des séances, la date, l'heure, le lieu de réunion ainsi que l'ordre du jour sont communiqués à la presse locale et affichés au centre administratif de la Mairie/Eurométropole de Strasbourg (1 Parc de l'Etoile) et inscrits sur le site internet de de la Mairie/Eurométropole de Strasbourg.

PUBLICITE DES SEANCES

Article 3

Les séances du Conseil sont publiques (article L 2121-18).

Le public est admis à la tribune dans la limite des places disponibles. Il doit respecter la sérénité des débats et ne doit se manifester en aucun cas.

Peuvent assister aux débats dans l'hémicycle :

- la presse et les autres médias sur présentation de leur carte de presse et en occupant l'espace qui leur est réservé,
- les agents-tes de la Commune concernés-ées par l'ordre du jour et présents-es à la demande de madame le maire (article L 2541-7), y compris les collaborateurs-trices de groupes qui peuvent occuper les places libres en bordure d'hémicycle.

Le Conseil se réunit habituellement au centre administratif situé 1 Parc de l'Etoile à Strasbourg. Les séances pourront également, de manière occasionnelle, se dérouler dans tout autre lieu situé sur le ban communal.

Les séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle (article L 2121-18), sans préjudice des pouvoirs de police du Maire définis à l'article 5. Les téléphones portables doivent être mis en mode silencieux aussi bien dans l'hémicycle que dans la tribune réservée au public.

Toutefois, en application des dispositions de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires, la réunion de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes est possible jusqu'au 30 août 2020 ou jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire si celui-ci est prolongé après cette date.

De même, la réunion par téléconférence du Conseil est prolongée jusqu'au 30 octobre 2020 ou jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire si celui-ci est prolongé après cette date.

Enfin, jusqu'au 30 août 2020, ou jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire si celui-ci est prolongé après cette date, le conseil peut se réunir en tout lieu.

Article 4

Lorsque trois membres ou le Maire le demandent, le Conseil peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés de se réunir à huis-clos (article L 2121-18).

POLICE DES SEANCES

Article 5

Le Maire a seul la police de l'assemblée. Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter toute personne qui trouble l'ordre. (article L 2121-16)

CONSEILLERS-ÈRES EMPECHES-EES D'ASSISTER AUX SEANCES, EXCUSES ET PROCURATIONS DE VOTE

Article 6

Tout-e conseiller-ère, empêché-e d'assister à une séance du Conseil doit en temps utile et au plus tard avant l'ouverture de la séance, en aviser le Maire, si possible par écrit.

Article 7

Un-e conseiller-ère empêché-e d'assister à une séance peut donner à un-e collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un-e même conseiller-ère ne peut être porteur-e que d'un seul pouvoir (article L 2121-20).

Toutefois, en application des dispositions de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires, un-e même conseiller-ère peut disposer de deux pouvoirs jusqu'au 30 août 2020 ou jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire si celui-ci est prolongé après cette date

Le pouvoir est toujours révocable. Sauf en cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives (article L 2121-20).

Le vote par procuration est admis pour tous les modes de scrutin et notamment pour les élections.

Les pouvoirs sont à communiquer au Maire avant la séance.

Tout-e conseiller-ère quittant la séance peut remettre un pouvoir à un-e collègue de son choix ; cette procuration sera communiquée immédiatement au Maire.

ABSENCES NON EXCUSEES, EXCLUSIONS

Article 8

Tout-e conseiller-ère qui, sans excuse suffisante, a manqué trois séances consécutives du Conseil ou qui a troublé l'ordre de l'assemblée à plusieurs reprises sans tenir compte des avertissements du Maire peut, par décision de l'assemblée qui motivera sa décision, être exclu-e du Conseil pour un temps déterminé ou pour toute la durée de son mandat (article L 2541-9).

Dans ces cas, le Conseil entend un-e conseiller-ère se prononçant pour et, le cas échéant, un-e conseiller-ère se prononçant contre l'exclusion et procède aussitôt au vote, sans autre débat et au scrutin secret.

Tout conseiller-ère qui, sans excuse, a manqué cinq séances consécutives, cesse d'être membre du Conseil. Le fait qu'un-e conseiller-ère a manqué sans excuse cinq séances consécutives doit ressortir des procès-verbaux des séances (article L 2541-10).

L'opposition contre la décision du Conseil (alinéa 1^{er} et 3 du présent article) est portée devant le tribunal administratif dans les dix jours de la date à laquelle la décision attaquée a été prise.

L'opposition ne peut être formée que par les conseillers-ères municipaux-pales directement intéressés-ées.

PRESIDENCE DES SEANCES, APPEL NOMINAL, QUORUM

Article 9

Le Maire préside les séances du Conseil dans le respect du droit d'expression et de proposition appartenant à tout conseiller et toute conseillère (article L 2121-14).

Il en ouvre les séances et en prononce la suspension ou la clôture. Chaque membre du Conseil peut demander une suspension de séance par réunion.

La décision de suspendre ou non la séance appartient au Maire. La suspension est de droit sauf cas manifeste d'obstruction dûment constatée par le Maire. La durée de la suspension de séance est fixée et indiquée par le Maire.

Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil élit son-sa président-e . Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction et à condition qu'il soit toujours membre du nouveau conseil, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote (article L 2121-14).

A l'ouverture de la séance, la présence des conseillers-ères est constatée par appel nominal. A cette occasion, le Maire donne connaissance des excuses et des pouvoirs qui lui sont parvenus.

Article 10

Sauf dans les cas expressément prévus par la loi, le Conseil ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres en exercice assiste à la séance (articles L 2121-17 et L 2541-4).

Le quorum doit être atteint non seulement à l'ouverture de la séance mais aussi lors de la mise en discussion de toute question soumise à délibération, c'est-à-dire lorsque le Maire déclare ouvrir la discussion après la présentation du rapport. La non participation au vote, y compris par obligation de départ, ou le départ d'un-e conseiller-ère en cours de discussion n'affectent pas le calcul du quorum.

Si le quorum n'est pas atteint à l'ouverture de la séance ou lors de la mise en discussion de chaque point de l'ordre du jour soumis à délibération, le Maire lève la séance et renvoie la suite des affaires à une date ultérieure.

En application, des dispositions des articles L 2121-17 et L 2541-4 la seconde convocation ou communication des questions à l'ordre du jour rappelle expressément les conditions de calcul du quorum.

Si au cours de la séance, un membre du conseil demande que le quorum soit vérifié, le Maire demande au secrétaire de procéder à un nouvel appel nominal.

Sauf dans les cas de courte suspension de fait, en cas de suspension de séance, le quorum doit de nouveau être vérifié et constaté à la reprise de ladite séance.

Les pouvoirs donnés par les conseillers-ères absents-es n'entrent pas en compte dans le calcul du quorum.

En application des dispositions de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires, le quorum se calcule, jusqu'au 30 août 2020 ou jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire si celui-ci est prolongé après cette date, sur la base du tiers des membres en exercice et physiquement présents.

Article 11

Les conseillers-ères qui entrent en séance après l'appel nominal doivent faire constater leur entrée par le-la secrétaire.

Les conseillers-ères qui quittent définitivement la séance doivent en informer le-la secrétaire.

AFFAIRES DANS LESQUELLES LE MAIRE, LES ADJOINTS-es ET LES CONSEILLERS-ERES SONT PERSONNELLEMENT INTERESSES-EES.

Article 12

Le Maire, les adjoints-es et les conseillers-ères ne peuvent prendre part aux débats et délibérations relatifs à des affaires dans lesquelles ils sont intéressés personnellement ou comme mandataire (article L 2541-17).

Les oppositions contre une décision du Conseil en raison de la participation du Maire, d'un-e adjoint-e ou d'un-e conseiller-ère à une délibération sur des affaires de cette nature

sont jugées par la voie de la procédure contentieuse administrative. Le jugement peut annuler la décision prise par le Conseil (article L 2541-18).

SECRETAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Article 13

Au début de chaque séance, le Conseil désigne son-sa secrétaire. (article L 2541-6).

COMMISSIONS, COMITES CONSULTATIFS

Article 14

En vue de l'étude de certaines affaires de sa compétence, le Conseil peut constituer en son sein un certain nombre de commissions permanentes ou temporaires (article L 2541-8).

La composition de ces commissions veillera à permettre l'expression pluraliste au sein de l'assemblée municipale.

Les résolutions y sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Chaque conseiller-ère a le droit de faire entendre un-e expert-e de son choix après accord préalable du Maire.

Le nombre, la composition et le mode de désignation des commissions sont précisés par délibération du Conseil municipal.

Les comptes-rendus des commissions sont envoyés à l'ensemble des membres du Conseil.

Le Maire a la faculté de recourir à ces commissions toutes les fois qu'il le juge utile.

Tous-tes les conseillers-ères sont informés-ées des dates de réunion des commissions et peuvent y assister, s'ils le souhaitent. Ils ne peuvent prendre la parole qu'à l'invitation du président de la commission.

Les collaborateurs-trices des groupes politiques peuvent assister aux débats des différentes commissions.

Article 15

Les commissions sont convoquées et présidées par le Maire qui peut déléguer la présidence à un-e adjoint-e ou à un autre membre du Conseil (article L 2541-8). L'ordre du jour sera adressé aux membres de la commission et aux secrétariats des groupes politiques au moins cinq jours francs avant la séance, sauf urgence.

En cas de vote d'une résolution par la commission, la décision est arrêtée à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président de la commission est prépondérante (article L 2541-8). Seuls les membres du Conseil municipal ont le droit de vote.

Article 16

Les délibérations publiques du Conseil municipal sont, en règle générale, préparées dans une ou plusieurs réunions préparatoires non publiques dites "commissions plénières" auxquelles sont convoqués tous les membres du Conseil dans les mêmes conditions qu'à l'article 15.

L'ordre du jour est adressé à tous les membres du Conseil cinq jours francs avant la commission plénière sauf urgence. Sauf difficultés particulières expliquées en début de séance, l'envoi de l'ordre du jour est accompagné des projets de délibérations présentés dans les conditions précisées dans l'article 2.

Les conseillers-ères peuvent y poser des questions auxquelles il est apporté une réponse soit par la voie du-de la rapporteur administratif-tive soit par voie de courrier adressé au à la conseiller-ère avant la tenue du conseil.

Article 17

Le Conseil peut créer des Comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune de Strasbourg dans les conditions fixées par l'article L 2143-2. Il en fixe la composition, qui peut inclure des personnes n'appartenant pas au Conseil. Chaque Conseil est présidé par un membre du Conseil désigné par le maire.

Chaque groupe politique y est représenté sauf si ledit groupe ne le souhaite pas.

Article 18

Les réunions des commissions prévues aux articles 14 à 16 ne sont pas publiques. Les membres des commissions sont tenus à une obligation de discrétion.

Article 19

- a. Le Conseil municipal, lorsqu'un sixième de ses membres le demande, délibère de la création d'une mission d'information et d'évaluation, chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt communal ou de procéder à l'évaluation d'un service public communal. Un-e même conseiller-ère municipal-e ne peut s'associer à une telle demande plus d'une fois par an.
Aucune mission ne peut être créée à partir du 1er janvier de l'année civile qui précède l'année du renouvellement général des conseils municipaux.
- b. La mission d'information et d'évaluation est composée de membres désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste. La durée de la mission ne peut excéder six mois à compter de la date de la délibération qui l'a créée.
- c. A l'issue de ses travaux, la mission remet son rapport au Maire qui le transmet aux conseillers-ères municipaux-ales. Ce rapport, présenté par un membre de la mission, donne lieu à un débat au conseil. Pendant toute la durée de la mission, ses membres sont tenus au devoir de réserve sur ses travaux et sur les informations portées à leur connaissance.
- d. Pour mener à bien ses travaux, la mission désigne un-e Président-e et un-e rapporteur-e. Le Directeur général des services est chargé d'organiser, si besoin, les relations entre la mission et l'administration de la collectivité.

PROCEDURE DES DEBATS EN CONSEIL

Article 20

Un débat a lieu en séance publique sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci (article L 2312-1).

Article 21

Les débats en Conseil, régis par le présent chapitre, peuvent être évoqués au préalable dans une réunion, réunie sous la présidence du Maire, des présidents-es des groupes politiques du Conseil municipal. Cette réunion se tient au plus tard dans la 1/2 journée précédant la séance publique.

La « Conférence des Présidents-es » est saisie de l'organisation des débats. Elle évoque la répartition des temps de parole de chaque groupe, et des conseillers-ères non inscrits –tes qui se seront signalés-ées ainsi que la durée de certains débats. Elle évoque les points pouvant être réservés et débattus.

Elle débat préalablement des propositions de vœu, de motion ou de l'inscription des questions d'urgence motivées par l'actualité, assimilées à des questions orales, et dont la présentation relève de la décision du Maire.

Article 22

Les affaires inscrites à l'ordre du jour sont présentées dans l'ordre indiqué dans la convocation. Il peut être dérogé à cette règle avec l'assentiment du Conseil.

Des affaires non inscrites à l'ordre du jour ne peuvent être discutées que si, sur proposition du Maire, le Conseil en décide ainsi à la majorité de ses membres. Cette restriction ne s'applique pas aux communications à faire par le Maire. La discussion sur ces affaires exclut toute délibération du Conseil faute d'inscription à l'ordre du jour de la séance dans les délais légaux.

Article 23

Le Maire peut demander à toute personne qualifiée, même étrangère à l'administration, de donner des renseignements sur un ou plusieurs points faisant l'objet d'une délibération.

Article 24

Les projets de délibération accompagnés des notes explicatives de synthèse sont communiqués aux conseillers-ères au plus tard avec la convocation, sous réserve des dispositions de l'article 22 (concernant les affaires non inscrites à l'ordre du jour).

Les projets de contrats de service public, de contrats ou de marchés sont soit joints aux projets de délibérations, soit consultables auprès des services (article L 2121-12).

Lorsque le Conseil se prononce sur le choix du délégataire et le contrat de délégation, les documents sur lesquels il se prononce sont transmis aux conseillers-ères quinze jours au moins avant la séance (article L 1411-7). Les conseillers-ères sont tenus-es à une obligation de secret concernant leur contenu.

Article 25

Le Maire peut décider d'organiser la discussion en fixant pour tout ou partie des points de l'ordre du jour une durée globale du débat.

Tout-e conseiller-ère qui désire prendre part aux débats doit demander la parole au Maire ; elle est donnée dans l'ordre dans lequel elle a été demandée. Si plusieurs conseillers-ères demandent la parole en même temps, l'ordre des orateurs-trices est fixé par le Maire.

L'orateur-trice ne doit s'adresser qu'au Maire. Les discussions ou interpellations réciproques entre les conseillers-ères et toutes manifestations de nature à troubler l'ordre de la séance sont interdites. Il est également interdit d'interrompre l'orateur-trice. Toutefois le Maire peut intervenir pour inviter l'orateur-trice à ne pas s'écarter du sujet de discussion.

Le Maire peut à tout moment sanctionner par un rappel à l'ordre les infractions aux dispositions qui précèdent.

Après un deuxième rappel à l'ordre, ou en cas de propos injurieux, le Maire peut retirer la parole à l'orateur-trice en cause.

La parole peut être donnée, en dehors de l'ordre fixé, à tout-e conseiller-ère qui la demande pour faire des observations au sujet de l'application du règlement.

A l'exception du Maire et du-de la rapporteur-e, les autres conseillers-ères ne peuvent s'exprimer plus de deux fois au sujet d'une même affaire, à moins que le Maire ne les y autorise. Ils peuvent par ailleurs s'exprimer une dernière fois au titre du droit à l'explication de vote.

Après clôture du débat, peuvent encore prendre la parole les conseillers-ères personnellement mis en cause au cours du débat ainsi que le-la rapporteur-e de l'affaire, mais celui-ci uniquement pour des rectifications matérielles.

Article 26

Il est loisible à chaque conseiller-ère de s'exprimer soit en français, soit dans la langue régionale. Le ou la membre qui s'exprime en langue régionale doit assurer sa traduction en français si une autre conseiller-ère le demande.

Article 27

Lorsqu'aucun membre ne demande plus la parole, le Maire déclare la clôture des débats. Seul le Maire exerce la présidence de la séance.

Article 28

Hors les délibérations dont le vote est obligatoire dans certains délais, le Maire peut décider l'ajournement de l'examen d'un point, auquel cas l'affaire est retirée de l'ordre du jour.

VOTES

Article 29

Après clôture du débat, le Maire formule, s'il y a lieu, les propositions de modifications au projet de délibération sur lesquelles il s'agit de voter et fixe l'ordre des votes.

Pour être mis au vote, un amendement doit avoir été déposé par écrit auprès du Maire.

Les amendements sont mis aux voix avant le projet de délibération auquel ils se rapportent. L'amendement qui s'écarte le plus du projet de délibération à la priorité, sauf dans le cas où l'adoption de cet amendement entraînerait une nouvelle charge financière pour la Ville de Strasbourg. S'il y a des doutes à ce sujet, le Maire décide à quelle proposition revient la priorité.

A titre dérogatoire, et avec l'assentiment de la majorité du Conseil, le Maire dispose d'un droit oral de proposition d'amendement.

Article 30

Sauf demande contraire du président de la séance ou du quart des membres présents (exprimée à l'ouverture de la séance et concernant tout ou partie des points inscrits à l'ordre du jour), le conseil fait usage du système de vote électronique, étant précisé que les points non retenus à lecture de l'ordre du jour en début de séance sont réputés adoptés sans recours au vote électronique.

Au début de chaque séance un boîtier nominatif destiné au vote électronique est remis à chaque membre du conseil.

Au début de la séance comme en cours de séance, le détenteur d'un pouvoir dûment établi dans les conditions définies au premier alinéa de l'article 7 du présent règlement, se voit remettre le boîtier de son mandant.

Le recours au système de vote électronique, permettant de connaître a posteriori, le sens du vote de chaque membre du conseil, les règles relatives au vote au scrutin public mentionné au premier alinéa de l'article 31 du présent règlement s'appliquent (Les noms des votants, avec l'indication de leur vote, sont mentionnés au procès-verbal).

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés, y compris, le cas échéant, les votes par procuration. Pour le calcul de la majorité, il n'est tenu compte ni des abstentions, ni des bulletins blancs, ni des bulletins nuls.

En cas de partage, sauf dans le cas de scrutin secret, la voix du Maire est prépondérante (article L 2121-20).

Seuls sont valides les votes exprimés dans l'enceinte de l'hémicycle du centre administratif ou éventuellement dans la salle dans laquelle se réunit le conseil municipal.

Article 31

Lorsqu'un quart des membres présents-es le demande, le vote a lieu au scrutin public. A l'appel de son nom, chaque membre répond "oui" pour l'adoption, "non" pour le rejet, ou il déclare qu'il s'abstient. Les noms des votants-es avec l'indication de leur vote, sont mentionnés au procès-verbal (article L 2121-21).

Les pouvoirs sont valables en cas de scrutin public.

Article 32

Il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents- le réclame, ou qu'il s'agit de procéder à une nomination ou présentation.

Dans ces derniers cas, après deux tours de scrutin, si aucun-e des candidats-es n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé, ou à la plus âgée. (article L 2121-21).

En application de l'article L 2121-21, le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Lorsqu'il s'agit de délibérations ordinaires et qu'on ne vote pas sur un ou plusieurs noms mais sur une proposition, il faut, pour que la proposition soit considérée comme adoptée, qu'elle ait réuni la majorité des suffrages exprimés.

S'il y a égalité des suffrages, la proposition est considérée comme rejetée.

Les pouvoirs sont valables en cas de scrutin secret.

Article 33

Si une demande de scrutin public et une demande de scrutin secret sont déposées en même temps, le scrutin secret a la priorité.

MOTIONS, VOEUX, INTERPELLATIONS, QUESTIONS

Article 34

Le Conseil a le droit d'adresser au représentant de l'Etat dans le département des vœux sur les questions intéressant la Ville de Strasbourg, ainsi que des réclamations sur l'administration de la commune (article L 2541-16).

Les propositions contraires à ces dispositions ne sont pas inscrites à l'ordre du jour.

Article 35

Les propositions de motion ou de vœu doivent être communiquées au Maire par écrit au moins 3 jours francs avant la séance.

Le titre et le texte de la motion ou du vœu proposés doivent figurer dans cette communication.

En cas d'urgence, le Maire ou le Conseil peuvent décider l'inscription à l'ordre du jour dans les conditions fixées à l'article 20.

Le Conseil décide, sans débat, si la motion ou le vœu sera discuté immédiatement ou renvoyé à la commission plénière, ou inscrit à l'ordre du jour de la séance suivante du Conseil.

Lorsqu'ils sont inscrits à l'ordre du jour, les vœux et motions sont examinés en fin de séance.

Article 36

Les conseillers-ères ont le droit d'exposer en séance des questions orales ayant trait aux affaires de la commune (article L 2121-19).

Les questions orales, dites interpellations, auxquelles le Maire est invité à répondre en séance publique doivent lui être adressées par écrit au moins huit jours francs avant la séance. Chaque question ne porte que sur un seul sujet et doit comporter un titre. Les questions déposées après l'expiration du délai susvisé seront traitées à la séance ultérieure la plus proche.

Les interpellations sont inscrites à l'ordre du jour dans l'ordre de leur réception. Elles sont traitées après épuisement de l'ordre du jour.

En séance le-la conseiller-ère donne lecture de la question. La réponse est donnée par le Maire ou un-e adjoint-e. Le Maire organise les débats qui suivent l'interpellation.

Si une demande d'interpellation doit être sanctionnée par le vote d'un vœu ou d'une motion, le texte de ce vœu ou cette motion doit également être communiqué au Maire 8 jours francs avant la séance et être porté par lui à la connaissance de tous-tes les conseillers-ères au plus tard avec la convocation.

Article 37

Si l'actualité le justifie, une question d'actualité, se rapportant aux activités et aux compétences de la ville de Strasbourg, peut être déposée auprès du Maire jusqu'à la fin de la demi-journée qui précède le Conseil. En cas de refus d'inscription de cette question à l'ordre du jour, celui-ci est motivé par le Maire à l'ouverture de la séance. La question d'actualité est traitée après épuisement de l'ordre du jour.

Article 38

Tout vœu, motion ou interpellation présenté dans des conditions non conformes au présent règlement peut, à la demande du Maire, être déclarée irrecevable, par un vote du Conseil à main levée et sans débat adopté à la majorité des conseillers.

Article 39

Dans le cadre de ses fonctions, tout-e conseiller-ère a le droit d'être informé-e des affaires de la commune qui font ou ont fait l'objet d'une délibération (article L 2121-13).

À ce titre, il-elle peut adresser au Maire des questions écrites relatives à la gestion ou à la politique de la commune, dès lors que les thèmes abordés se limitent aux affaires d'intérêt strictement communal. Le Maire y répond de la manière qu'il juge pertinente.

PROCES-VERBAUX

Article 40

Toutes les déclarations et prises de parole des conseillers-ères sont retranscrites sous la forme d'un sténogramme, accessible à tout-e conseiller-ère qui souhaite le consulter. Le texte des déclarations ou discours lus par un-e conseiller-ère est à remettre au secrétariat des Assemblées au plus tard à la fin de la séance.

Article 41

Avant l'impression des procès-verbaux, le texte original des débats est soumis, aux fins de vérification, aux conseillers-ères ayant pris la parole au cours de la séance considérée. Des corrections sont permises, mais elles ne doivent pas changer le sens des paroles qui ont été prononcées.

Si l'intervenant-e ne demande pas de modifications dans un délai de 15 jours à compter de la transmission du texte de son intervention, la rédaction est considérée comme approuvée.

Article 42

Le procès-verbal est considéré comme approuvé lorsque les conseillers-ères qui ont assisté à la séance l'ont signé, ou qu'il a été fait mention de la raison pour laquelle un-ou plusieurs membres ont été empêchés de signer (article L 2121-23).

Les observations ou demandes de rectification doivent être faites au début de la séance du Conseil qui suit la date à laquelle le procès-verbal a été soumis à la signature des conseillers. Le Conseil décide s'il y a lieu ou non de procéder à une rectification et, le cas échéant, fixe le nouveau texte.

Les contestations faites ne peuvent en aucun cas entraîner une reprise du débat en cause.

Article 43

Un compte rendu sommaire des délibérations est affiché aux emplacements réservés à cet effet et mis à la disposition de la presse locale dans la huitaine et sur le site de la Ville de Strasbourg (article L 2121-25).

AUTRES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Article 44

Le Conseil procède à la désignation de ses membres ou de délégués-ées pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par le Code général des collectivités territoriales et les textes régissant ces organismes (article L 2121-33).

La fixation par le Code général des collectivités territoriales ou par les textes régissant ces organismes de la durée des fonctions assignées à ses membres ou délégués-ées ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes (article L 2121-33).

Sous réserve des dispositions légales ou réglementaires particulières, les mandats conférés par le Conseil à ses membres ou à d'autres personnes dans des organismes extérieurs cessent à l'expiration du mandat du Conseil. Il en est de même pour les mandats conférés par d'autres collectivités ou organismes à toute personne sur désignation ou proposition par le Conseil. Si dans des cas particuliers les statuts ou règlements régissant lesdits organismes extérieurs devaient s'opposer à l'application des dispositions qui précèdent, les membres en cause doivent se démettre de leur mandat au moment de l'expiration de leur mandat de conseiller. A défaut d'une telle démission le Conseil annulera le mandat en cause et pourvoira à son remplacement.

En tout état de cause les membres du Conseil qui cessent d'en faire partie perdent de ce fait aussi tous leurs mandats accessoires liés à leur qualité de conseiller.

Article 45

Les conseillers-ères désignés-ées pour siéger au sein d'un organisme extérieur doivent rendre compte annuellement au conseil de l'exécution de leur mandat.

Article 46

Les rémunérations et avantages autres que les jetons de présence perçus par les membres du Conseil en vertu de leurs mandats dans des conseils de surveillance, conseils d'administration etc... en tant qu'ils y ont été délégués directement par le Conseil, devront être préalablement autorisés par le Conseil. Les jetons de présence octroyés aux élus-es seront versés au Trésorier principal directement par la Société.

CONSTITUTION DES GROUPES D'ELUS-ES

Article 47

Les groupes d'élus-es se constituent par la remise au Maire d'une déclaration signée de leurs membres accompagnée de la liste de ceux-ci et de leur(s) représentant(s) (article L 2121-28).

Le nombre minimal d'élus-es permettant de créer un groupe est fixé à 2. Des groupes d'élus-es peuvent constituer un intergroupe dans les mêmes conditions qu'au premier alinéa.

Article 48

Si une délibération du Conseil le prévoit, le Maire peut attribuer aux groupes des moyens pour un usage propre ou commun, en locaux et matériel de bureau.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-28, le Maire peut, si le Conseil en fixe les conditions, affecter aux groupes un-e ou plusieurs collaborateurs-trices

Dans ce cas, l'enveloppe budgétaire attribuée au fonctionnement des groupes d'élus-es est définie chaque année lors du vote du budget primitif dans les conditions arrêtées dans le Code général des collectivités territoriales.

Article 49

Conformément aux dispositions de l'article L2121-27-1 du Code des Collectivités territoriales, le bulletin d'information générale de la Ville de Strasbourg réserve un espace à l'expression des conseillers-ères au travers de leur groupe d'appartenance.

Deux pages pleines, représentant un potentiel de 11000 signes espaces compris, sont consacrées à l'expression des groupes politiques dans le magazine communal.

Chaque groupe dispose d'un espace égal pour s'exprimer. Le conseil municipal étant actuellement constitué de quatre groupes, chacun d'eux dispose donc d'un espace de 2750 signes espaces compris, auxquels s'ajoute un titre d'une longueur de 50 signes espaces compris.

Les groupes peuvent utiliser des illustrations, des logos et des signatures, chacun de ces éléments venant en déduction du nombre de signes imparti.

Un bon à tirer est soumis à validation de chaque groupe avant envoi à l'imprimerie, dans les délais nécessaires à la production du magazine.

Un espace est également à la disposition de chaque groupe sur le site internet de la Ville.

Les groupes s'engagent, conformément aux termes de l'article L2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales, à ne s'exprimer que sur les réalisations et la gestion de la commune dans la limite de ses compétences. Ils s'engagent à respecter les dispositions du code électoral encadrant le droit de la communication institutionnelle en période électorale, tant au regard des dispositions de l'article L52-1 alinéa 2 prohibant les campagnes de promotion des réalisations et de la gestion des collectivités intéressées par le scrutin, que les disposition de l'article 52-8 du même code interdisant l'utilisation, à des fins électorales, des moyens de communication de la collectivité.

En outre ils s'engagent à s'exprimer dans le respect des dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Ce droit à l'expression s'organise dans les mêmes modalités sur le site internet de la Ville de Strasbourg

DROIT A LA FORMATION

Article 50

Les membres du Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions dans les conditions prévues aux articles L 2123-12 et L 2123-16.

Le Maire répond aux conseillers-ères qui formulent une demande de formation dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

**ANNEXE : CHARTE DE DÉONTOLOGIE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE STRASBOURG**

Adoptée par le Conseil municipal du 22 septembre 2014, modifiée par le Conseil municipal en date des 26 janvier 2015, du 28 mai 2018 et 24 juin 2019.

Un comportement éthique de la part des élus dans l'exercice de leur mandat étant l'une des conditions qui fonde la confiance des citoyens dans l'action de leurs représentants, le Conseil municipal a souhaité se doter d'une charte de déontologie qui en fixe clairement le cadre afin d'écartier les risques de situation de conflits d'intérêts.

Les conseillers municipaux seront attentifs à respecter les dispositions de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, qui définit le conflit d'intérêt comme « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ».

Préambule

Le terme « conseillers municipaux » désigne tous les élus du Conseil, quelle que soit leur fonction.

De manière générale et pendant toute la durée de leur mandat, les élus du conseil municipal de Strasbourg s'interdisent d'agir ou de tenter d'agir de façon à favoriser leurs intérêts personnels ou ceux de toute autre personne; de se prévaloir de leur fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser leurs intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne; de solliciter ou de recevoir quelque avantage que ce soit en échange d'une prise de position ; d'accepter tout cadeau ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer leur indépendance de jugement ; d'utiliser les ressources de la municipalité ou de tout autre organisme associé à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de leurs fonctions; de communiquer des renseignements obtenus dans l'exercice de leurs fonctions pour favoriser leurs intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

Les dispositions de cette charte s'appliquent aux conseillers municipaux, quelle que soit leurs fonctions, dans l'exercice de leur mandat et de leurs représentations dans les divers organismes associés.

Article 1 -Principes généraux-

Les conseillers municipaux s'engagent à respecter les principes de respect, de transparence, d'honneur, d'intégrité, de probité, d'impartialité, de courtoisie et d'exemplarité. Ils doivent, à l'occasion de leurs fonctions et pour les décisions qu'ils prennent, faire prévaloir l'intérêt public et le bien commun dont ils ont la charge. Ils doivent agir de manière transparente dans l'exercice de leur mandat.

Article 2 -Présence-

Ils s'engagent à être présents, sauf motif sérieux, aux séances du conseil municipal mais aussi d'assumer pleinement la charge de la représentation dudit conseil au sein des divers organismes où ils ont été élus. Leur prise de parole doit refléter le respect de tous les citoyens de Strasbourg, sans distinction aucune et dans le respect des valeurs républicaines, notamment dans les échanges entre toutes les tendances qui représentent la population au sein de l'assemblée.

Article 3 -Conflits d'intérêts-

Ils se déportent lors des réunions préparatoires, débats et votes sur toutes les questions, sujets ou dossiers pour lesquels ils ont un intérêt personnel, familial ou professionnel à l'affaire appliquant les dispositions de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'illégalité des délibérations auxquelles ont pris part des membres du conseil, intéressés à l'affaire.

Les membres des commissions permanentes ou ad hoc d'attribution de la commande publique (marchés publics, DSP, PPP, concessions...) et de toute procédure se traduisant par une contractualisation (acquisition et cessions immobilières, mécénat, sponsoring, partenariat,...) seront particulièrement attentifs à ces dispositions.

Afin d'éviter toute situation décrite à l'article de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, les conseillers municipaux doivent faire connaître tout intérêt particulier susceptible d'interférer avec leur action publique ¹ et prendre les dispositions utiles pour mettre un terme au conflit d'intérêt qui en résulte.

Les conseillers, sur la base du volontariat, remplissent une déclaration d'intérêts inspirée par celle prévue par le décret n° 2013-1212 du 23 décembre 2013 relatif aux déclarations de situation patrimoniale et déclarations d'intérêts adressées à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Ce document sera transmis au déontologue qui en assure l'archivage de manière sécurisée et confidentielle. Lui seul pourra consulter ce document. Le Maire et les adjoints au Maire adressent au déontologue une copie de leurs déclarations d'intérêts faites auprès de cette même Haute Autorité. Ces documents sont ensuite mis à disposition du public via le site Internet de Strasbourg Eurométropole dans la rubrique dédiée à l'Open Data.

¹ les activités professionnelles exercées depuis les cinq années précédant l'élection et qui ont donné lieu à rémunération, contrepartie financière ou avantages en nature ; les participations aux organes dirigeants d'un organisme privé ou public, ainsi que les participations financières dans le capital d'une société, depuis les cinq années précédant l'élection ; les activités professionnelles du conjoint, concubin ou partenaire lié par un partenariat civil, à la date de l'élection ; les activités bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts, exercées depuis les cinq années précédant l'élection.

Article 4 -Moyens matériels-

Les moyens matériels – matériel informatique et de communication, fournitures administratives, affranchissement, reprographie, ... mis à la disposition individuelle des élus et les moyens en locaux et en personnel mis à la disposition des groupes, sont exclusivement réservés à l'exercice du mandat municipal. Il en va de même des moyens spécifiques dont disposent les membres de l'exécutif (bureau, secrétariat, pool de véhicules,...).

Article 5 -Voyages-

Ils s'engagent à déclarer préalablement auprès de l'exécutif tout voyage d'étude lié à un projet de la collectivité.

Article 6 -Logement-

Ils s'engagent, s'ils disposent d'un logement locatif social ou du domaine privé des bailleurs sociaux, au sens de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, géré par un bailleur social de la Ville de Strasbourg à saisir la collectivité afin qu'elle analyse si les motifs et conditions d'attribution du logement demeurent valides.

Article 7 -Déontologue-

La ville de Strasbourg procède à la nomination d'un déontologue qui a pour mission d'examiner les conflits d'intérêts qui affecteraient l'ensemble des élus municipaux dans l'exercice de leur mandat. Plus généralement, il est chargé de veiller au respect de la charte de déontologie du Conseil municipal de Strasbourg.

Le Maire propose sa désignation, après avis favorable de la majorité des présidents des groupes politiques. Le conseil doit adopter cette proposition à la majorité des trois cinquièmes.

Le déontologue est nommé pour la durée du mandat du conseil municipal. Il continue d'exercer ses fonctions jusqu'à approbation par le conseil municipal de la désignation de son successeur dans un délai de trois mois au plus tard après le renouvellement de l'assemblée délibérante.

Il peut être saisi par tout conseiller municipal qui souhaite, pour son cas personnel, le consulter sur le respect des principes énoncés dans la présente charte. Les demandes de consultation et les avis rendus sont confidentiels et ne peuvent être rendus publics que par le conseiller concerné. Le déontologue établit un registre des consultations qui demeure confidentiel.

Lorsqu'il constate, après étude, un manquement aux principes énoncés dans la charte de déontologie, le déontologue en informe le conseiller municipal concerné. Il fait au conseiller toutes préconisations nécessaires pour lui permettre de se conformer à ses devoirs

Il peut aussi être saisi pour toute question en lien avec la charte par des tiers, y compris les membres du conseil municipal ou de l'administration. La saisine doit être formulée de manière écrite, motivée et nominative. Le déontologue apprécie si la demande relève de son champ de compétence sinon il renvoie ladite demande à l'administration pour un traitement dans le cadre des procédures gracieuses ou hiérarchiques. Dans le cas où il s'estime compétent pour instruire le dossier, le déontologue procède à un examen contradictoire du dossier. Les recommandations qu'il formule à l'issue de cet examen sont communiquées au conseiller intéressé ainsi qu'à l'auteur de la saisine. Elles sont publiées sur le site de la ville de Strasbourg après avoir fait l'objet d'une anonymisation. Dans le respect de la confidentialité qui s'impose à lui, il publie un rapport annuel faisant la synthèse de ses activités. Il rédige, dans les trois mois suivant la fin de son mandat un rapport final couvrant l'ensemble des années durant lesquelles il a exercé sa fonction. Il peut rendre publiques des recommandations d'ordre général. Par ailleurs, il bénéficie d'un droit d'expression orale.

Article 8 -Bilan-

La mise en œuvre des dispositions de la présente charte fera l'objet d'un bilan discuté entre groupes politiques afin d'en déterminer la pertinence et d'en étudier les éventuels amendements.

Adoption du règlement intérieur.

Pour

62

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0



**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUILLET 2020
REUNI EN LA SALLE DES CONSEILS
ET A DISTANCE**

POINT 7 : Adoption du règlement intérieur.

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation du résultat de vote :

Mme Elsa SCHALCK a rencontré un souci technique. Elle souhaitait voter POUR.

Délibération au Conseil Municipal du lundi 27 juillet 2020

Fixation des indemnités de fonction des membres du Conseil municipal.

Conformément à l'article L.2123-20-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil doit, dans les trois mois suivant son installation, fixer par délibération les indemnités de ses membres. Ces indemnités sont fixées en référence au montant du traitement correspondant à l'indice terminal de la fonction publique.

Pour rappel : les indemnités maximales correspondent pour Strasbourg aux taux suivants :

Maire: 145 % de l'indice de référence (article L. 2123-23 du CGCT),
Adjoints : 72,5 % de l'indice de référence (article L. 2123-24 du CGCT) ;
l'indemnité à un adjoint peut toutefois dépasser ce taux à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé,
Conseillers : 6 % de l'indice de référence (article L. 2123-24-1 du CGCT)

En vertu de l'article L. 2123-22, ces indemnités peuvent être majorées de 25 %, Strasbourg étant chef-lieu de département.

Par ailleurs, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions en application de l'article L 2122-18 peuvent percevoir une indemnité votée par le Conseil municipal. Toutefois, dans ce cas, le total de ces indemnités et des indemnités versées au maire et aux adjoints ne doit pas dépasser le total des indemnités maximales pouvant être allouées au maire et aux adjoints.

Dans le cadre des dispositions de sécurisation, notamment sanitaire mais aussi sur le plan de la sécurité publique, des manifestations organisées sur le domaine public et le patrimoine communal, l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux exercera des attributions de contrôle des Etablissements Recevant du Public, des Immeubles de Grandes hauteurs et participera aux Sous Commissions Départementales de Sécurité, et plus généralement participera à la supervision des dites manifestations lors de leur tenue.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil

*vu le Code général des collectivités territoriales
après en avoir délibéré
décide*

d'allouer avec effet du 4 juillet 2020, en appliquant en tant que besoin les dispositions relatives à l'écrêtement des fonctions électives :

- 1. au maire, une indemnité mensuelle fixée à 100 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique avec majoration de 25 %, la Ville de Strasbourg étant chef-lieu de département, soit 4.861,75 €*

- 2. au premier adjoint, une indemnité mensuelle fixée à 49 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique avec majoration de 25 %, la Ville de Strasbourg étant chef-lieu de département, soit 2.382,26 €*

- 3. 3.aux adjoints disposant d'une délégation, une indemnité mensuelle fixée à 49 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique avec majoration de 25 %, la Ville de Strasbourg étant chef-lieu de département, soit 2.382,26 €*

- 4. aux conseillers, une indemnité correspondant à 6 % de l'indice de référence majorée de 25 %, la Ville de Strasbourg étant chef-lieu de département, soit 291,71 €*

- 5. aux conseillers délégués, une indemnité mensuelle complémentaire de 203,29 €, prélevée sur la différence entre le montant maximal pouvant être alloué au maire et aux adjoints et le montant qui leur est effectivement versé ;*

- 6. aux conseillers délégués dans des fonctions supplémentaires à celles mentionnées au 5 ci-dessus, une indemnité mensuelle complémentaire de 648,29 €, prélevée dans les mêmes conditions qu'au point 5.*

- 7. aux conseillers délégués dans des fonctions supplémentaires à celles mentionnées au 5 ci-dessus, une indemnité mensuelle complémentaire de 808,29 €, prélevée dans les mêmes conditions qu'au point 5.*

Le montant des indemnités visées ci-dessus évoluera en fonction de la valeur de l'indice de référence ;

approuve

l'imputation des dépenses ci-dessus au budget de la Ville.

**Adopté le 27 juillet 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 28 juillet 2020**

INDEMNITES DE FONCTION VERSEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Valeur indice brut terminal fonction publique au 1er janvier 2019

3 889,40 €

Montants maximaux théoriques pouvant être versés aux élus-es selon le CGCT

	Taux de l'indemnité (en % de l'indice terminal de la fonction publique)	Majoration de l'indemnité	Majoration décidée par le Conseil	Montant individuel	Nombre de bénéficiaires	Différence	Dépenses réelles
Maire	145,0%	25,0%		7 049,54 €	1		7 049,54 €
Adjoint-es au Maire	72,5%	25,0%		3 524,77 €	19		66 970,53 €
Conseillers-ères	6,0%	25,0%		291,71 €	45		13 126,69 €
TOTAL					65		87 146,75 €

Remarque : les montants des indemnités de fonctions sont, à Strasbourg, augmentés de 25% du fait de son statut de chef-lieu de département

Selon l'article L.2123-24 du CGCT, l'indemnité versée à un-e adjoint-e peut dépasser le taux de 72,5%, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux maires et aux adjoints-es ne soit pas dépassé.

Répartition actuelle des indemnités de fonction

	Taux de l'indemnité (en % de l'indice terminal de la fonction publique)	Majoration de l'indemnité	Majoration décidée par le Conseil	Montant individuel	Nombre de bénéficiaires	Différence	Dépenses mensuelles
Maire	100,0%	25,0%		4 861,75 €	1		4 861,75 €
1er-ère adjoint-e au Maire	49,0%	25,0%		2 382,26 €	1		2 382,26 €
Adjoint-es au Maire	49,00%	25,0%		2 382,26 €	18		42 880,68 €
Conseillers-ères délégués-es	6,0%	25,0%	808,29 €	1 100,00 €	11		12 100,00 €
Conseillers-ères délégués-es	6,0%	25,0%	648,29 €	940,00 €	18		16 920,00 €
Conseillers-ères	6,0%	25,0%	203,29 €	495,00 €	16		7 920,00 €
TOTAL			186		65	0	87 064,69 €

82,06 € (solde)

Conformément à l'article L.2123-24-1, les conseillers-ères municipaux-pales des communes de plus de 100 000 habitants peuvent percevoir, en plus de leur indemnité de base (6% de l'indice terminal de la fonction publique), une majoration de 25 % de chef-lieu de département

Fixation des indemnités de fonction des membres du Conseil municipal.

Pour

63

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0



**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUILLET 2020
REUNI EN LA SALLE DES CONSEILS
ET A DISTANCE**

POINT 8 : Fixation des indemnités de fonction des membres du Conseil municipal.

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observations du résultat de vote :

M. Etienne GONDREXON a rencontré un souci technique. Il souhaitait voter POUR.
Il avait par ailleurs la procuration de Mme Soraya OULDJI et souhaitait voter POUR.

Délibération au Conseil Municipal du lundi 27 juillet 2020

Affectation d'enveloppes budgétaires pour les collaborateurs de groupes.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L 2121-28 dispose que le Maire peut, dans les conditions fixées par le Conseil municipal et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus, une ou plusieurs personnes.

Le Conseil municipal ouvre au budget de la commune, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres de l'assemblée délibérante.

C'est l'autorité exécutive de la collectivité territoriale qui procède au recrutement et à la répartition des personnels affectés auprès des groupes d'élus dans les conditions fixées par l'assemblée délibérante et sur proposition des représentants de chaque groupe. Si madame la maire est l'ordonnateur des dépenses correspondantes, c'est le représentant de chaque groupe d'élus qui décide des conditions et des modalités d'exécution du service confié aux collaborateurs.

Les groupes étant constitués dans les formes légales et leur président ayant été consultés, il est proposé au conseil d'adopter la répartition de moyens financiers afférents à l'emploi de collaborateurs dans les conditions fixées suivante.

Les moyens alloués aux groupes politiques pour les collaborateurs et collaboratrices de groupes permettent de garantir, à l'ensemble des élus du Conseil municipal, d'exercer leur mandat en disposant des ressources humaines et matérielles nécessaires. Quatre groupes politiques composent le Conseil municipal à la date de la délibération.

L'enveloppe totale maximum allouée aux groupes politiques est fixée par la loi à 30% des indemnités versées chaque année aux membres du conseil municipal. Le budget disponible pour l'année 2020 est de 296 000€ (respectant de la sorte le plafond de 30 % du montant total des indemnités versées aux élus municipaux toutes fonctions confondues).

Afin de permettre à l'ensemble des groupes politiques de disposer de moyens suffisants, l'enveloppe disponible est allouée sur une base proportionnelle rectifiée, qui garantit les droits de l'opposition. Cette répartition se fait après discussion avec les présidents de groupes.

La somme globale fait l'objet d'une répartition entre groupes sur la base du principe de l'équité, à savoir la combinaison des effectifs de chaque groupe et la volonté de permettre à l'opposition de disposer des moyens nécessaires à l'exercice de sa fonction.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*le Conseil
vu les articles L 2121-28 et L 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

l'affectation d'une enveloppe financière aux groupes politiques en application des dispositions énoncées ci-dessus et exposé dans les annexes.

**Adopté le 27 juillet 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 28 juillet 2020**

INDEMNITES DE FONCTION VERSEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Valeur indice brut terminal fonction publique au 1er janvier 2019

3 889,40 €

Montants maximaux théoriques pouvant être versés aux élus-es selon le CGCT

	Taux de l'indemnité (en % de l'indice terminal de la fonction publique)	Majoration de l'indemnité	Majoration décidée par le Conseil	Montant individuel	Nombre de bénéficiaires	Différence	Dépenses réelles
Maire	145,0%	25,0%		7 049,54 €	1		7 049,54 €
Adjoint-es au Maire	72,5%	25,0%		3 524,77 €	19		66 970,53 €
Conseillers-ères	6,0%	25,0%		291,71 €	45		13 126,69 €
TOTAL					65		87 146,75 €

Remarque : les montants des indemnités de fonctions sont, à Strasbourg, augmentés de 25% du fait de son statut de chef-lieu de département

Selon l'article L.2123-24 du CGCT, l'indemnité versée à un-e adjoint-e peut dépasser le taux de 72,5%, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux maires et aux adjoints-es ne soit pas dépassé.

Répartition actuelle des indemnités de fonction

	Taux de l'indemnité (en % de l'indice terminal de la fonction publique)	Majoration de l'indemnité	Majoration décidée par le Conseil	Montant individuel	Nombre de bénéficiaires	Différence	Dépenses mensuelles
Maire	100,0%	25,0%		4 861,75 €	1		4 861,75 €
1er-ère adjoint-e au Maire	49,0%	25,0%		2 382,26 €	1		2 382,26 €
Adjoint-es au Maire	49,00%	25,0%		2 382,26 €	18		42 880,68 €
Conseillers-ères délégués-es	6,0%	25,0%	808,29 €	1 100,00 €	11		12 100,00 €
Conseillers-ères délégués-es	6,0%	25,0%	648,29 €	940,00 €	18		16 920,00 €
Conseillers-ères	6,0%	25,0%	203,29 €	495,00 €	16		7 920,00 €
TOTAL			191		65	0	87 064,69 €

82,06 € (solde)

Conformément à l'article L.2123-24-1, les conseillers-ères municipaux-pales des communes de plus de 100 000 habitants peuvent percevoir, en plus de leur indemnité de base (6% de l'indice terminal de la fonction publique), une majoration de 25 % de chef-lieu de département

Enveloppes collaborateurs des groupes politiques du Conseil municipal de Strasbourg (27 juillet 2020)

Strasbourg écologiste et citoyenne	Faire ensemble Strasbourg	Strasbourg ensemble	Un nouveau souffle pour Strasbourg
155 000€	47 000€	47 000€	47 000€

Affectation d'enveloppes budgétaires pour les collaborateurs de groupes.

<p>Pour</p> <p style="font-size: 2em;">61</p>
<p>Contre</p> <p style="font-size: 2em;">0</p>
<p>Abstention</p> <p style="font-size: 2em;">0</p>

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Délibération au Conseil Municipal du lundi 27 juillet 2020

Emplois de cabinet.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et le Décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 en offrant aux collectivités territoriales la possibilité de créer des emplois de Collaborateur de Cabinet, reconnaissait la nécessité pour les autorités territoriales de s'appuyer sur une structure spécialisée afin de promouvoir leur action. Les membres du Cabinet du Maire ont une mission de conseil, d'élaboration et de préparation des décisions de l'autorité territoriale, de liaison avec l'administration, les organes politiques et les organes extérieurs.

L'effectif maximum des collaborateurs du cabinet de la Maire de Strasbourg est fixé en rapport avec la population de la commune en fonction de l'article 10, soit un plafond de 8 collaborateurs pour la Ville de Strasbourg.

Le nombre maximum de collaborateurs est fixé à 8 collaborateurs.

Conformément à l'article 7 du décret n° 87-1004 précité, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupée par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité) ;
- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus).

Ces crédits sont prévus aux budgets de la collectivité.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée
portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires
relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 110 ;
Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux
collaborateurs de cabinet des autorités territoriales ;
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application
de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant
dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
autorise la Maire*

- à pourvoir aux 8 emplois de cabinet, dans les conditions fixées par la loi ;

- engager les crédits prévus au chapitre 012.

**Adopté le 27 juillet 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 28 juillet 2020**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 27 juillet 2020

Avis sur les emplois Ville.

Les emplois relevant des compétences de la Ville de Strasbourg sont créés par le Conseil de l'Eurométropole et la charge est répartie entre les deux collectivités selon la convention du 3 mars 1972.

La délibération qui vous est soumise porte sur des créations d'emplois permanents présentés en annexe :

- 15 emplois au sein de la Direction de l'Enfance et de l'éducation dans le cadre du renforcement des effectifs dans les écoles.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil,
vu l'article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales,
vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la Ville de Strasbourg,
sur proposition de la Commission Plénière,
après en avoir délibéré,*

approuve

les créations d'emplois présentées en annexe.

**Adopté le 27 juillet 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 28 juillet 2020**

Annexe à la délibération du Conseil municipal du 27 juillet 2020 relative à la création d'emplois permanents

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Périscolaire et éducatif	15 ASEM	Assister le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants. Préparer et mettre en état de propreté les locaux et le matériel servant directement aux enfants.	Temps complet	ASEM	ASEM principal de 2ème classe à 1ère classe	

Avis sur les emplois Ville.

Pour

63

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Délibération au Conseil Municipal du lundi 27 juillet 2020

Application des articles L 2122-18 à 2122-22 du Code général des collectivités territoriales - délégations du Conseil à la Maire.

Par délibération du 4 juillet 2020, le Conseil municipal a donné délégation à la Maire de Strasbourg pour exercer certaines de ses attributions, énumérées de façon limitative, conformément au Code général des collectivités territoriales.

La délibération votée le 4 juillet dernier reproduisait le dispositif de délégation en vigueur lors des deux précédentes mandatures, afin d'assurer la continuité de la mise en œuvre de l'action publique.

Toutefois, comme le mentionnait le rapport présentant cette délibération, ces délégations sont susceptibles de connaître des évolutions, soit lorsque la pratique administrative en démontre l'intérêt opérationnel, soit en cas d'évolution des textes législatifs et réglementaires imposant la mise en conformité des délégations avec le nouvel ordonnancement juridique.

A ce titre, il est proposé de modifier le point IV. de la délégation donnée par le Conseil à la Maire et de lui substituer une formulation tenant compte, d'une part, de l'entrée en vigueur du Code de la commande publique et, d'autre part, de la définition par la Commission européenne de nouveaux seuils de procédure formalisée, applicables jusqu'au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre passés selon une procédure formalisée, qui relevait auparavant de la compétence du Conseil municipal, incombe désormais à la Commission d'appel d'offres, ce qui nécessite de mettre la délégation à jour de cette évolution du droit des marchés publics.

A l'exception de ces ajustements techniques, le périmètre de la délégation donnée à la Maire en matière de marchés publics demeure identique à celui délibéré le 4 juillet dernier.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu les articles L 2122-18 à L 2122-23 du
Code Général des Collectivités Territoriales
vu le Code de la Commande Publique
après en avoir délibéré*

modifie le point IV. de la délibération du Conseil municipal du 4 juillet 2020 fixant les délégations données à la Maire et le remplace par les termes suivants :

IV. à prendre toute décision relevant de la compétence de l'acheteur public au sens du Code de la commande publique, sauf, pour les marchés dont le montant est supérieur ou égal au seuil européen de procédure formalisée applicable en matière de fournitures et de services (214 000 € HT à ce jour), les décisions suivantes, qui demeurent de la compétence du conseil :

- l'autorisation de signer les marchés,*
- l'autorisation de signer les avenants entraînant une augmentation du montant initial du marché de plus de 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget*

**Adopté le 27 juillet 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 28 juillet 2020**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 27 juillet 2020

Actes authentiques établis en la forme administrative.

En vertu des dispositions de l'article L 1311-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est habilité à recevoir et à authentifier les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux passés en la forme administrative en vue de leur publication au Livre Foncier. Cette compétence est personnelle et elle ne peut être déléguée.

Dans ces conditions, le Maire ne peut en aucune façon comparaître à l'acte en tant que représentant de la collectivité.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner une autre personnalité élue pour représenter la Ville ainsi que les diverses fondations administrées par cette dernière en tant que partie contractante dans les actes authentiques passés en la forme administrative.

Il est précisé que la représentation de la collectivité aux actes notariés reste de la compétence du Maire qui a cependant la faculté de déléguer cette fonction par arrêté en vertu de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu les articles L 1311-14 et 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
désigne*

Madame Suzanne BROLLY pour représenter la Ville de Strasbourg ainsi que les fondations administrées par cette dernière, comme partie contractante dans les actes authentiques et les baux établis en la forme administrative, en vue de leur publication au Livre Foncier.

Adopté le 27 juillet 2020

par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 28 juillet 2020**

Actes authentiques établis en la forme administrative.

Pour

63

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Délibération au Conseil Municipal du lundi 27 juillet 2020

Désignation d'un correspondant défense.

Par circulaires (26 octobre 2001 et suivantes), le Ministre de la Défense a organisé la mise en place d'un réseau de « correspondants défense » désignés par le Conseil municipal de chaque commune.

Il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-Nation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
désigne*

Madame Nadia ZOURGUI à la fonction de Correspondant défense.

**Adopté le 27 juillet 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 28 juillet 2020**

Désignation d'un correspondant défense.

Pour

62

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Délibération au Conseil Municipal du lundi 27 juillet 2020

Désignation des membres de la Commission d'aménagement de la Ville de Strasbourg.

Le régime applicable aux concessions d'aménagement a été réformé par la loi du 20 juillet 2005 qui soumet les autorités concédantes à une procédure de publicité et de mise en concurrence.

Le décret d'application du 31 juillet 2006 en fixe la procédure. Il prévoit la création d'une commission constituée au sein de l'organe délibérant de la collectivité.

Cette commission, composée de cinq titulaires et cinq suppléant-es, a vocation, selon la procédure de mise en concurrence utilisée :

- à émettre un avis sur les propositions reçues des candidats à la concession préalablement à l'engagement des discussions, au vu des capacités techniques et financières des candidats et leur aptitude à conduire l'opération d'aménagement projetée,
- à dresser la liste des candidats admis à participer au dialogue.

L'assemblée délibérante étant appelée à désigner le concessionnaire à l'issue de la procédure, sur proposition de l'exécutif.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu les articles L 300-4 et R 300-9 du code de l'Urbanisme
vu les articles L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
désigne*

pour siéger au sein de la commission d'aménagement, ses membres suivants :

<i>Titulaires</i>
<i>Suzanne BROLLY</i>

<i>Marc HOFFSESS</i>
<i>Françoise SCHAETZEL</i>
<i>Pierre JAKUBOWICZ</i>
<i>Catherine TRAUTMANN</i>

<i>Suppléants</i>
<i>Antoine NEUMANN</i>
<i>Nadia ZOURGUI</i>
<i>Aurélie KOSMAN</i>
<i>Nicolas MATT</i>
<i>Anne-Pernelle RICHARDOT</i>

**Adopté le 27 juillet 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 28 juillet 2020**

Désignation des membres de la Commission d'aménagement de la Ville de Strasbourg.

Pour

61

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0



**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUILLET 2020
REUNI EN LA SALLE DES CONSEILS
ET A DISTANCE**

POINT 15 : Désignation des membres de la Commission d'aménagement de la Ville de Strasbourg.

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observations du résultat de vote :

Mme Ada REICHHART a rencontré un souci technique. Elle souhaitait voter POUR.

Délibération au Conseil Municipal du lundi 27 juillet 2020

Désignation des membres de diverses commissions.

L'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « En vue d'une discussion préparatoire de certaines affaires de sa compétence et de la préparation de ses décisions, le conseil municipal peut élire des commissions spéciales. Le maire les préside. Il peut déléguer à cet effet un adjoint ou un membre du conseil municipal. Les résolutions y sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante ».

En application de cette disposition, le Conseil est appelé à désigner les membres des commissions ci-après.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

le Conseil
vu les articles L 2121-21 et L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
désigne

COMMISSIONS INSTITUTIONNELLES

Commission de protection des sites (17 titulaires)

<i>Marc HOFFSESS</i>
<i>Jean WERLEN</i>
<i>Carole ZIELINSKI</i>
<i>Nadia ZOURGUI</i>
<i>Antoine NEUMANN</i>
<i>Sophie DUPRESSOIR</i>
<i>Etienne GONDREXON</i>
<i>Hülliya TURAN</i>
<i>Patrice SCHOEPFF</i>
<i>Suzanne BROLLY</i>
<i>Jonathan HERRY</i>

<i>Christel KOHLER</i>
<i>Dominique MASTELLI</i>
<i>Catherine TRAUTMANN</i>
<i>Benjamin SOULET</i>
<i>Joël STEFFEN</i>
<i>Françoise SCHAETZEL</i>

**Commission paritaire Ville/EMS chargée des rapports financiers entre la Ville et l'EMS
(6 représentants titulaires de la Ville)**

<i>Syamak AGHA BABAEI</i>
<i>Marie-Dominique DREYSSE</i>
<i>Floriane VARIERAS</i>
<i>Alain FONTANEL</i>
<i>Serge OEHLER</i>
<i>Christian BRASSAC</i>

**Commission consultative du suivi de la charte des antennes de téléphonie mobile
(8 titulaires – 8 suppléant-es)**

Titulaires :	Suppléant-es :
<i>Caroline ZORN</i>	<i>Anne-Marie JEAN</i>
<i>Françoise SCHAETZEL</i>	<i>Suzanne BROLLY</i>
<i>Soraya OULDJI</i>	<i>Carole ZIELINSKI</i>
<i>Aurélie KOSMAN</i>	<i>Hülliya TURAN</i>
<i>Céline GEISSMANN</i>	<i>Catherine TRAUTMANN</i>
<i>Marc HOFFSESS</i>	<i>Marie-Dominique DREYSSE</i>
<i>Joel STEFFEN</i>	<i>Benjamin SOULET</i>
<i>Pierre OZENNE</i>	<i>Floriane VARIERAS</i>

Commission des foires et marchés (9 titulaires)

<i>Pierre OZENNE</i>
<i>Anne-Marie JEAN</i>
<i>Joël STEFFEN</i>
<i>Nadia ZOURGUI</i>
<i>Antoine NEUMANN</i>
<i>Antoine DUBOIS</i>
<i>Pierre JAKUBOWICZ</i>
<i>Serge OEHLER</i>
<i>Anne-Pernelle RICHARDOT</i>

Commission de sélection des candidatures « Strasbourg Capitale de Noël » (5 titulaires)

<i>Joël STEFFEN</i>
<i>Pierre OZENNE</i>
<i>Nadia ZOURGUI</i>
<i>Guillaume LIBSIG</i>
<i>Céline GEISSMANN</i>

Fonds de solidarité Logement (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>Titulaire :</i>	<i>Suppléante :</i>
<i>Floriane VARIERAS</i>	<i>Suzanne BROLLY</i>

Commission consultative des jardins familiaux (14 titulaires)

<i>Suzanne BROLLY</i>
<i>Marie-Françoise HAMARD</i>
<i>Pierre OZENNE</i>
<i>Carole ZIELINSKI</i>
<i>Marc HOFFSESS</i>
<i>Antoine NEUMANN</i>
<i>Ariane HENRY</i>
<i>Abdelkarim RAMDANE</i>
<i>Christel KOHLER</i>
<i>Jamila MAYIMA</i>
<i>Serge OEHLER</i>
<i>Anne-Pernelle RICHARDOT</i>
<i>Soraya OULDJI</i>
<i>Marie-Dominique DREYSSE</i>

Commission consultative communale de la chasse et commission d'adjudication et d'ouverture des plis (2 titulaires)

<i>Marc HOFFSESS</i>
<i>Hervé POLESI</i>

Commission de la commercialisation des cellules du centre commercial de la maille Catherine (6 titulaires)

<i>Carole ZIELINSKI</i>
<i>Hülliya TURAN</i>
<i>Joël STEFFEN</i>
<i>Nadia ZOURGUI</i>
<i>Salah KOUSSA</i>
<i>Guillaume LIBSIG</i>

Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Strasbourg Neuhof (2 titulaires, 2 suppléants-es)

Titulaires	Suppléants-es
<i>Françoise SCHAETZEL</i>	<i>Carole ZIELINSKI</i>
<i>Hervé POLESI</i>	<i>Jonathan HERRY</i>

Commission pour la dénomination des rues et des écoles (8 titulaires)

<i>Anne MISTLER</i>
<i>Christelle WIEDER</i>
<i>Floriane VARIERAS</i>
<i>Jonathan HERRY</i>
<i>Soraya OULDJI</i>

<i>Rebecca BREITMAN</i>
<i>Pierre JAKUBOWICZ</i>
<i>Dominique MASTELLI</i>

**Commission consultative des services publics locaux de la ville de Strasbourg
(5 titulaires – 5 suppléant-es)**

Titulaires	Suppléant-es
<i>Yasmina CHADLI</i>	<i>Salem DRICI</i>
<i>Ariane HENRY</i>	<i>Hülliya TURAN</i>
<i>Antoine DUBOIS</i>	<i>Lucette TISSERAND</i>
<i>Caroline BARRIERE</i>	<i>Catherine TRAUTMANN</i>
<i>Benjamin SOULET</i>	<i>Hervé POLESI</i>

**Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées
(7 titulaires)**

<i>Floriane VARIERAS</i>
<i>Marie-Dominique DREYSSE</i>
<i>Yasmina CHADLI</i>
<i>Sophie PARISOT</i>
<i>Christelle WIEDER</i>
<i>Dominique MASTELLI</i>
<i>Nicolas MATT</i>

**Commission locale d'information et de surveillance de l'UVE (ex UIOM)
(4 titulaires)**

<i>Marc HOFFSESS</i>
<i>Patrice SCHOEPFF</i>
<i>Françoise SCHAETZEL</i>
<i>Christel KOHLER</i>

**Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) de l'Unité de Valorisation
Énergétique (1 titulaire, 1 suppléant-e)**

Titulaire	Suppléant
<i>Marc HOFFSESS</i>	<i>Patrice SCHOEPFF</i>

Commission de suivi de site du Port au Pétrole (1 titulaire)

<i>Marc HOFFSESS</i>

Comité local de l'air (1 titulaire)

<i>Alexandre FELTZ</i>

**Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin
III (Sage INR) (1 titulaire)**

<i>Suzanne BROLLY</i>

**Comité de gestion de la réserve naturelle de l'Île du Rohrschollen
(1 titulaire - 1 suppléant-e)**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant-e</i>
<i>Marc HOFFSESS</i>	<i>Patrice SCHOEPFF</i>

**Comité de gestion de la réserve naturelle de la forêt du Neuhof
(1 titulaire - 1 suppléant-e)**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant-e</i>
<i>Marc HOFFSESS</i>	<i>Jonathan HERRY</i>

**Commission du suivi du plan de protection de l'atmosphère de Strasbourg
(1 titulaire, 1 suppléant-e)**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant-e</i>
<i>Alexandre FELTZ</i>	<i>Carole ZIELINSKI</i>

**Commission départementale de la sécurité routière
(1 titulaire, 1 suppléant-e)**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant-e</i>
<i>Nadia ZOURGUI</i>	<i>Soraya OULDJI</i>

**Comité Régional des Transports
(1 titulaire, 1 suppléant-e)**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant-e</i>
<i>Alain JUND</i>	<i>Pierre OZENNE</i>

**Commission territoriale du Rhin
(1 titulaire)**

<i>Pierre OZENNE</i>

Commission mixte Strasbourg Fès (6 titulaires)

<i>Julia DUMAY</i>
<i>Guillaume LIBSIG</i>
<i>Anne MISTLER</i>
<i>Abdelkarim RAMDANE</i>
<i>Catherine TRAUTMANN</i>
<i>Pierre ROTH</i>

Commission Strasbourg Kehl (6 titulaires)

<i>Julia DUMAY</i>
<i>Marc HOFFSESS</i>
<i>Alain JUND</i>
<i>Nadia ZOURGUI</i>
<i>Rebecca BREITMAN</i>
<i>Céline GEISSMANN</i>

Conseil académique des langues et cultures régionales (1 titulaire)

<i>Jonathan HERRY</i>

Commission du patrimoine chargée du suivi et de la mise en œuvre d'un plan stratégique du patrimoine municipal privé bâti de la Ville de Strasbourg

(8 titulaires)

<i>Suzanne BROLLY</i>
<i>Marc HOFFSESS</i>
<i>Jean WERLEN</i>
<i>Anne MISTLER</i>
<i>Nadia ZOURGUI</i>
<i>Rebecca BREITMAN</i>
<i>Caroline BARRIERE</i>
<i>Pierre JAKUBOWICZ</i>

Commission d'examen des demandes d'indemnisation des préjudices économiques tramway (1 titulaire)

<i>Joël STEFFEN</i>

Centre d'information régional sur les drogues et dépendances (1 titulaire)

<i>Alexandre FELTZ</i>

Conseils de discipline de recours (pour les contractuels) (1 titulaire)

<i>Patrice SCHOEPFF</i>

Conseils de discipline de recours (pour les fonctionnaires) (1 titulaire)

<i>Antoine DUBOIS</i>

Conseil de discipline de recours pour la Région Grand Est (1 titulaire)

<i>Patrice SCHOEPFF</i>

Commission de prévention et gestion des déchets (4 titulaires)

<i>Marc HOFFSESS</i>
<i>Patrice SCHOEPFF</i>
<i>Pierre OZENNE</i>
<i>Christel KOHLER</i>

Commission d'attribution des places en établissement d'accueil de la petite enfance (4 titulaires)

<i>Etienne GONDREXON</i>
<i>Soraya OULDJI</i>
<i>Hervé POLESI</i>
<i>Jamila MAYIMA</i>

**Adopté le 27 juillet 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 28 juillet 2020**

Désignation des membres de diverses commissions.

Pour

60

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0



**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUILLET 2020
REUNI EN LA SALLE DES CONSEILS
ET A DISTANCE**

POINT 16 : désignation des membres de diverses commissions.

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observations du résultat de vote :

M. Pascal MANGIN a rencontré un souci technique. Il souhaitait voter POUR.

Délibération au Conseil Municipal du lundi 27 juillet 2020

Désignation des représentants de la Ville de Strasbourg au sein des sociétés, établissements publics et organismes divers.

En application de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil est appelé à désigner ses représentants au sein des sociétés, établissements publics, associations et organismes divers.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil

*Vu les articles L2121-21 et L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

à désigner pour le représenter au sein des sociétés, établissements publics, associations et organismes divers ci-dessous énumérés les conseillers suivants :

Sofidal (Société Foncière et Immobilière d'Alsace) (1 titulaire)

Suzanne BROLLY

SEDES (ex SOCOLOPO) (1 titulaire au CA)

Jean WERLEN

HABITAT SOLIHA (3 titulaires)

Suzanne BROLLY

Lucette TISSERAND

Jamila MAYIMA

REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Port autonome (3 titulaires)

Anne-Marie JEAN

Patrice SCHOEPFF

Françoise SCHAETZEL

Hôpitaux universitaires de Strasbourg (Conseil de surveillance 1 titulaire)

Jeanne BARSEGHIAN

Hôpital "la Grafenbourg" de Brumath (1 titulaire)

Alexandre FELTZ

Etablissement Public Départemental Foyer de la Jeunesse Charles Frey (1 titulaire)

Hülliya TURAN

Caisse de Crédit municipal (Conseil d'Orientation et de Surveillance) (3 représentants Ville + nommés par le Maire)

Pierre ROTH

Antoine DUBOIS

Nadia ZOURGUI

Agence France locale (1 titulaire - 1 suppléant-e)

Titulaire	Suppléante
Syamak AGHA BABAEI	Anne-Marie JEAN

GIP Maison sport santé de Strasbourg Assemblée générale et Conseil d'administration (2 titulaires, 2 suppléant-es)

Titulaire	Suppléante
Alexandre FELTZ	Hülliya TURAN
Owusu TUFUOR	Floriane VARIERAS

Groupement d'intérêt public action culturelle en milieu scolaire ACMISA (1 titulaire - 1 suppléant-e)

Titulaire	Suppléante
Hülliya TURAN	Sophie PARISOT

Syndicat intercommunal de l'Opéra du Rhin (4 titulaires –4 suppléant-es)

Titulaire	Suppléante
Anne MISTLER	Anne-Marie JEAN
Antoine DUBOIS	Christian BRASSAC
Hervé POLESI	Salem DRICI

<i>Pierre JAKUBOWICZ</i>	<i>Caroline BARRIERE</i>
--------------------------	--------------------------

***Syndicat mixte de réalisation et de gestion du parc régional des Vosges du nord
(1 titulaire - 1 suppléant-e)***

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
<i>Marc HOFFSESS</i>	<i>Suzanne BROLLY</i>

Orchestre Philharmonique de Strasbourg (7 titulaires)

<i>Jeanne BARSEGHIAN</i>
<i>Anne MISTLER</i>
<i>Anne-Marie JEAN</i>
<i>Marie-Françoise HAMARD</i>
<i>Pierre JAKUBOWICZ</i>
<i>Anne-Pernelle RICHARDOT</i>
<i>Hervé POLESI</i>

Haute école des arts du Rhin – HEAR (5 titulaires)

<i>Anne MISTLER</i>
<i>Anne-Marie JEAN</i>
<i>Salem DRICI</i>
<i>Pierre JAKUBOWICZ</i>
<i>Dominique MASTELLI</i>

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) (1 titulaire)

<i>Floriane VARIERAS</i>

Comité de la caisse des écoles (2 titulaires)

<i>Hervé POLESI</i>
<i>Etienne GONDREXON</i>

Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (1 titulaire)

<i>Lucette TISSERAND</i>

REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DES ASSOCIATIONS

Office de tourisme de Strasbourg et de sa région (3 titulaires)

<i>Joël STEFFEN</i>
<i>Jean WERLEN</i>

Pierre JAKUBOWICZ

**Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise
(1 titulaire)**

Benjamin SOULET

SCIC Relais 2D (1 titulaire)

Pierre ROTH

Association Relais chantier (1 titulaire)

Pierre ROTH

Chaire Marketing - attractivité (1 titulaire)

Caroline ZORN

Strasbourg Convention Bureau (1 titulaire)

Joël STEFFEN

Association d'action sociale du Bas-Rhin (2 titulaires)

Soraya OULDJI

Yasmina CHADLI

Association de gestion des équipements sociaux (1 titulaire)

Soraya OULDJI

Association Crèche Stenger-Bachmann (6 titulaires)

Carole ZIELINSKI

Hülliya TURAN

Soraya OULDJI

Etienne GONDREXON

Dominique MASTELLI

Floriane VARIERAS

**Association AJISTE gestionnaire des auberges de jeunesse de Strasbourg
(Assemblée Générale : 8 Conseil d'administration : 5)**

Assemblée générale	Conseil d'administration
Lucette TISSERAND	Joël STEFFEN
Joël STEFFEN	Guillaume LIBSIG
Hülliya TURAN	Hülliya TURAN
Carole ZIELINSKI	Joris CASTIGLIONE

<i>Guillaume LIBSIG</i>	<i>Adrien ARBEIT</i>
<i>Joris CASTIGLIONE</i>	
<i>Adrien ARBEIT</i>	
<i>Etienne GONDREXON</i>	

CDAL - PACT (Centre d'Amélioration du Logement/Préserver - Améliorer - Conserver - Transformer (1 titulaire)

<i>Suzanne BROLLY</i>

Service Logement jeunes (1 titulaire - 1 suppléant-e)

Titulaire	Suppléante
<i>Floriane VARIERAS</i>	<i>Lucette TISSERAND</i>

Conférence intercommunale du logement (1 titulaire - 1 suppléant-e)

Titulaire	Suppléante
<i>Suzanne BROLLY</i>	<i>Lucette TISSERAND</i>

Centre régional des œuvres universitaires (CROUS) (1 titulaire et 1 suppléant-e)

Titulaire	Suppléante
<i>Guillaume LIBSIG</i>	<i>Ada REICHHART</i>

Maison de l'emploi et de la formation de Strasbourg (1 titulaire et 1 suppléant-e)

Titulaire	Suppléante
<i>Marie-Dominique DREYSSE</i>	<i>Benjamin SOULET</i>

« Innov » Emploi (1 titulaire)

(ex. Association d'animation et de gestion pour l'insertion à Strasbourg)

<i>Guillaume LIBSIG</i>

Association Agate Neuhof (1 titulaire)

<i>Jonathan HERRY</i>

Association Accueil et Hébergement pour Jeunes (1 titulaire)

<i>Yasmina CHADLI</i>

Association "Meinau services" (1 titulaire - 1 suppléant)

Titulaire	Suppléant
<i>Benjamin SOULET</i>	<i>Abdelkarim RAMDANE</i>

Association CRENO (1 titulaire - 1 suppléant)

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<i>Lucette TISSERAND</i>	<i>Khadija BEN ANNOU</i>

Association de gestion de la maison des associations (5 titulaires)

<i>Christelle WIEDER</i>
<i>Pierre ROTH</i>
<i>Joris CASTIGLIONE</i>
<i>Rebecca BREITMAN</i>
<i>Catherine TRAUTMANN</i>

Le Maillon (2 titulaires)

<i>Anne MISTLER</i>
<i>Christian BRASSAC</i>

Association "Laiterie-Centre européen de la jeune création" (2 titulaires - 2 suppléant-es)

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléant-e</i>
<i>Céline GEISSMANN</i>	<i>Guillaume LIBSIG</i>
<i>Anne MISTLER</i>	<i>Julia DUMAY</i>

Association « Artefact PRL » (2 titulaires)

<i>Anne MISTLER</i>
<i>Guillaume LIBSIG</i>

Association "Pôle sud" (3 titulaires)

<i>Anne MISTLER</i>
<i>Etienne GONDREXON</i>
<i>Céline GEISSMANN</i>

Théâtre Jeune Public T.J.P. (2 titulaires)

<i>Anne MISTLER</i>
<i>Soraya OULDJI</i>

Association BECOZE (1 titulaire)

<i>Guillaume LIBSIG</i>

Association JAZZ D'OR (1 titulaire)

<i>Anne MISTLER</i>

Centre européen d'action artistique contemporain (2 titulaires, 2 suppléant-es)

Titulaires	Suppléant-e
Anne MISTLER	Christian BRASSAC
Julia DUMAY	Céline GEISSMANN

Commission Locale du Patrimoine Mondial (5 Titulaires, 5 Suppléant-es)

Titulaires	Suppléants-es
Anne MISTLER	Jonathan HERRY
Sophie DUPRESSOIR	Salem DRICI
Marie-Françoise HAMARD	Soraya OULDI
Alain FONTANEL	Pierre JAKUBOWICZ
Dominique MASTELLI	Céline GEISSMANN

Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement ENGEES (1 titulaire - 1 suppléant-e)

Titulaires	Suppléants-es
Suzanne BROLLY	Sophie DUPRESSOIR

Association ANVITA (Villes et territoires accueillants)

Floriane VARIERAS

Plateforme Solidarité de Strasbourg Neudorf (1 titulaire)

Antoine DUBOIS

Réseau francophone Ville amie des aînés 1 titulaire - 1 suppléant-e)

Titulaires	Suppléants-es
Hamid LOUBARDI	Floriane VARIERAS

Association de soins d'urgences médicales 67 (ASUM 67) (1 titulaire)

Alexandre FELTZ

Association Europe, Culture et Citoyenneté (1 titulaire)

Céline GEISSMANN

Association pour le développement culturel en Région (1 titulaire)

Marina LAFAY

Centre régional d'éducation physique et sportive de Strasbourg (CREPS) (1 titulaire)

Owusu TUFUOR

Centre d'information sur les droits des femmes et les familles (1 titulaire)

Christelle WIEDER

Centre socioculturel de l'association des résidents de l'Esplanade (1 titulaire)

Patrice SCHOEPFF

Centre socioculturel Au-Delà des Ponts (1 titulaire)

Yasmina CHADLI

Centre socioculturel de Cronenbourg (1 titulaire)

Guillaume LIBSIG

Centre socioculturel du Fossé des Treize (1 titulaire)

Sophie DUPRESSOIR

Centre socioculturel de Hautepierre (1 titulaire)

Salah KOUSSA

Centre socioculturel de l'Elsau (1 titulaire)

Hülliya TURAN

Centre socioculturel de Neudorf (1 titulaire)

Antoine DUBOIS

Centre socioculturel de la Meinau (1 titulaire)

Abdelkarim RAMDANE

Centre socioculturel de la Montagne-Verte (1 titulaire)

Hamid LOUBARDI

Centre socioculturel de Koenigshoffen (1 titulaire)

Pierre OZENNE

Centre socioculturel de la Robertsau (1 titulaire)

Marc HOFFSESS

Garderie-restaurant la Clé des Champs (1 titulaire)

Jonathan HERRY

Centre socio culturel de la Krutenau (1 titulaire)

Aurélie KOSMAN

Centre socioculturel de Neuhof (1 titulaire)

Jonathan HERRY

Association Saint-Ignace (1 titulaire)

Jonathan HERRY

Centre culturel et social Rotterdam (1 titulaire)

Sophie PARISOT

Association les Bateliers (1 titulaire)

Soraya OULDI

**Interassociation de gestion et d'animation du foyer des loisirs de la cité de l'III
(1 titulaire)**

Joris CASTIGLIONE

GESCOD -IRCOD Grand Est Solidarité et coopération et développement (1 titulaire)

Julia DUMAY

Fondation René Cassin- Institut International des Droits de l'Homme (1 titulaire)

Julia DUMAY

Association Alsace Etats-Unis - Comité Boston (3 titulaires)

Julia DUMAY

Carole ZIELINSKI

Céline GEISSMANN

Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (1 titulaire – 1 suppléant-e)

Titulaire :

Suppléant-e :

Yasmina CHADLI

Floriane VARIERAS

Association Française des aidants (1 titulaire)

Hamid LOUBARDI

**Association Nationale des Coordinateurs et Coordinations Locales – ANC.CLIC
(1 titulaire)**

Floriane VARIERAS

SCIC Manufacture LAB (1 titulaire)

Antoine NEUMANN

KaléidosCOOP (AG 1 titulaire)

Pierre ROTH

Association des maires du Bas-Rhin (mairie et adjoints)

Jeanne BARSEGHIAN
Syamak AGHA BABAEI
Suzanne BROLLY
Marc HOFFSESS
Floriane VARIERAS
Joël STEFFEN
Carole ZIELINSKI
Alexandre FELTZ
Hülliya TURAN
Pierre OZENNE
Nadia ZOURGUI
Guillaume LIBSIG
Anne MISTLER
Benjamin SOULET

Association des maires des communes forestières du Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle (1 titulaire)

Marc HOFFSESS

Fonds de dotation Ess'Or (1 titulaire)

Pierre ROTH

Association Réserves naturelles de France (1 titulaire – 1 suppléant-e)

Titulaire :	Suppléant-e :
Marc HOFFSESS	Suzanne BROLLY

Office national des anciens combattants (1 titulaire)

Anne MISTLER

Institut de promotion du commerce de l'alimentation et de la distribution (2 titulaires)

Joel STEFFEN
Antoine NEUMANN

Institut de droit local alsacien - mosellan (1 titulaire)

Jonathan HERRY

Institut Confucius (1 titulaire)

Julia DUMAY

***Observatoire régional de l'intégration et de la Ville (ORIV)
(1 titulaire)***

Benjamin SOULET

Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) (1 titulaire)

Benjamin SOULET

Fédération nationale des services funéraires publics (1 titulaire)

Abdelkarim RAMDANE

Association de la route de la bière d'Alsace (1 titulaire)

Joel STEFFEN

ORGANISME CONSULTATIF

Conseil académique des langues et cultures régionales (1 titulaire)

Jonathan HERRY

**Adopté le 27 juillet 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 28 juillet 2020**

Désignation des représentants de la Ville de Strasbourg au sein des sociétés, établissements publics et organismes divers.

Pour

60

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Délibération au Conseil Municipal du lundi 27 juillet 2020

Désignation des représentants de la ville de Strasbourg au sein de divers établissements scolaires et d'accueil des établissements de la petite enfance.

En application de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil est appelé à désigner ses représentants dans les divers établissements scolaires et d'accueil de la petite enfance dont la liste est jointe en annexe.

Les conditions de représentation relèvent de l'application soit du Code de l'Éducation, soit de dispositions statutaires propres aux établissements.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil

Vu les articles L 2121.-21 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 421-1 et suivants du Code de l'Éducation

Vu les conventions et statuts particuliers des établissements

sur proposition de la Commission plénière

après en avoir délibéré

désigne les représentants suivants au sein des établissements ci-dessous :

Lycée international des Pontonniers (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>I titulaire :</i>	<i>I suppléant-e :</i>
<i>Mme Caroline ZORN</i>	<i>Mme Sophie DUPRESSOIR</i>

Collège international de l'Esplanade (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>I titulaire :</i>	<i>I suppléant-e :</i>
<i>Mme Julia DUMAY</i>	<i>Mme Soraya OULDJI</i>

Lycée Marie Curie (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>I titulaire :</i>	<i>I suppléant-e :</i>
<i>M. Marc HOFFSESS</i>	<i>M. Adrien ARBEIT</i>

Lycée Fustel de Coulanges (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>I titulaire :</i>	<i>I suppléant-e :</i>
<i>Mme Ada REICHHART</i>	<i>M. Salem DRICI</i>

Lycée Kléber (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>I titulaire :</i>	<i>I suppléant-e :</i>
<i>Mme Caroline ZORN</i>	<i>M. Benjamin SOULET</i>

Lycée Pasteur (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>I titulaire :</i>	<i>I suppléant-e :</i>
<i>M. Benjamin SOULET</i>	<i>M. Adrien ARBEIT</i>

Lycée Jean Monnet (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>I titulaire :</i>	<i>I suppléant-e :</i>
<i>M. Antoine DUBOIS</i>	<i>M. Etienne GONDREXON</i>

Lycée René Cassin (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>I titulaire :</i>	<i>I suppléant-e :</i>
<i>Mme Sophie PARISOT</i>	<i>M. Adrien ARBEIT</i>

Lycée Couffignal (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>I titulaire :</i>	<i>I suppléant-e :</i>
<i>M. Jean-Philippe MAURER</i>	<i>Mme Anne-Marie JEAN</i>

Lycée Jean Rostand (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>I titulaire :</i>	<i>I suppléant-e :</i>
<i>Mme Anne MISTLER</i>	<i>Mme Aurélie KOSMAN</i>

Lycée Jean Geiler de Kaisersberg (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>I titulaire :</i>	<i>I suppléant-e :</i>
<i>M. Benjamin SOULET</i>	<i>M. Hervé POLESI</i>

Conseil de gestion du CFA Jean Geiler de Kaisersberg (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>I titulaire :</i>	<i>I suppléant-e :</i>
<i>M. Hervé POLESI</i>	<i>M. Alain JUND</i>

Lycée Oberlin (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>I titulaire :</i>	<i>I suppléant-e :</i>
<i>Mme Sophie DUPRESSOIR</i>	<i>M. Etienne GONDREXON</i>

Conseil de gestion du CFA Oberlin (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>I titulaire :</i>	<i>I suppléant-e :</i>
<i>Mme Sophie DUPRESSOIR</i>	<i>M. Etienne GONDREXON</i>

Lycée Marcel Rudloff (1 titulaire– 1 suppléant-e)

<i>I titulaire :</i>	<i>I suppléant-e :</i>
<i>M. Pierre OZENNE</i>	<i>Mme Kadhija BEN ANNOU</i>

Ecole régionale du Premier Degré (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>I titulaire :</i>	<i>I suppléant-e :</i>
<i>M. Hervé POLESI</i>	<i>Mme Marie-Dominique DREYSSE</i>

Collège Hans Arp (1 titulaire– 1 suppléant-e)

<i>I titulaire :</i>	<i>I suppléant-e :</i>
<i>M. Owusu TUFOR</i>	<i>M. Etienne GONDREXON</i>

Collège Sophie Germain (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>I titulaire :</i>	<i>I suppléant-e :</i>
<i>Mme Christelle WIEDER</i>	<i>Mme Carole ZIELINSKI</i>

Collège de l'Esplanade (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>I titulaire :</i>	<i>I suppléant-e :</i>
<i>M. Patrice SCHOEPFF</i>	<i>M. Adrien ARBEIT</i>

Collège Fustel de Coulanges (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>I titulaire :</i>	<i>I suppléant-e :</i>
<i>Mme Aurélie KOSMAN</i>	<i>M. Adrien ARBEIT</i>

Collège François Truffaut (1 titulaire – 1 suppléant-e) (au lieu de 2 titulaires et deux suppléant-es)

<i>I titulaire :</i>	<i>I suppléant-e :</i>
<i>M. Serge OEHLER</i>	<i>Mme Carole ZIELINSKI</i>

Collège Erasme (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>1 titulaire :</i>	<i>1 suppléant-e :</i>
<i>M. Salah KOUSSA</i>	<i>Mme Jamila MAYIMA</i>

Collège Jacques Twinger/Hohberg (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>1 titulaire :</i>	<i>1 suppléant-e :</i>
<i>M. Pierre OZENNE</i>	<i>Mme Kadhija BEN ANNOU</i>

Collège Kleber (2 titulaires – 2 suppléant-es)

<i>2 titulaires :</i>	<i>2 suppléant-es :</i>
<i>M. Adrien ARBEIT</i>	<i>M. Etienne GONDREXON</i>
<i>M. Salem DRICI</i>	<i>Mme Sophie PARISOT</i>

Collège Lezay-Marnesia (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>1 titulaire :</i>	<i>1 suppléant-e :</i>
<i>Mme Carole ZIELINSKI</i>	<i>M. Etienne GONDREXON</i>

Collège Louis Pasteur (titulaire–1 suppléant-e)

<i>1 titulaire :</i>	<i>1 suppléant-e :</i>
<i>Mme Marie-Dominique DREYSSE</i>	<i>M. Adrien ARBEIT</i>

Collège Jules Hoffmann (nouveau) (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>1 titulaire :</i>	<i>1 suppléant-e :</i>
<i>M. Marc HOFFSESS</i>	<i>M. Joris CASTIGLIONE</i>

Collège Jean Monnet (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>1 titulaire :</i>	<i>1 suppléant-e :</i>
<i>M. Antoine DUBOIS</i>	<i>Mme Sophie PARISOT</i>

Collège Solignac (1 titulaires – 1 suppléant-es)

<i>1 titulaire :</i>	<i>1 suppléant-e :</i>
<i>M. Jonathan HERRY</i>	<i>M. Etienne GONDREXON</i>

Collège du Stockfeld (1 titulaire– 1 suppléant-e)

<i>1 titulaire :</i>	<i>1 suppléant-e :</i>
<i>M. Pierre ROTH</i>	<i>M. Etienne GONDREXON</i>

Collège Vauban (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>1 titulaire :</i>	<i>1 suppléant-e :</i>
----------------------	------------------------

<i>M. Benjamin SOULET</i>	<i>Mme Sophie PARISOT</i>
---------------------------	---------------------------

Collège Louise Weiss (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>1 titulaire :</i>	<i>1 suppléant-e :</i>
<i>M. Antoine DUBOIS</i>	<i>M. Adrien ARBEIT</i>

Collège Foch (1 titulaire – 1 suppléant-e)

<i>1 titulaire :</i>	<i>1 suppléant-e :</i>
<i>M. Christian BRASSAC</i>	<i>M. Antoine NEUMANN</i>

Conseils d'écoles (1 titulaire) :

<i>maternelle Académie</i>	<i>M. Etienne GONDREXON</i>
<i>maternelle Albert Le Grand</i>	<i>M. Pierre ROTH</i>
<i>élémentaire Albert Le Grand</i>	<i>M. Pierre ROTH</i>
<i>Primaire Ampère</i>	<i>M. Antoine DUBOIS</i>
<i>maternelle Sainte Aurélie</i>	<i>M. Pierre OZENNE</i>
<i>élémentaire Sainte Aurélie</i>	<i>M. Pierre OZENNE</i>
<i>maternelle Ariane-Icare</i>	<i>M. Jonathan HERRY</i>
<i>maternelle Branly</i>	<i>M. Marc HOFFSESS</i>
<i>élémentaire Branly</i>	<i>M. Marc HOFFSESS</i>
<i>maternelle Brigitte</i>	<i>M. Salah KOUSSA</i>
<i>élémentaire Brigitte</i>	<i>M. Salah KOUSSA</i>
<i>maternelle Camille Claus</i>	<i>M. Pierre OZENNE</i>
<i>maternelle Canardière</i>	<i>M. Etienne GONDREXON</i>
<i>élémentaire Canardière</i>	<i>M. Etienne GONDREXON</i>
<i>maternelle Canonniers</i>	<i>M. Jonathan HERRY</i>
<i>maternelle Catherine</i>	<i>Mme Carole ZIELINSKI</i>
<i>élémentaire Catherine</i>	<i>Mme Carole ZIELINSKI</i>
<i>maternelle Conseil des XV</i>	<i>M. Nicolas MATT</i>
<i>élémentaire Conseil des XV</i>	<i>M. Nicolas MATT</i>
<i>élémentaire Conseil des XV cycle 3</i>	<i>M. Nicolas MATT</i>
<i>maternelle Cronenbourg</i>	<i>M. Guillaume LIBSIG</i>
<i>élémentaire Camille Hirtz</i>	<i>M. Guillaume LIBSIG</i>
<i>maternelle Gustave Doré</i>	<i>M. Guillaume LIBSIG</i>
<i>élémentaire Gustave Doré</i>	<i>M. Guillaume LIBSIG</i>
<i>maternelle Eléonore A</i>	<i>M. Salah KOUSSA</i>
<i>maternelle Eléonore B</i>	<i>M. Salah KOUSSA</i>
<i>élémentaire Eléonore</i>	<i>M. Salah KOUSSA</i>
<i>maternelle Erckmann Chatrian</i>	<i>M. Etienne GONDREXON</i>
<i>élémentaire Erckmann Chatrian</i>	<i>M. Etienne GONDREXON</i>
<i>maternelle Finkwiller</i>	<i>M. Benjamin SOULET</i>
<i>élémentaire Finkwiller</i>	<i>M. Benjamin SOULET</i>
<i>maternelle Jean Fischart</i>	<i>M. Abdelkarim RAMDANE</i>
<i>élémentaire Jean Fischart</i>	<i>M. Abdelkarim RAMDANE</i>

<i>maternelle Gliesberg</i>	<i>M. Owusu TUFUOR</i>
<i>élémentaire Gliesberg</i>	<i>M. Owusu TUFUOR</i>
<i>maternelle Gutenberg</i>	<i>M. Owusu TUFUOR</i>
<i>élémentaire Gutenberg</i>	<i>M. Owusu TUFUOR</i>
<i>élémentaire Guynemer 1</i>	<i>M. Jonathan HERRY</i>
<i>élémentaire Guynemer 2</i>	<i>M. Jonathan HERRY</i>
<i>maternelle Hohberg</i>	<i>Mme Khadija BEN ANNOU</i>
<i>élémentaire Hohberg</i>	<i>Mme Khadija BEN ANNOU</i>
<i>maternelle Ste Madeleine</i>	<i>Mme Soraya OULDJI</i>
<i>élémentaire Ste Madeleine</i>	<i>Mme Soraya OULDJI</i>
<i>maternelle Meinau</i>	<i>Mme Anne-Marie JEAN</i>
<i>élémentaire Meinau (application)</i>	<i>Mme Anne-Marie JEAN</i>
<i>maternelle Musau</i>	<i>M. Adrien ARBEIT</i>
<i>élémentaire Musau</i>	<i>M. Adrien ARBEIT</i>
<i>maternelle Neufeld</i>	<i>M. Adrien ARBEIT</i>
<i>élémentaire Neufeld</i>	<i>M. Adrien ARBEIT</i>
<i>maternelle Neuhof A</i>	<i>M. Benjamin SOULET</i>
<i>maternelle Neuhof B</i>	<i>M. Benjamin SOULET</i>
<i>primaire Neuhof</i>	<i>M. Benjamin SOULET</i>
<i>maternelle Niederau</i>	<i>M. Alain FONTANEL</i>
<i>élémentaire Niederau</i>	<i>M. Alain FONTANEL</i>
<i>maternelle Oberlin</i>	<i>M. Patrice SCHOEPFF</i>
<i>maternelle Louis Pasteur</i>	<i>Mme Floriane VARIERAS</i>
<i>primaire Marcelle Cahn</i>	<i>Mme Khadija BEN ANNOU</i>
<i>primaire Pourtalès</i>	<i>M. Joris CASTIGLIONE</i>
<i>maternelle Reuss</i>	<i>Mme Soraya OULDJI</i>
<i>élémentaire Reuss 1</i>	<i>M. Hervé POLESI</i>
<i>élémentaire Reuss 2</i>	<i>M. Hervé POLESI</i>
<i>primaire Rhin</i>	<i>M. Soraya OULDJI</i>
<i>maternelle Robertsau</i>	<i>M. Marc HOFFSESS</i>
<i>élémentaire Robertsau</i>	<i>M. Marc HOFFSESS</i>
<i>maternelle Louise Scheppler</i>	<i>Mme Caroline ZORN</i>
<i>maternelle Schluthfeld</i>	<i>M. Antoine DUBOIS</i>
<i>élémentaire Schluthfeld</i>	<i>M. Antoine DUBOIS</i>
<i>primaire Schoepflin</i>	<i>M. Salem DRICI</i>
<i>maternelle Schongauer</i>	<i>M. Owusu TUFUOR</i>
<i>élémentaire Schongauer</i>	<i>M. Owusu TUFUOR</i>
<i>maternelle Robert Schuman</i>	<i>Mme Julia DUMAY</i>
<i>élémentaire Robert Schuman</i>	<i>Mme Julia DUMAY</i>
<i>maternelle Schwilgué</i>	<i>M. Joris CASTIGLIONE</i>
<i>élémentaire Schwilgué</i>	<i>M. Joris CASTIGLIONE</i>
<i>maternelle Stockfeld</i>	<i>Mme Lucette TISSERAND</i>
<i>élémentaire Stockfeld</i>	<i>Mme Lucette TISSERAND</i>
<i>Primaire Stoskopf</i>	<i>Mme Khadija BEN ANNOU</i>
<i>maternelle Jacqueline</i>	<i>M. Salah KOUSSA</i>
<i>élémentaire Jacqueline</i>	<i>M. Salah KOUSSA</i>

<i>maternelle Saint Jean</i>	<i>M. Christian BRASSAC</i>
<i>élémentaire Saint Jean</i>	<i>Mme Floriane VARIERAS</i>
<i>maternelle Rosa Parks I</i>	<i>Mme Carole ZIELINSKI</i>
<i>maternelle Rosa Parks II</i>	<i>Mme Carole ZIELINSKI</i>
<i>élémentaire Rosa Parks</i>	<i>Mme Carole ZIELINSKI</i>
<i>élémentaire des Romains</i>	<i>M. Etienne GONDREXON</i>
<i>maternelle Langevin</i>	<i>Mme Christelle WIEDER</i>
<i>élémentaire Langevin</i>	<i>Mme Christelle WIEDER</i>
<i>maternelle Lezay Marnésia</i>	<i>M. Etienne GONDREXON</i>
<i>Maternelle Marguerite Perey</i>	<i>Mme Christelle WIEDER</i>
<i>Elémentaire Marguerite Perey</i>	<i>Mme Christelle WIEDER</i>
<i>élémentaire Louvois</i>	<i>M. Nicolas MATT</i>
<i>maternelle Jacques Sturm</i>	<i>M. Nicolas MATT</i>
<i>élémentaire Jacques Sturm I</i>	<i>M. Nicolas MATT</i>
<i>élémentaire Jacques Sturm II</i>	<i>M. Nicolas MATT</i>
<i>maternelle Saint Thomas</i>	<i>M. Salem DRICI</i>
<i>élémentaire Saint Thomas</i>	<i>M. Salem DRICI</i>
<i>maternelle Vauban</i>	<i>Mme Marina LAFAY</i>
<i>maternelle Léonard de Vinci</i>	<i>Mme Ariane HENRY</i>
<i>élémentaire Léonard de Vinci</i>	<i>Mme Ariane HENRY</i>
<i>maternelle Wacken</i>	<i>Mme Sophie DUPRESSOIR</i>
<i>maternelle Charles Adolphe Wurtz</i>	<i>Mme Christelle WIEDER</i>
<i>élémentaire Charles Adolphe Wurtz</i>	<i>Mme Christelle WIEDER</i>
<i>maternelle Ziegelau</i>	<i>Mme Soraya OULDJI</i>
<i>élémentaire Ziegelau</i>	<i>Mme Soraya OULDJI</i>
<i>maternelle Ziegelwasser</i>	<i>M. Jonathan HERRY</i>
<i>élémentaire Ziegelwasser</i>	<i>M. Jonathan HERRY</i>
<i>maternelle Solange Fernex</i>	<i>Mme Yasmina CHADLI</i>
<i>école européenne de Strasbourg</i>	<p>2 représentants :</p> <p><i>Mme Julia DUMAY –</i></p> <p><i>Mme Hülliya TURAN</i></p> <p>2 suppléants :</p> <p><i>M. Pierre JAKUBOWICZ,</i></p> <p><i>Jamila MAYIMA</i></p>

ECOLES PRIVEES

ABCM (1 titulaire)

M. Pierre JAKUBOWICZ

Ste-Anne (1 titulaire)

M. Antoine DUBOIS

Ste-Clotilde (1 titulaire)

Mme Sophie PARISOT

La doctrine chrétienne (1 titulaire)

Pierre JAKUBOWICZ

Notre-Dame (1 titulaire)

Sophie DUPRESSOIR

St-Etienne (1 titulaire)

Mme Aurélie KOSMAN

La providence (1 titulaire)

Christelle WIEDER

Notre Dame de Sion (1 titulaire)

Mme Marina LAFAY

La joie de Vivre (1 titulaire)

Mme Carole ZIELINSKI

Lucie Berger (1 titulaire)

M. Etienne GONDREXON

Gan Chalom (1 titulaire)

Mme Soraya OULDJI

Cours Tachbar (1 titulaire)

Mme Céline GEISSMANN

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Maison de l'enfance rue de Wasselonne (1 titulaire)

Soraya OULDJI

Maison de la Petite Enfance de la Montagne Verte (1 titulaire)

Hamid LOUBARDI

Maison de la Petite Enfance de Koenigshoffen (1 titulaire)

Pierre OZENNE

Jardins d'enfants rue Stolz (1 titulaire)

Aurélie KOSMAN

Jardins d'enfants quai de la Tuilerie (1 titulaire)

Antoine DUBOIS

Jardins d'enfants / Halte Garderie rue Fritz (1 titulaire)

Aurélie KOSMAN

Jardins d'enfants / Halte Garderie rue de Bâle (1 titulaire)

Soraya OULDI

Jardins d'enfants / Halte Garderie rue de la Canardière (1 titulaire)

Abdelkarim RAMDANE

Jardins d'enfants / Halte Garderie rue de Flandres (1 titulaire)

Sophie PARISOT

Halte-Garderie Wacken (1 titulaire)

Marc HOFFSESS

Halte Garderie rue de l'Indre (1 titulaire)

Lucette TISSERAND

Association SZENIK (1 titulaire)

Julia DUMAY

**Adopté le 27 juillet 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 28 juillet 2020**

Désignation des représentants de la ville de Strasbourg au sein de divers établissements scolaires et d'accueil des établissements de la petite enfance.

Pour

61

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Délibération au Conseil Municipal du lundi 27 juillet 2020

Conseil d'administration du centre communal d'action sociale et commission municipale d'aide sociale plénière : fixation du nombre de membres et désignation.

Les conseils d'administration des centres communaux d'action sociale (CCAS) sont composés pour moitié de membres élus au sein du conseil municipal, et pour l'autre moitié, de membres nommés par le Maire, représentants associatifs ou de la société civile. Le nombre maximum de membres est de 8 pour chacune de ces deux catégories.

Il est proposé de maintenir au maximum légal de huit le nombre de membres élus et nommés, appelés à siéger au conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Strasbourg dont la présidence est assurée par le Maire, membre de droit : soit 17 membres.

Par ailleurs, il existe à Strasbourg une commission municipale d'aide sociale plénière, chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'aide sociale de la Ville, relevant du droit local mais aussi de dispositions facultatives regroupées dans un « guide de l'aide sociale de la Ville de Strasbourg ».

Pour des raisons d'organisation et de cohérence d'action, la composition de la commission municipale d'aide sociale plénière, qui préexistait, reprend celle du conseil d'administration du CCAS. Les membres du CA du CCAS seront donc également appelés à être membres de la commission municipale d'aide sociale plénière.

Il y a lieu de désigner les représentants élus, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote se déroule au scrutin secret.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*le Conseil,
vu l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales,
vu les articles L 123-5, L 511-1 à L 511-9 du Code de l'action sociale et des familles, relatifs à l'aide sociale communale dans les communes d'Alsace Moselle,*

*les articles R 123-7, R 123-8, R 123-10 et R-123-15
du Code de l'action sociale et des familles,
après en avoir délibéré
décide*

*de fixer à huit le nombre des membres élus et nommés au conseil d'administration
du centre communal d'action sociale et de la commission municipale d'aide sociale
plénière,*

désigne

*comme membres élus au conseil d'administration du centre communal d'action sociale,
les huit membres suivants :*

*Mme Floriane VARIERAS,
Mme Yasmina CHADLI,
Mme Christelle WIEDER,
Mme Marie-Dominique DREYSSE,
M. Hervé POLESI,
M. Dominique MASTELLI,
Mme Jamila MAYIMA
Mme Sophie DUPRESSOIR*

*après appel de candidatures et élection au scrutin de liste à la représentation
proportionnelle au plus fort reste.*

**Adopté le 27 juillet 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 28 juillet 2020**

Conseil d'administration du centre communal d'action sociale et commission municipale d'aide sociale plénière :
fixation du nombre de membres et désignation.

Pour

62

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0